Glossaire Indemnités - Uitkeringen: scenario 3

Version complète

Version: 2007/4

Date de publication: 29/11/2007

Date de mise en production: 01/01/2008

Liste de la version complète

Page de garde

Page de garde

Introduction

Introduction

Glossaire

90017 - Personne physique
- 00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
- 00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
- 00025 - NOM DU TRAVAILLEUR
- 00026 - PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
- 00027 - INITIALE DU DEUXIÈME PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
- 00028 - DATE DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
- 00029 - SEXE DU TRAVAILLEUR
- 00030 - RUE DU TRAVAILLEUR
- 00031 - NUMÉRO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR
- 00032 - BOÎTE AUX LETTRES DU TRAVAILLEUR
- 00033 - CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR
- 00034 - COMMUNE DU TRAVAILLEUR
- 00035 - CODE PAYS DU TRAVAILLEUR
- 00119 - NATIONALITÉ DU TRAVAILLEUR
- 00167 - NUMÉRO DE LA CARTE D'IDENTITÉ SOCIALE
- 00168 - COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
- 00169 - CODE PAYS DU LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
- 00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE

90022 - Adresse
- 00517 - RUE
- 00518 - NUMÉRO DE L'ADRESSE
- 00519 - BOÎTE AUX LETTRES
- 00520 - CODE POSTAL
- 00522 - COMMUNE
- 00523 - CODE PAYS

90036 - Commentaire déclaration
- 00126 - ZONE TEXTE LIBRE

90059 - Formulaire
- 00110 - STATUT DE L'ATTESTATION
- 00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
- 00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
- 00297 - TYPE DU FORMULAIRE
- 00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE

90063 - Lien ligne travailleur
- 00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
- 00037 - CODE TRAVAILLEUR

90064 - Identification du risque
- 00430 - IDENTIFICATION DU RISQUE

90067 - Lien déclaration employeur
- 00011 - NUMÉRO D'IMMATRICULATION ONSS
- 00012 - NOTION CURATELLE
- 00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE

90068 - Lien occupation
- 00044 - DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION
- 00045 - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
- 00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
- 00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
- 00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
- 00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE
- 00050 - TYPE DU CONTRAT
- 00053 - STATUT DU TRAVAILLEUR
- 00054 - NOTION PENSIONNÉ
- 00055 - TYPE D'APPRENTISSAGE
- 00056 - MODE DE RÉMUNÉRATION

90077 - Période de référence
- 00074 - DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE
- 00075 - DATE DE FIN DE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

90082 - Référence
- 00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE

00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
90113 - Pauses d'allaitement
00151 - NOMBRE DE PAUSES D'ALLAITEMENT
00152 - RÉMUNÉRATION HORAIRE BRUTE PAUSES D'ALLAITEMENT
90168 - Lien déclaration employeur ONSSAPL
00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE
00109 - NUMÉRO D'IMMATRICULATION ONSSAPL
90257 - Coordonnées de la personne de contact
00726 - NOM
00727 - PRÉNOM
90258 - Communication
00636 - NUMÉRO DE GSM
00637 - ADRESSE E-MAIL
00677 - NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
00678 - NUMÉRO DE FAX

Annexe

2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues
5 - Liste des codes pays
11 - Identification du formulaire
12 - Identification du risque
21 - Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur
23 - Liste des codes postaux et communes en 30 positions
26 - Commissions paritaires
28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL
29 - Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL

Bloc fonctionnel

90017 - Personne physique
90022 - Adresse
90036 - Commentaire déclaration
90059 - Formulaire
90063 - Lien ligne travailleur
90064 - Identification du risque
90067 - Lien déclaration employeur
90068 - Lien occupation
90077 - Période de référence
90082 - Référence
90113 - Pauses d'allaitement
90140 - ZIMA003
90168 - Lien déclaration employeur ONSSAPL
90257 - Coordonnées de la personne de contact
90258 - Communication

Indemnités - Uitkeringen: scenario 3 - Introduction

Version: 2007/4

Date de publication:
29/11/2007

Contenu de l'introduction:

Erd_FR.pdf Scénario_3_FR.pdf information générale sur les contrôle DRS - XM

La modélisation des données : généralités

La mise en place un système d'information automatisé nécessite deux phases préparatoires :

[1] Conception logique (analyse des données) : on analyse les informations qui seront représentées et intégrées dans la base de données. Cette analyse doit permettre de définir **un modèle conceptuel** des données.

[2] Conception physique (implémentation du modèle) : on choisit un système opérationnel de base de données et on traduit le modèle conceptuel en un modèle opérationnel.

Le modèle conceptuel (dont le plus utilisé actuellement est le modèle entité/relation) est une représentation graphique et synthétique du résultat de l'analyse des données. Ce modèle structure les relations entre les différentes entités (ex. travailleur et employeur) et les attributs de chaque entité (ex. nom, prénom, ...). Il permet ainsi de représenter le schéma de la base de données et son domaine de définition (valeurs admises, contraintes d'intégrité, ...). Le modèle conceptuel est une aide indispensable à la constitution d'une base de données efficiente.
Lorsqu'on réalise une analyse conceptuelle de données, on doit tout d'abord se choisir une méthodologie. Cette méthodologie doit permettre d'étudier le système d'information de manière à en extraire :

- les entités (ou appelées également "record", "segment", "objet", ...)
- les attributs (ou appelés également "données", "champ", "item", "élément", "variable",.....)
- les relations entre les entités (ou appelées également "set", "chaîne", "relationship",...)

Pour bien comprendre et lire un diagramme "entité-relation", qui est la représentation graphique du résultat de l'analyse des données, nous proposons tout d'abord de définir certains concepts de base. Ensuite, nous exposerons le mode de représentation graphique qui sera utilisé.

1. les concepts de base

Ce qu'il est indispensable de savoir peut se résumer en 7 points :

1. **Un ensemble de données est composé de données élémentaires** reliées entre elles. Si une donnée est construite à partir d'autres données, on parle de **données de groupe ou structure de données**. D'autres données ne peuvent être scindées sans perdre leur signification, on parle alors de **données élémentaires**. Une donnée élémentaire peut apparaître dans plusieurs groupes de données (dans plusieurs structures de données)**.**

   Exemple: donnée élémentaire : "rue", "code postal", ...
   structure de donnée : "adresse" (car composée de "rue", "numéro", ...)

2. **Une entité contient des données appartenant à un même ensemble logique.**

   Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" contient des données telles que nom, prénom, adresse, ... L'entité "EMPLOYEUR", contient des données telles que numéro d'immatriculation, dénomination, adresse, ...

3. **Les attributs sont des données qui caractérisent une entité**. Chaque entité se compose d'un identifiant (ou clé primaire) et de 1 ou plusieurs attributs. Dans une base de données, une entité est un type d'enregistrement de la base de données tandis que l'attribut est une des composantes de l'entité.

4. Les **données-clé (ou identifiants)** sont des données ou groupes de données permettant d'identifier de manière unique une occurrence d'une entité.

   Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" aura comme donnée-clé le numéro national et comme occurrence 999999999-99.

5. **Un attribut peut prendre une ou plusieurs valeurs** ou groupes de valeurs : la combinaison des valeurs attribuées aux attributs d'une entité constitue les **occurrences de l'entité**. En général, chaque entité possède plusieurs occurrences.

Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" aura comme attributs : Numéro national, Nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, profession, ...etc. Pour un enregistrement particulier, l'occurrence sera 999999999-99, Dupond, Jean, 99/99/99, Bruxelles, Belge, informaticien, ... Dans le tableau ci-dessous, la 1ère ligne donne les attributs de l'entité Personne Physique et les lignes suivantes les occurrences, càd les valeurs qui s'y rapportent.

NISS	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité	Profession
999999999-99	Dupond	Jean	99/99/99	Bruxelles	Belge	Informaticien
888888888-88	Durand	Jules	88/88/88	Paris	Français	Technicien

6. **Une dépendance fonctionnelle constitue le lien qui permet d'unir diverses données au sein d'une même entité**. Pour chaque donnée d'un document, on se pose la question suivante : "*Y-a-t-il un lien direct entre la donnée examinée et la clé?"* Si la réponse est "OUI", on peut dire qu'il y a une dépendance fonctionnelle entre la donnée et la clé.

   Exemples : donnée de groupe ou structure de donnée = "Adresse"
   donnée élémentaire = nom de la rue, code postal, ...
   donnée-clé = numéro national

7. **Des entités peuvent présenter des relations réciproques**. Il existe donc dans un système d'information des relations entre entités et les relations significatives devront être exprimées.

2. Le diagramme entité-relation

Pour comprendre et lire un diagramme (et dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, le modèle "entité-relation"), il faut tout d'abord connaître les symboles qui sont utilisés:

1. L' "Entity" représente un ensemble de choses, de données dont les occurrences jouent un rôle pertinent dans le système d'information. Comme certaines entités sont particulières, on a prévu de les représenter différemment. Ainsi, la "simple" entité est représentée par un rectangle:

2. L' "Associative entity" qui est une entité particulière car elle indique qu'il existe un groupe d'associations (du monde réel) entre les entités :

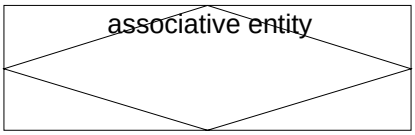

3. Une "simple" association entre deux entités peut être représentée avec une flèche, comme présentée ci-dessous. On utilise l' "associate entity" (voir ci-avant) lorsqu'on veut associer des attributs à la relation ou encore lorsque la relation agit comme une entité dans d'autres relations.

   1 ——————— 1..*

Comme expliqué plus haut, nous avions différents types de relations entre les entités. Ces relations devront donc être représentés par des flèches différentes. Elles sont les suivantes :

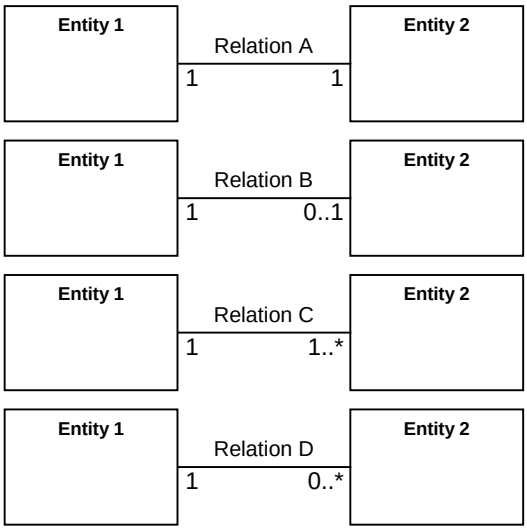

Relation A : l'entity 1 est associée à UNE et SEULEMENT UNE entity 2 (relation 1 à 1)

Relation B : l'entity 1 est associée à ZERO ou UNE entity 2 (relation 1 à 1 ou pas d'association)

Relation C : l'entity 1 est associée à UNE ou PLUSIEURS entity 2 (relation 1 à 1 ou 1 à n)

Relation D : l'entity 1 est associée à ZERO, UNE ou PLUSIEURS entity 2 (relation 1 à 0 ou 1 à 1 ou 1 à n)

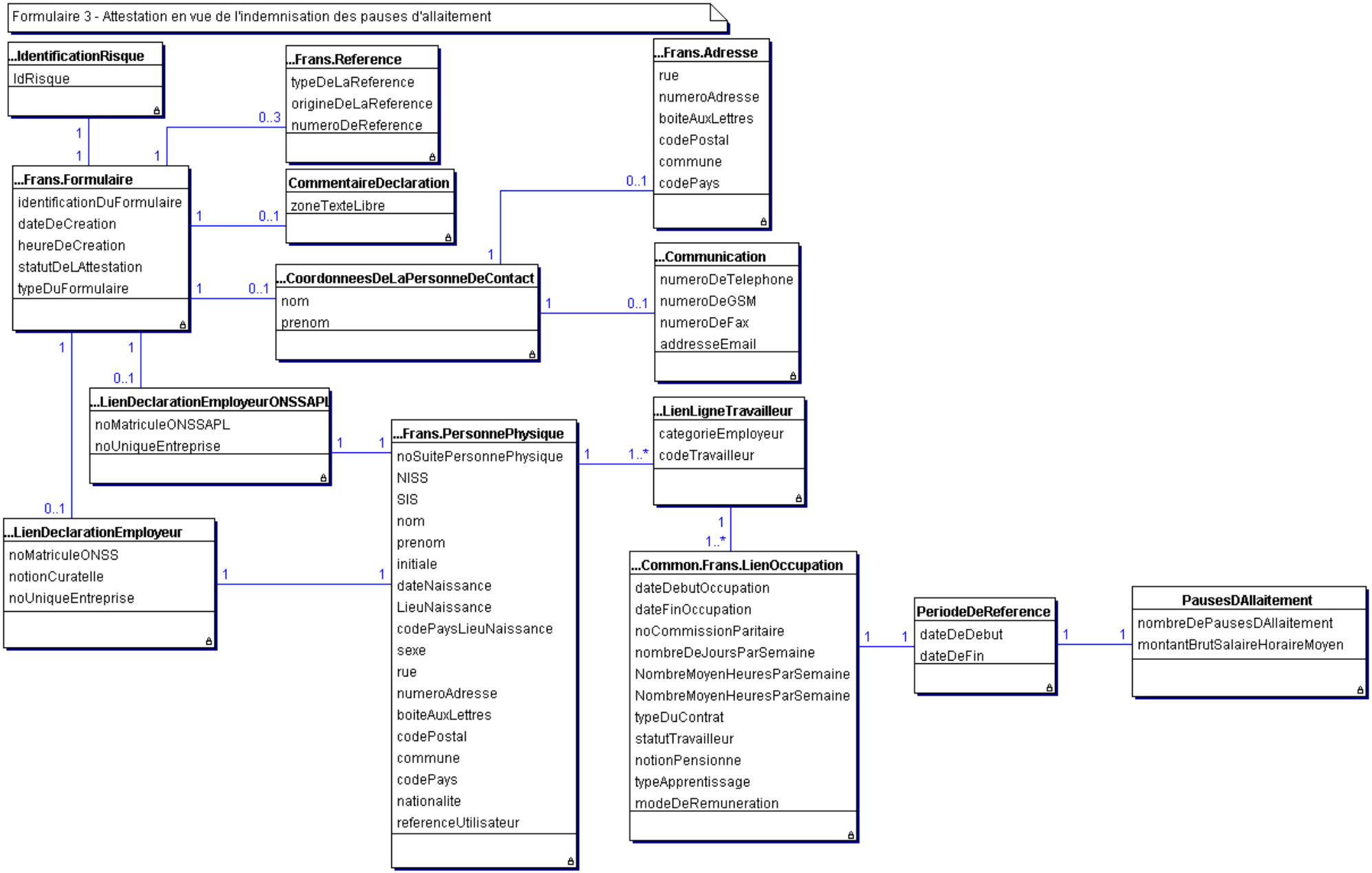
Formulaire 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement
...IdentificationRisque
IdRisque
...Frans.Reference
typeDeLaReference
origineDeLaReference
numeroDeReference
...Frans.Adresse
rue
numeroAdresse
boiteAuxLettres
codePostal
commune
codePays
...Frans.Formulaire
identificationDuFormulaire
dateDeCreation
heureDeCreation
statutDeLAttestation
typeDuFormulaire
CommentaireDeclaration
zoneTexteLibre
...CoordonneesDeLaPersonneDeContact
nom
prenom
...Communication
numeroDeTelephone
numeroDeGSM
numeroDeFax
addresseEmail
...LienDeclarationEmployeurONSSAPL
noMatriculeONSSAPL
noUniqueEntreprise
...Frans.PersonnePhysique
noSuitePersonnePhysique
NISS
SIS
nom
prenom
initiale
dateNaissance
LieuNaissance
codePaysLieuNaissance
sexe
rue
numeroAdresse
boiteAuxLettres
codePostal
commune
codePays
nationalite
referenceUtilisateur
...LienLigneTravailleur
categorieEmployeur
codeTravailleur
...LienDeclarationEmployeur
noMatriculeONSS
notionCuratelle
noUniqueEntreprise
...Common.Frans.LienOccupation
dateDebutOccupation
dateFinOccupation
noCommissionParitaire
nombreDeJoursParSemaine
NombreMoyenHeuresParSemaine
NombreMoyenHeuresParSemaine
typeDuContrat
statutTravailleur
notionPensionne
typeApprentissage
modeDeRemuneration
PeriodeDeReference
dateDeDebut
dateDeFin
PausesDAllaitement
nombreDePausesDAllaitement
montantBrutSalaireHoraireMoyen
1
0..3
0..1
1..*

Informations générales sur les contrôles DRS

Le traitement des DRS, que ce soit via le canal Web (SP10) ou via le canal Batch (SP07), nécessite en plus des contrôles de schéma une série de contrôles appelés contrôles croisés. Ces contrôles croisés intègrent en fait deux types de contrôles :

- des contrôles croisés au sens strict (contrôle de forme trop complexes pour être effectués au niveau du schéma),

- des contrôles de contenu (effectués via appels à des services de base).

Exemples de contrôle croisé:

- Vérifier que la donnée 00045 (OccupationEndingDate) est postérieure ou égale à la donnée 00044 (OccupationStartingDate).
- Vérifier que si la donnée 00016 (System5) vaut 1 alors la donnée 00047 (WorkingDaysSystem) doit être égale à 500.
- Vérifier que la donnée 00112 est présente si la donnée 00378 (EndYearBonusCode) vaut 3 OU (la donnée 00378 vaut 4 ET les données 00387 (EndYearBonusAmount) ET 00111 (EndYearBonusValue) ne sont pas renseignées)

Exemple de contrôle de contenu :

Vérifier que:

- si la date du risque social est dans le trimestre en cours, la donnée 00011 (NOSSRegistrationNbr) doit être présente dans le répertoire "Identification de l'employeur" et la date du risque social doit être comprise entre date d'inscription et date de suppression de ce matricule dans le répertoire.
- si la date du risque social est antérieure au trimestre en cours, la donnée 00011 (NOSSRegistrationNbr) doit être présente et active dans le répertoire "Fichier des Codes" à la date du risque social.

Dans tous les cas, si le résultat d'un contrôle est faux, une anomalie est générée (contenant un code anomalie tel que stipulé dans le glossaire) et apparaîtra dans la Notification correspondant à la DRS contrôlée.

Par exemple, le code anomalie correspondant à l'exemple de contrôle de contenu précédent est 00011-051.

A noter pour finir que certains contrôles sont communs à plusieurs secteurs/scénarii, d'autres sont spécifiques.

NUMERO DE ZONE : 00023	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : NaturalPersonSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION : Numéro de suite des personnes physiques au sein d'une déclaration.
Ce numéro doit être unique au sein d'une déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION : Nombre entier positif et élément de [1;9999999].

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 7
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00023-001	B
Non numérique	00023-002	B
Longueur incorrecte	00023-093	B
Pas dans le domaine de définition	00023-008	B

NUMERO DE ZONE : 00024	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
(Label XML : INSS)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

DOMAINE DE DEFINITION :
La valeur 0 n'est pas permise.

REFERENCE LEGALE :

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: 0 ou NNNNNNNNNCC
· NNNNNNNNN est le numéro
· CC est le chiffre de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00024-001	B
Non numérique	00024-002	B
Invalide	00024-003	B
Pas dans le domaine de définition	00024-008	B
Nombre de contrôle invalide	00024-004	B
Incompatible avec la demande	00024-233	B

NUMERO DE ZONE : 00025	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NOM DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerName)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Nom de famille d'une personne physique.
Il faut mentionner le nom repris sur le passeport ou la carte d'identité.
Pour les femmes de nationalité belge, il s'agit du nom de jeune fille.

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 48
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00025-001	B
Longueur incorrecte	00025-093	B

NUMERO DE ZONE : 00026	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerFirstName)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION : Premier prénom d'une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 24
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00026-001	B
Longueur incorrecte	00026-093	B

NUMERO DE ZONE : 00027	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

INITIALE DU DEUXIÈME PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerInitial)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION : Initiale du deuxième prénom d'une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION : Un caractère alphabétique.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si le travailleur a un deuxième prénom.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00027-003	B

NUMERO DE ZONE : 00028	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

DATE DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerBirthdate)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION :
Date de naissance de la personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION :
AAAA est un élément de [année de la déclaration-120; année de la déclaration].
AAAA est un élément de [année de la déclaration-120; année de la déclaration].

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ (date valide)
AAAA-00-00

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00028-001	B
Invalide	00028-003	B
Pas dans le domaine de définition	00028-008	B

NUMERO DE ZONE : 00029	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

SEXE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerSex)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Sexe d'une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION : 1 = masculin
2 = féminin

La valeur permise est : 2.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00029-001	B
Non numérique	00029-002	B
Longueur incorrecte	00029-093	B
Pas dans le domaine de définition	00029-008	B

NUMERO DE ZONE : 00030	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

RUE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerStreet)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION : Voie publique.
Voie publique où se trouve le domicile du travailleur.
La notion "étage" peut être reprise dans cette zone s'il y a lieu.

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 35
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00030-093	B

NUMERO DE ZONE : 00031	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NUMÉRO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerHouseNbr)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION :
Numéro du domicile du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00031-093	B

NUMERO DE ZONE : 00032	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

BOÎTE AUX LETTRES DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerPostBox)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION : Numéro de boîte aux lettres.
Numéro de boîte aux lettres du domicile du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Obligatoire si le travailleur a une boîte aux lettres.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00032-093	B

NUMERO DE ZONE : 00033	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerZIPCode)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro postal d'une commune.
Numéro postal de l'adresse où le travailleur est domicilié.
Pour les travailleurs domiciliés en Belgique, il faut utiliser la liste officielle des codes postaux belges.

DOMAINE DE DEFINITION :

S'il s'agit d'un code postal belge, la valeur doit référer à un des codes repris dans l'annexe 23

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00033-093	B
Pas dans le domaine de définition	00033-008	B

NUMERO DE ZONE : 00034	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

COMMUNE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerCity)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION : Nom d'une commune.
Nom de la commune de domiciliation du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION :
S'il s'agit d'une commune belge, la valeur doit référer à un des noms qui correspond en annexe 23 au code postal indiqué dans la zone 00033 [Code postal du travailleur].

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 40
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00034-093	B
Incompatibilité code postal - commune	00034-160	B

NUMERO DE ZONE : 00035	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

CODE PAYS DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerCountry)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION : Code permettant d'identifier un pays.
Code permettant d'identifier le pays où est domicilié le travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION : Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 5
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00035-002	B
Longueur incorrecte	00035-093	B
Pas dans le domaine de définition	00035-008	B

NUMERO DE ZONE : 00119	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NATIONALITÉ DU TRAVAILLEUR
(Label XML : Nationality)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Code indiquant la nationalité du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION : Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 5
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00119-002	B
Longueur incorrecte	00119-093	B
Pas dans le domaine de définition	00119-008	B

NUMERO DE ZONE : 00167	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NUMÉRO DE LA CARTE D 'IDENTITÉ SOCIALE
(Label XML : SIS)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro de la carte d'identité sociale d'une personne physique (SIS).

DOMAINE DE DEFINITION : Nombre de 10 chiffres.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Obligatoire si l'employeur peut disposer de la carte SIS du travailleur .
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00167-002	B
Longueur incorrecte	00167-093	B

NUMERO DE ZONE : 00168	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerBirthplace)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s) : 90017
Label(s) xml : NaturalPerson

DESCRIPTION : Nom d'une commune.
Nom de la commune du lieu de naissance de la personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE : Alphanumérique
LONGUEUR : 40
PRESENCE : Facultative
FORMAT :
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00168-093	B

NUMERO DE ZONE : 00169	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

CODE PAYS DU LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerBirthplaceCountry)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION : Code permettant d'identifier un pays.
Code permettant de déterminer de façon unique le pays du lieu de naissance de la personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION : Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 5
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00169-002	B
Longueur incorrecte	00169-093	B
Pas dans le domaine de définition	00169-008	B

NUMERO DE ZONE : 00615	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : NaturalPersonUserReference)

BLOC FONCTIONNEL : Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Référence.
Référence de la personne physique utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé.

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 20
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00615-093	B

NUMERO DE ZONE : 00517	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

RUE
(Label XML : Street)

BLOC FONCTIONNEL : Adresse
Code(s): 90022
Label(s) xml: Address

DESCRIPTION : Voie publique.

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 42
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00517-001	B
Longueur incorrecte	00517-093	B

NUMERO DE ZONE : 00518	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NUMÉRO DE L'ADRESSE
(Label XML : HouseNbr)

BLOC FONCTIONNEL : Adresse
Code(s): 90022
Label(s) xml: Address

DESCRIPTION :

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00518-001	B
Longueur incorrecte	00518-093	B

NUMERO DE ZONE : 00519	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

BOÎTE AUX LETTRES
(Label XML : PostBox)

BLOC FONCTIONNEL : Adresse
Code(s): 90022
Label(s) xml: Address

DESCRIPTION : Numéro de boîte aux lettres.

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00519-093	B

NUMERO DE ZONE : 00520	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

CODE POSTAL
(Label XML : ZIPCode)

BLOC FONCTIONNEL : Adresse
Code(s): 90022
Label(s) xml: Address

DESCRIPTION : Numéro postal d'une commune.

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00520-001	B
Longueur incorrecte	00520-093	B
Pas dans le domaine de définition	00520-008	B

NUMERO DE ZONE : 00522	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

COMMUNE
(Label XML : City)

BLOC FONCTIONNEL : Adresse
Code(s): 90022
Label(s) xml: Address

DESCRIPTION : Nom d'une commune.

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 40
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00522-001	B
Longueur incorrecte	00522-093	B
Incompatibilité code postal - commune	00522-160	B

NUMERO DE ZONE : 00523	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

CODE PAYS
(Label XML : Country)

BLOC FONCTIONNEL : Adresse
Code(s): 90022
Label(s) xml: Address

DESCRIPTION : Code permettant d'identifier un pays.

DOMAINE DE DEFINITION : Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 5
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00523-001	B
Non numérique	00523-002	B
Longueur incorrecte	00523-093	B
Pas dans le domaine de définition	00523-008	B

NUMERO DE ZONE : 00126	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

ZONE TEXTE LIBRE
(Label XML : CommentOfDeclaration)

BLOC FONCTIONNEL : Commentaire déclaration
Code(s): 90036
Label(s) xml: CommentDeclaration

DESCRIPTION : Cette zone permet de joindre toute information nécessaire pour ce formulaire.

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 200
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00126-001	B
Invalide	00126-003	B
Longueur incorrecte	00126-093	B

NUMERO DE ZONE : 00110	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

STATUT DE L'ATTESTATION
(Label XML : AttestationStatus)

BLOC FONCTIONNEL : Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION :

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION :
0 = Original
1 = Modification
2 = Duplicata
3 = Annulation
4 = Révision
5 = Rappel
6 = Clôture
7 = Modification de l'original version papier
Les valeurs permises sont : 0, 1, 7.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00110-001	B
Non numérique	00110-002	B
Longueur incorrecte	00110-093	B
Pas dans le domaine de définition	00110-008	B

NUMERO DE ZONE : 00218	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
(Label XML : FormCreationDate)

BLOC FONCTIONNEL : Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION :
Date à laquelle le formulaire est créé.

DOMAINE DE DEFINITION :
AAAA est un élément de [année en cours -1 ; année en cours] ;
La date ne peut pas se trouver dans le futur.
La date est postérieure à la date de production.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00218-001	B
Invalide	00218-003	B
Pas dans le domaine de définition	00218-008	B
Incompatible avec la demande	00218-233	B

NUMERO DE ZONE : 00296	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
(Label XML : Identification)

BLOC FONCTIONNEL : Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION : Zone qui décrit la teneur d'un formulaire.

DOMAINE DE DEFINITION : Voir annexe 11 - Identification du formulaire.

La valeur permise est : ZIMA003.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 7
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00296-001	B
Longueur incorrecte	00296-093	B
Pas dans le domaine de définition	00296-008	B
Incompatible avec la demande	00296-233	B

NUMERO DE ZONE : 00297	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

TYPE DU FORMULAIRE
(Label XML : TypeForm)

BLOC FONCTIONNEL : Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION : Le type indique la nature du formulaire électronique.

DOMAINE DE DEFINITION :
RE = REQUEST - le formulaire contient une demande de renseignements
PA = PROVISIONAL ANSWER - le formulaire contient une réponse provisoire à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements
FA = FINAL ANSWER - le formulaire contient une réponse définitive à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements
SU = SUBMISSON - le formulaire communique des renseignements

La valeur permise est : SU, FA.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00297-001	B
Longueur incorrecte	00297-093	B
Pas dans le domaine de définition	00297-008	B

NUMERO DE ZONE : 00299	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
(Label XML : FormCreationHour)

BLOC FONCTIONNEL : Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION : Moment précis, exprimé en heures, minutes, secondes et millièmes de secondes.

DOMAINE DE DEFINITION :
HH est un élément de [00;23]
MM est un élément de [00;59]
SS est un élément de [00;59]
SSS un élément de [000;999]

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 12
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: HH:MM:SS.SSS
. HH sont les heures
. MM sont les minutes
. SS sont les secondes
. SSS sont les millièmes de secondes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00299-001	B
Invalide	00299-003	B

NUMERO DE ZONE : 00036	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerClass)

BLOC FONCTIONNEL : Lien ligne travailleur
Code(s): 90063
Label(s) xml: WorkerRecordLink

DESCRIPTION : L'indice de catégorie permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée. Il est attribué par l'ONSS ou l'ONSSAPL selon que l'employeur est immatriculé à l'ONSS ou l'ONSSAPL.
Pour l'ONSSAPL, cette indication de catégorie détermine les obligations de cotisations des administrations en fonction du régime de vacances qu'elles appliquent à leurs membres du personnel contractuels ou du règlement de pension auquel sont affiliés leurs membres du personnel nommés à titre définitif.

DOMAINE DE DEFINITION : Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS ou l'ONSSAPL.

Dans la DRS, les tiers payants (= catégories employeurs 099, 199, 299, 699) et les catégories employeurs 027 pour FATet 028 pour FMP ne sont pas autorisés.
Pour les valeurs admises pour l'ONSSAPL, voir l'annexe 29 - Liste des indices des différentes catégories d'employeur APL ; uniquement les catégories pour lesquelles le code présence est égal à 6.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00036-001	B
Non numérique	00036-002	B
Invalide	00036-003	B
Pas dans le domaine de définition	00036-008	B
Incompatibilité trimestre	00036-034	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00036-051	B

NUMERO DE ZONE : 00037	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

CODE TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerCode)

BLOC FONCTIONNEL : Lien ligne travailleur
Code(s): 90063
Label(s) xml: WorkerRecordLink

DESCRIPTION : Ce code permet d'identifier le type de travailleur pour lequel une cotisation spécifique est exigée (cotisation ordinaire, cotisation FAT - FMP, cotisation spéciale prépensionné, cotisation spéciale personnel statutaire licencié, cotisation spéciale étudiant ou cotisation spéciale indemnités complémentaires).

DOMAINE DE DEFINITION : Pour l'ONSS, voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues ; uniquement les codes travailleurs pour lesquels la présence est égale à 1 ou 3.
Pour l'ONSSAPL, voir annexe 28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL ; uniquement les codes travailleurs pour lesquels la présence est égale à 1 ou 3.

Pour l'ONSS, les codes travailleurs suivants ne sont pas autorisés: étudiants (= codes travailleurs 840 et 841), prépensionnés (= code travailleur 879), fonctionnaires (= codes travailleurs commençant par 6), travailleurs licenciés pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due (= code travailleur 883), travailleurs en interruption de carrière pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due (= code travailleur 885).
Les codes travailleurs 035 et 439 sont uniquement autorisés pour le type d'apprenti 2 (= apprenti sous contrat d'apprentissage industriel).

Pour l'ONSSAPL, les codes travailleurs suivants ne sont pas autorisés: Etudiants (= code travailleur 701), moniteurs et animateurs socioculturels (= code travailleur 702), fonctionnaires (= codes travailleurs commençant par 6 à l'exception du code 671 (= cotisation pour le personnel statutaire licencié - régime assurance maladie invalidité) et à l'exception du code 672 (= cotisation pour le personnel statutaire licencié - régime chômage), jeunes - travailleurs manuels - mis au travail en vertu d'une convention d'insertion socioprofessionnelle reconnue jusqu'au 31 décembre de l'année de leur 18 ans (= code 133), jeunes - travailleurs intellectuels - mis au travail en vertu d'une convention d'insertion socioprofessionnelle reconnue jusqu'au 31 décembre de l'année de leur 18 ans (= code 233), médecins exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.6.1969 (= code 252) et ministres des cultes ou conseillers laïcs (= code 711).

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00037-001	B
Non numérique	00037-002	B
Invalide	00037-003	B
Pas dans le domaine de définition	00037-008	B
Travailleur trop âgé	00037-060	B
Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge	00037-077	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00037-035	B

NUMERO DE ZONE : 00430	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

IDENTIFICATION DU RISQUE
(Label XML : IdentificationOfRisk)

BLOC FONCTIONNEL : Identification du risque
Code(s): 90064
Label(s) xml: RiskIdentification

DESCRIPTION : Identifie le risque.

DOMAINE DE DEFINITION : Voir annexe 12 - Identification du risque.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00430-001	B
Non numérique	00430-002	B
Longueur incorrecte	00430-093	B
Pas dans le domaine de définition	00430-008	B

NUMERO DE ZONE : 00011	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NUMÉRO D'IMMATRICULATION ONSS
(Label XML : NOSSRegistrationNbr)

BLOC FONCTIONNEL : Lien déclaration employeur
Code(s): 90067
Label(s) xml: EmployerDeclarationLink

DESCRIPTION : Chaque employeur, qu'il soit une personne physique, un groupement de personnes physiques ou une personne morale, qui occupe du personnel soumis à la loi du 27 juin 1969, doit être inscrit à l'ONSS. Il s'agit d'un numéro d'immatriculation à l'ONSS définitif.
Si la déclaration concerne un employeur immatriculé à l'ONSS alors le matricule ONSSAPL ne peut être transmis.

DOMAINE DE DEFINITION : Nombre entier et élément de [100006;199999934] pour les numéros définitifs.
Si le numéro unique d'entreprise est connu (zone 00014 différent de zéro), le numéro d' immatriculation ONSS peut être mis à la valeur zéro.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: 0 ou NNNNNNNCC
. NNNNNNN est le numéro
· CC est le numéro de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00011-001	B
Non numérique	00011-002	B
Longueur incorrecte	00011-093	B
Pas dans le domaine de définition	00011-008	B
Nombre de contrôle invalide	00011-004	B
Incompatibilité entre le numéro d'expéditeur et le matricule employeur	00011-155	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00011-051	B
Incompatible avec la demande	00011-233	B

NUMERO DE ZONE : 00012	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NOTION CURATELLE
(Label XML : Trusteeship)

BLOC FONCTIONNEL : Lien déclaration employeur
Code(s): 90067
Label(s) xml: EmployerDeclarationLink

DESCRIPTION: Code qui indique si une déclaration se rapporte à une période pendant laquelle elle est sous curatelle.

DOMAINE DE DEFINITION :
0 = période pendant laquelle elle n'est pas sous la curatelle
1 = période pendant laquelle elle est sous curatelle

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00012-001	B
Non numérique	00012-002	B
Longueur incorrecte	00012-093	B
Pas dans le domaine de définition	00012-008	B
Incompatibilité avec le répertoire	00012-022	B

NUMERO DE ZONE : 00014	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

"Titre" est modifié

NUMÉRO D'ENTREPRISE

(Label XML : CompanyID)

BLOC FONCTIONNEL : Lien déclaration employeur; Lien déclaration employeur ONSSAPL

Code(s): 90067; 90168

Label(s) xml: EmployerDeclarationLink; NOSSLPAEmployerDeclarationLink

DESCRIPTION : Numéro qui identifie de manière unique un employeur, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'un groupement de personnes physiques ou d'une personne morale.

DOMAINE DE DEFINITION :

Nombre de 10 chiffres dont :
les positions 1 à 8 correspondent à un numéro d'ordre, avec en première position un chiffre égal à zéro ou 1
les positions 9 et 10 correspondent à un nombre de contrôle.
Si le numéro d'entreprise n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE :

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00014-001	B
Non numérique	00014-002	B
Invalide	00014-003	B
Pas dans le domaine de définition	00014-008	B
Nombre de contrôle invalide	00014-004	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00014-051	B
Incompatibilité avec le répertoire	00014-022	B
Non repris au répertoire	00014-235	NP
Incompatible avec la demande	00014-233	B

NUMERO DE ZONE : 00044	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION
(Label XML : OccupationStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL :

Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION :

Il s'agit de la date de début de l'occupation sur laquelle porte la déclaration.
Si l'occupation du travailleur n'a pas changé depuis son entrée en service chez l'employeur, cette date correspond à la date d'entrée en service chez l'employeur.
Si l'occupation a été modifiée (exemple : le travailleur est passé d'un régime de travail à temps plein à un régime de travail à temps partiel, la fraction de l'occupation a été modifiée, etc.), la date de début de l'occupation correspond au début de la période à laquelle se rapportent les nouvelles données de l'occupation.
Lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et que des indemnités de rupture sont payées au travailleur, il y a lieu de déclarer les différentes périodes couvertes par une indemnité de rupture sous la forme d'une nouvelle occupation par période. Il s'agit alors de la date de début de la période couverte par l'indemnité de rupture.

DOMAINE DE DEFINITION :

Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture,
- la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre pour la sécurité sociale.
Lorsque l'occupation ne concerne pas une période couverte par des indemnités de rupture,
l'année doit être un élément de [année de la déclaration - 100 ; année de la déclaration].

Le domaine de définition qui précède doit être remplacé par le domaine de définition spécifique suivant:

l'année doit être un élément de (année de la déclaration - 100 ; année de la déclaration)

REFERENCE LEGALE :

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00044-001	B
Invalide	00044-003	B
Date de début de l'occupation antérieure à la date d'immatriculation de l'employeur	00044-278	B

NUMERO DE ZONE : 00045	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
(Label XML : OccupationEndingDate)

BLOC FONCTIONNEL :

Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION :

Il s'agit de la date de fin de l'occupation sur laquelle porte la déclaration.
Si l'occupation du travailleur est inchangée et continue le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.
Si la fin de l'occupation a comme conséquence que le lien de subordination entre le travailleur et l'employeur est rompu, cette date correspond à la date de sortie chez l'employeur.
Lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et que des indemnités de rupture sont payées au travailleur, il y a lieu de déclarer les différentes périodes couvertes par une indemnité de rupture sous la forme d'une nouvelle occupation par période. Il s'agit alors de la date de fin de la période couverte par l'indemnité de rupture.

DOMAINE DE DEFINITION :

Lorsque l'occupation ne concerne pas une période couverte par des indemnités de rupture, elle doit être comprise entre les dates de début et de fin du trimestre pour la sécurité sociale.
Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture,
- l'année doit être égale à l'année de la date de début de l'occupation.
- la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre pour la sécurité sociale.

Le domaine de définition qui précède doit être remplacé par le domaine de définition spécifique suivant:

La date est supérieure ou égale à la date de début de l'occupation.

REFERENCE LEGALE :

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Obligatoire si l'occupation se termine dans le courant de la période de référence
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00045-003	B
Date de fin inférieure à la date de début	00045-014	B

NUMERO DE ZONE : 00046	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
(Label XML : JointCommissionNbr)

BLOC FONCTIONNEL : Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION : Numéro de commission paritaire dont relève le travailleur dans le cadre de l'occupation déclarée ou au moment du premier octroi d'indemnités complémentaires.

DOMAINE DE DEFINITION :
- CCC : Les commissions paritaires ; suite de 3 chiffres, cadrée à gauche.
- CCC.CC : Les sous-commissions paritaires ; suite de 3 chiffres suivie d'un point et de 2 chiffres, cadrée à gauche.
- CCC.CC.CC : Les sous-sous-commissions paritaires ; suite de 3 chiffres suivie d'un point et de 2 chiffres puis d'un point et de 2 chiffres.
- Si le travailleur ne ressort d'aucune commission paritaire, sous-commision paritaire ou sous-sous-commission paritaire, la valeur à remplir est 999.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: CCC ou CCC.CC ou CCC.CC.CC
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00046-001	B
Invalide	00046-003	B
Incompatibilité code travailleur	00046-030	B

NUMERO DE ZONE : 00047	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
(Label XML : WorkingDaysSystem)

BLOC FONCTIONNEL : Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION : Si le régime de travail hebdomadaire est fixe, il s'agit du nombre de jours par semaine du travailleur. Le régime de travail est dit fixe lorsque le travailleur travaille un nombre fixe de jours par semaine. Il peut alors prendre les valeurs 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 jours/semaine.
Si le régime de travail hebdomadaire est variable, il s'agit du nombre moyen de jours par semaine durant lesquels le travailleur est censé effectuer un travail en tenant compte des jours de travail présents dans un cycle complet de travail.

DOMAINE DE DEFINITION : [1; 700] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle.
[0; 700] pour un travailleur qui au cours du trimestre (ou de la partie de trimestre au cours de laquelle il était en service) n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7).
500 pour un parent d'accueil (code travailleur 497 pour un employeur immatriculé à l'ONSS et 761 pour un employeur immatriculé à l'ONSSAPL).
En cas de conversion des prestations en régime 5 jours/semaine (uniquement pour les déclarations trimestrielles antérieures au troisième trimestre 2004), il doit être égal à 500.
Attention : les jours sont exprimés en centièmes de jours.
Exemples :
- 5 jours/semaine est exprimé sous la forme : 500.
- 2,66 jours/semaine est exprimé sous la forme : 266.

Le domaine de définition qui précède doit être remplacé par le domaine de définition spécifique suivant:

[1; 700] pour tous les travailleurs
Attention : les jours sont exprimés en centièmes de jours.
Exemples :
- 5 jours/semaine est exprimé sous la forme : 500.
- 2,66 jours/semaine est exprimé sous la forme : 266.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00047-001	B
Non numérique	00047-002	B
Longueur incorrecte	00047-093	B
Pas dans le domaine de définition	00047-008	B

NUMERO DE ZONE : 00048	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : MeanWorkingHours)

BLOC FONCTIONNEL : Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION : Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles le travailleur est censé effectuer un travail conformément à son contrat de travail, abstraction faite d'éventuelles suspension du contrat.
Pour un travailleur en interruption complète de la carrière professionnelle, ce nombre est égal à zéro.
Ce nombre peut également valoir 0 pour un travailleur qui au cours du trimestre (ou de la partie de trimestre au cours de laquelle il était en service) n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7).
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.
Par personne de référence, on entend la personne occupée à temps plein dans la même entreprise ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.

DOMAINE DE DEFINITION : [1;4800] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle.
[0;4800] pour un travailleur qui au cours du trimestre (ou de la partie de trimestre au cours de laquelle il était en service) n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7).
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

Le domaine de définition qui précède doit être remplacé par le domaine de définition spécifique suivant:

[1;4800] pour tous les travailleurs
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00048-001	B
Non numérique	00048-002	B
Longueur incorrecte	00048-093	B
Pas dans le domaine de définition	00048-008	B

NUMERO DE ZONE : 00049	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE
(Label XML : RefMeanWorkingHours)

BLOC FONCTIONNEL : Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION : Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles la personne de référence est censée effectuer un travail.
C'est le nombre d'heures par semaine d'une personne occupée à temps plein dans la même entreprise, ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION : [1;4800]
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800
Pour un parent d'accueil, le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence doit être égal à 38 heures par semaine (3800)

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00049-001	B
Non numérique	00049-002	B
Longueur incorrecte	00049-093	B
Pas dans le domaine de définition	00049-008	B

NUMERO DE ZONE : 00050	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

TYPE DU CONTRAT
(Label XML : ContractType)

BLOC FONCTIONNEL : Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION: Code qui indique si l'occupation est effectuée dans le cadre d'un contrat temps plein ou temps partiel.

DOMAINE DE DEFINITION : 0 = temps plein
1 = temps partiel
1 si la déclaration concerne un parent d'accueil (code travailleur 497 pour un employeur immatriculé à l'ONSS et 761 pour un employeur immatriculé à l'ONSSAPL), jusqu'au 2/2005 inclus.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00050-002	B
Pas dans le domaine de définition	00050-008	B
Longueur incorrecte	00050-093	B

NUMERO DE ZONE : 00053	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

STATUT DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerStatus)

BLOC FONCTIONNEL : Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION: Code qui indique si l'occupation est effectuée dans le cadre d'un contrat particulier.

DOMAINE DE DEFINITION : Voir annexe 21 - Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'un contrat particulier mentionné à l'annexe 21.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00053-093	B
Pas dans le domaine de définition	00053-008	B
Incompatibilité trimestre	00053-034	B
Incompatibilité code travailleur	00053-030	B

NUMERO DE ZONE : 00054	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NOTION PENSIONNÉ
(Label XML : Retired)

BLOC FONCTIONNEL : Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION : Code qui indique que la personne continue à exercer une activité professionnelle bien que pensionnée.

DOMAINE DE DEFINITION : 0 = non-pensionné
1 = pensionné

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00054-001	B
Non numérique	00054-002	B
Longueur incorrecte	00054-093	B
Pas dans le domaine de définition	00054-008	B

NUMERO DE ZONE : 00055	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

TYPE D'APPRENTISSAGE
(Label XML : Apprenticeship)

BLOC FONCTIONNEL : Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION: Code permettant de distinguer les différentes sortes d'apprentis.

DOMAINE DE DEFINITION :
1 = apprenti agréé des classes moyennes
2 = apprenti avec contrat d'apprentissage industriel
3 = apprenti en formation de chef d'entreprise
4 = élève avec convention d'insertion socio-professionelle reconnue par les Communautés et Régions
5 = stagiaire en convention d'immersion professionnelle

Dans le cadre d'une déclaration ONSS toutes les valeurs sont permises.
Dans le cadre d'une déclaration ONSSAPL les seules valeurs permises sont :
- 3, 4 (autorisés dans tous les trimestres)
- 5 (autorisé à partir du trimestre 20061)

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00055-002	B
Longueur incorrecte	00055-093	B
Pas dans le domaine de définition	00055-008	B
Incompatibilité code travailleur	00055-030	B

NUMERO DE ZONE : 00056	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

MODE DE RÉMUNÉRATION
(Label XML : RemunMethod)

BLOC FONCTIONNEL : Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION : Code qui indique si le travailleur est payé selon un mode de rémunération particulier.

DOMAINE DE DEFINITION :
1 = travailleur qui perçoit une rémunération pour un travail à la pièce ou à l'entreprise ou qui est payé à la tâche (= prestation)
2 = travailleur qui est rémunéré exclusivement ou partiellement à la commission
3 = travailleur payé au moyen de titres-services

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00056-002	B
Pas dans le domaine de définition	00056-008	B
Longueur incorrecte	00056-093	B

NUMERO DE ZONE : 00074	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE
(Label XML : RefStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL : Période de référence
Code(s): 90077
Label(s) xml: ReferencePeriod

DESCRIPTION :

Indication de la date de début de la période au cours de laquelle les pauses d'allaitement ont été accordées. Il s'agit de la période à laquelle se rapporte la dernière rémunération payée à la travailleuse, réduite à concurrence des pauses d'allaitement.

DOMAINE DE DEFINITION :

La date est égale ou postérieure à la date de production ; la date est antérieure à la date de création du formulaire.
La date est postérieure à la date de début de l'occupation et antérieure à la date de fin de l'occupation.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00074-001	B
Invalide	00074-003	B
Pas dans le domaine de définition	00074-008	B
Incompatibilité occupation	00074-099	B

NUMERO DE ZONE : 00075	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

DATE DE FIN DE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE
(Label XML : RefEndingDate)

BLOC FONCTIONNEL : Période de référence
Code(s): 90077
Label(s) xml: ReferencePeriod

DESCRIPTION :

Indication de la date de fin de la période au cours de laquelle les pauses d'allaitement ont été accordées. Il s'agit de la période à laquelle se rapporte la dernière rémunération payée à la travailleuse, réduite à concurrence des pauses d'allaitement.

DOMAINE DE DEFINITION :

La date est égale ou postérieure à la date de production ; la date est antérieure ou égale à la date de création du formulaire ; la date est postérieure à la date à laquelle débute la période de référence.
La date est postérieure à la date de début de l'occupation et antérieure à la date de fin de l'occupation.
La date de fin de la période de référence doit concerner le même mois et la même année que la date de début de la période de référence.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00075-001	B
Invalide	00075-003	B
Pas dans le domaine de définition	00075-008	B
Date de fin inférieure à la date de début	00075-014	B
Incompatibilité date de début	00075-098	B
Incompatibilité occupation	00075-099	B

NUMERO DE ZONE : 00221	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

TYPE DE LA RÉFÉRENCE
(Label XML : ReferenceType)

BLOC FONCTIONNEL : Référence
Code(s): 90082
Label(s) xml: Reference

DESCRIPTION : Indique sur quoi porte la référence (00222 Numéro de référence) : sur cette déclaration, sur une déclaration qui est apparentée à cette déclaration ou sur un ensemble de déclarations (= un dossier) auquel appartient cette déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION :
1 = la référence porte sur ce formulaire
2 = la référence est un numéro de dossier et porte sur le dossier (= ensemble de déclarations) auquel appartient cette déclaration
3 = la référence porte sur un formulaire précédemment échangé et qui est en rapport avec le présent formulaire, par exemple : la référence porte sur la déclaration qui doit être annulée par cette déclaration, ou sur la déclaration qui doit être remplacée par cette déclaration, ou sur la déclaration qui fait l'objet de modifications, ou sur la déclaration qui est à l'origine de la création de ce formulaire...
4 = la référence porte sur une déclaration dans un autre scénario qui est apparentée à cette déclaration
5 = la référence porte sur une demande
6 = la référence porte sur une déclaration refusée
Les valeurs permises sont : 1, 3, 5

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00221-001	B
Non numérique	00221-002	B
Longueur incorrecte	00221-093	B
Pas dans le domaine de définition	00221-008	B

NUMERO DE ZONE : 00222	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE
(Label XML : ReferenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL : Référence
Code(s): 90082
Label(s) xml: Reference

DESCRIPTION: Le numéro de référence.

DOMAINE DE DEFINITION :
Si le numéro de ticket de la sécurité sociale réfère à une demande, il ne peut pas encore y être répondu.
Si le numéro de ticket de la sécurité sociale réfère à une déclaration à modifier ou à annuler, il doit s'agir d'un formulaire accepté par le secteur indemnités, relatif au même employeur et au même NISS

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 20
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00222-001	B
Longueur incorrecte	00222-093	B
Nombre de contrôle invalide	00222-004	B
Formulaire référencé non trouvé	00222-234	B
Réponse à la demande déjà renvoyée	00222-052	B
Ne correspond pas à un formulaire accepté par ce secteur	00222-238	B
Incompatible avec le matricule et/ou le NISS	00222-207	B

NUMERO DE ZONE : 00298	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
(Label XML : ReferenceOrigin)

BLOC FONCTIONNEL : Référence
Code(s): 90082
Label(s) xml: Reference

DESCRIPTION: Valeur indiquant la source authentique d'un numéro de référence.

DOMAINE DE DEFINITION : L'origine indique qui a créé la référence.
1 = le numéro de référence est attribué par un déclarant (une entreprise, un secrétariat social, un bureau de soft, ...)
2 = le numéro de ticket attribué par la Sécurité Sociale, identifiant de manière unique une déclaration
3 = le numéro de référence est attribué par un secteur de la Sécurité Sociale

Si le type de référence est "1", il ne peut pas être communiqué de numéro de ticket de la sécurité sociale.
Si le statut du formulaire indique une "modification d'un original papier", il ne peut pas être communiqué de numéro de ticket de la sécurité sociale.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00298-001	B
Non numérique	00298-002	B
Longueur incorrecte	00298-093	B
Pas dans le domaine de définition	00298-008	B

NUMERO DE ZONE : 00151	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NOMBRE DE PAUSES D'ALLAITEMENT
(Label XML : BreastFeedingPauseNbr)

BLOC FONCTIONNEL : Pauses d'allaitement
Code(s): 90113
Label(s) xml: BreastFeedingPause

DESCRIPTION : Nombre de pauses d'allaitement d'une demi-heure accordées à la travailleuse.

DOMAINE DE DEFINITION : [1; 62].
Exemple : 40 pauses (d'une demi-heure) sont exprimées sous la forme : 40
La somme des pauses d'allaitement ne peut, pour toutes les occupations, être supérieure au double du nombre de jours du mois de référence.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00151-001	B
Non numérique	00151-002	B
Longueur incorrecte	00151-093	B
Pas dans le domaine de définition	00151-008	B
Incompatibilité période de référence	00151-097	B

NUMERO DE ZONE : 00152	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

RÉMUNÉRATION HORAIRE BRUTE PAUSES D 'ALLAITEMENT
(Label XML : BreastFeedingHourlyGrossSalary)

BLOC FONCTIONNEL : Pauses d'allaitement
Code(s): 90113
Label(s) xml: BreastFeedingPause

DESCRIPTION : Montant brut du salaire horaire moyen, exprimé en centièmes de cents, correspondant à une heure de pause d'allaitement.
Il s'agit de la rémunération sur laquelle des retenues dont dues pour la sécurité sociale.
Pour la travailleuse dont l'unité de temps de la rémunération est le mois, la rémunération horaire moyenne est obtenue en divisant la rémunération mensuelle fois 12 par un montant correspondant au nombre moyen d'heures par semaine de la travailleuse multiplié par 52.

DOMAINE DE DEFINITION : [1;99999999].
Un nombre composé de 8 chiffres au maximum en centièmes de cents.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 8
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00152-001	B
Non numérique	00152-002	B
Longueur incorrecte	00152-093	B
Pas dans le domaine de définition	00152-008	B

NUMERO DE ZONE : 00109	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NUMÉRO D'IMMATRICULATION ONSSAPL
(Label XML : NOSSLPARegistrationNbr)

BLOC FONCTIONNEL : Lien déclaration employeur ONSSAPL
Code(s): 90168
Label(s) xml: NOSSLPAEmployerDeclarationLink

DESCRIPTION : Toute administration locale ou provinciale qui occupe du personnel doit être immatriculée à l'ONSSAPL. Si la déclaration concerne un employeur immatriculé à l'ONSSAPL, alors le matricule ONSS ne peut être transmis.

DOMAINE DE DEFINITION : Nombre entier et élément de [00000197;99999926]. Si le numéro unique d'entreprise est connu (zone 00014 différente de zéro), le numéro d'immatriculation ONSSAPL peut être mis à la valeur zéro.

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 8
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: 0 ou NNNNNNCC
· NNNNNN est le numéro
· CC est le numéro de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00109-001	B
Non numérique	00109-002	B
Longueur incorrecte	00109-093	B
Pas dans le domaine de définition	00109-008	B
Nombre de contrôle invalide	00109-004	B
Incompatibilité entre le numéro d'expéditeur et le matricule employeur	00109-155	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00109-051	B
Incompatible avec la demande	00109-233	B

NUMERO DE ZONE : 00726	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NOM
(Label XML : Name)

BLOC FONCTIONNEL : Coordonnées de la personne de contact
Code(s): 90257
Label(s) xml: CoordinatesContactPerson

DESCRIPTION : Nom de famille d'une personne physique.
Il faut mentionner le nom repris sur le passeport ou la carte d'identité.
Pour les femmes de nationalité belge, il s'agit du nom de jeune fille.

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 48
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00726-093	B

NUMERO DE ZONE : 00727	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

PRÉNOM
(Label XML : FirstName)

BLOC FONCTIONNEL : Coordonnées de la personne de contact
Code(s): 90257
Label(s) xml: CoordinatesContactPerson

DESCRIPTION : Premier prénom d'une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 24
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00727-093	B

NUMERO DE ZONE : 00636	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NUMÉRO DE GSM
(Label XML : GSMNbr)

BLOC FONCTIONNEL : Communication
Code(s): 90258
Label(s) xml: Communication

DESCRIPTION :

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 20
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00636-093	B

NUMERO DE ZONE : 00637	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

ADRESSE E-MAIL
(Label XML : EmailAddress)

BLOC FONCTIONNEL : Communication
Code(s): 90258
Label(s) xml: Communication

DESCRIPTION :

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 60
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00637-093	B

NUMERO DE ZONE : 00677	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
(Label XML : PhoneNbr)

BLOC FONCTIONNEL : Communication
Code(s): 90258
Label(s) xml: Communication

DESCRIPTION :

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 20
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00677-093	B

NUMERO DE ZONE : 00678	VERSION : 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

NUMÉRO DE FAX
(Label XML : FaxNbr)

BLOC FONCTIONNEL : Communication
Code(s): 90258
Label(s) xml: Communication

DESCRIPTION :

DOMAINE DE DEFINITION :

REFERENCE LEGALE :
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 20
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00678-093	B

Indemnités - Uitkeringen: scenario 3 - Annexe numéro 2: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues

Version: 2007/4

Date de publication:

29/11/2007

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2007-4-FR2.pdf AN2007-4-FR2.doc AN2007-4-FR2.xls AN2007-4-FR2.txt AN2007-4-FR2.xml

Information intermédiaire:

Cotisation FAT- FMP

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation FAT- FMP	013	Jeunes défavorisés	Manuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT- FMP	015	Ouvriers et assimilés, y compris gens de maison	Ouvriers ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT- FMP	016	Mineurs	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT- FMP	027	Elèves-ouvriers et stagiaires	Elèves ouvriers ordinaires manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT- FMP	041	Domestiques victimes d'un accident du travail survenu avant le 01/04/1983	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT- FMP	045	Domestiques victimes d'un accident du travail à partir du 01/04/1983 ou de maladie professionnelle	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT- FMP	487	Elèves-employés et stagiaires	Intellectuels élèves	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT- FMP	493	Médecins en formation de médecin spécialiste. Jeunes défavorisés. Boursiers originaires d'un pays hors CEE.	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT- FMP	494	Sportifs rémunérés, sauf les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge), victimes d'un accident du travail depuis le 01/01/1985	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT- FMP	495	Travailleurs intellectuels et assimilés, employés de maison, ainsi que les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge) victimes d'un accident du travail survenu depuis le 01/01/1985, parents d'accueil, artistes, travailleurs occasionnels de l'Horeca.	Intellectuels ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT- FMP	675	Travailleurs statutaires	Autres (type travailleur)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Cotisation non liée à une personne physique

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation non liée à une personne physique	851	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale en faveur des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit	Autres (type travailleur)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	861	Cotisation due sur les participations aux bénéfices	Autres (type travailleur)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	862	Cotisation de solidarité sur l'usage d'un véhicule de société	Autres (type travailleur)	4	2005/1	9999/4	01/01/2005	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	870	Cotisation due sur le double pécule de vacances des employés, sur le pécule de vacances ou la prime Copernic des contractuels du secteur public fédéral et sur la prime de restructuration des militaires contractuels	Autres (type travailleur)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Cotisation ordinaire

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	010	Ouvriers temporaires dans l'horticulture et l'agriculture (employeurs immatriculés sous les catégories 194, 494, 193, 097 et 497) et jusqu'au deuxième trimestre 2007 inclus, ouvriers occasionnels dans l'Horeca (employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 097 et 497).	Manuels saisonniers	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	011	Ouvriers de catégorie spéciale à déclarer sur base des rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 116, 117, 216, 217 et , jusqu'au 1er trimestre 2007 inclus, 020, 023, 068, 146, 158, 166, 323 ou 562 (cotisation de modération salariale non due) et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans	Manuels au forfait	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	012	Ouvriers handicapés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé immatriculé sous la catégorie 073, 173 ou 273 (cotisation de modération salariale non due). b) A déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due).	Manuels handicapés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	**013**	**a)** Chauffeurs de taxi affectés au transport de personnes occupés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 068 (cotisation de modération salariale non due) et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans. **b) Ouvriers contractuels ne relevant pas du régime des vacances annuelles des salariés occupés par un employeur de la catégorie 040**	Manuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	014	Ouvriers de catégorie ordinaire pour qui la cotisation au Fonds Forestier est due par des employeurs immatriculés sous la catégorie 029 et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Manuels ordinaires autre que les ouvriers	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	015	Ouvriers de catégorie ordinaire et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) à déclarer sur base des rémunérations prométitées par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 020, 023, 068, 158, 166 ou 562 (cotisation de modération salariale due) ; b) pour qui la cotisation au Fonds Forestier n'est pas due par des employeurs immatriculés sous la catégorie 029 ; c) occasionnels déclarés sur base des rémunérations réelles par des employeurs immatriculés sous les catégories 116 et 117 ; d) tous les autres ouvriers non mentionnés ailleurs	Ouvriers ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	016	Mineur travaillant en surface et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	017	Mineur travaillant en sous-sol et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	019	Apprentis et assimilés travailleurs manuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les catégories 001, 046, 050, 096, 296, 347, 351, 396, 441 et 496 (cotisations AT et MP dues)	Manuels apprentis	3	2005/3	9999/4	01/07/2005	01/01/9999
Cotisation ordinaire	020	Elèves ouvriers de catégorie spéciale (voir code 010 dans catégories 016, 017, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels Horeca autres que les saisonniers	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	022	Elèves-ouvriers stagiaires de catégorie spéciale (voir code 011 et code 010 jusqu'au 2ème trimestre 2007 inclus à l'exception des occasionnels ("super extras") de l'Horeca)) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Autres élèves manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	024	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération réelle (voir code 015 points b) et c))	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	025	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels handicapés déclarés sur base d'une rémunération réelle, occupés dans des ateliers protégés	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	026	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 014) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Autres élèves manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	027	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 015) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Elèves ouvriers ordinaires manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	029	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération forfaitaire occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	035	Apprentis et assimilés travailleurs manuels jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans : - Apprentis sous contrat d'apprentissage agréé Classes moyennes. - Apprentis sous contrat d'engagement d'apprentissage contrôlé Classes moyennes. - Apprentis de professions exercées par des travailleurs salariés (contrat d'apprentissage industriel). - Stagiaires avec contrat de stage de formation de chef d'entreprise. - Elèves avec convention d'insertion socio-professionnelle reconnue par les communautés et Régions. - Stagiaires en convention d'immersion professionnelle.	Manuels apprentis	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	045	Domestiques déclarés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 037 ou 437	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	046	Artistes et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Autres travailleurs artistes	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	047	Artistes - Elèves à temps partiel jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Elèves artistes	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	439	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels apprentis	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	480	Elèves employés de catégorie spéciale (voir code 490 dans catégories 016, 017, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels Horeca	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	484	Contractuels subventionnés travailleurs intellectuels occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Intellectuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	485	Contractuels subventionnés, travailleurs intellectuels handicapés, occupés dans des ateliers protégés agréés	Intellectuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	486	Elèves-employés occasionnels à déclarer sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217.	Intellectuels Horeca	3	2007/3	9999/4	01/07/2007	01/01/9999
Cotisation ordinaire	487	Elèves-employés et stagiaires jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels élèves	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	490	Employés occasionnels dans l'Horeca (employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 097 et 497).	Intellectuels Horeca	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	492	Employés handicapés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé immatriculé sous les catégories 073, 173 et 273 (cotisation de modération salariale non due). b) A déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due)	Intellectuels handicapés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	493	Le personnel académique et scientifique des universités immatriculées sous les catégories 175 ou 396. Contractuels ne relevant pas du régime des vacances annuelles des salariés dans les catégories 040 et 075"	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	495	Employés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Employés de catégorie ordinaire. b) Sportifs rémunérés et déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 070 ou 076 c) employés occasionnels déclarés sur base des rémunérations réelles par des employeurs immatriculés sous les catégories 116 et 117	Intellectuels ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	496	Employés occasionnels déclarés sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217.	Intellectuels Horeca	3	2007/3	9999/4	01/07/2007	01/01/9999
Cotisation ordinaire	497	Parents d'accueil reconnus	Parent d'accueil reconnu	3	2003/2	9999/4	01/04/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	498	Bénéficiaires d'une bourse de (post) doctorat originaires d'un pays hors CEE n'ayant pas de conventions avec la Belgique	Intellectuels boursiers	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	499	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les catégories 001, 046, 050, 096, 296, 347, 351, 396, 441 et 496 (cotisations AT et MP dues).	Intellectuels apprentis	3	2005/3	9999/4	01/07/2005	01/01/9999
Cotisation ordinaire	671	Travailleurs engagés après le 31 décembre 1998 et soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé et aux allocations familiales	Autres (type travailleur)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	673	Mandataires ou ayant une fonction de staff dans les services publics	Autres (type travailleur)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	675	Travailleurs soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé	Autres (type travailleur)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Cotisation spéciale étudiant

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale étudiant	840	Travailleurs étudiants-ouvriers pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants est due, à condition que la durée d'engagement n'excède pas 23 jours durant les mois de juillet, août et septembre et/ou 23 jours durant les autres mois de l'année civile	Autres (type travailleur)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale étudiant	841	Travailleurs étudiants-employés pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants est due, à condition que la durée d'engagement n'excède pas 23 jours durant les mois de juillet, août et septembre et/ou 23 jours durant les autres mois de l'année civile	Autres (type travailleur)	1	2004/3	9999/4	01/07/2004	01/01/9999

Cotisation spéciale indemnités complémentaires

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	883	Travailleurs licenciés pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due	Autres (type travailleur)	3	2006/2	9999/4	01/04/2006	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	885	Travailleurs en interruption de carrière pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due	Autres (type travailleur)	3	2006/2	9999/4	01/04/2006	01/01/9999

Cotisation spéciale prépensionné

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale prépensionné	879	Travailleurs prépensionnés pour lesquels une cotisation spéciale sur les prépensions conventionnelles est due	Autres (type travailleur)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié	876	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin et les militaires rendus à la vie civile à déclarer sous la catégorie 134 - Régime assurance maladie - invalidité	Autres (type travailleur)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié	877	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin et les militaires rendus à la vie civile à déclarer sous la catégorie 134 - Régime chômage	Autres (type travailleur)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Cotisation supplémentaire

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	809	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.)	Autres (type travailleur)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	810	Cotisation spéciale destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.)	Autres (type travailleur)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	820	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence due sur les rémunérations à 108 % des travailleurs manuels (inclus les élèves ouvriers stagiaires et les contractuels subventionnés). Pour les employeurs de l'intérim construction (catégories 224, 226, 244, 254), il s'agit des cotisations destinées au Fonds social pour intérimaires et au Fonds de sécurité d'existence de la construction	Autres (type travailleur)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	825	Cotisation pour un fonds de pension sectoriel pour ouvriers	Autres (type travailleur)	2	2004/2	9999/4	01/04/2004	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	826	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence	Autres (type travailleur)	2	2004/3	9999/4	01/07/2004	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	830	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence (autres que les Fonds Social C.P.N.A.E. (CP n° 218) ou du commerce de détail indépendant (CP n° 201) et autre que le « Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone » pour les employeurs de la catégorie 076), due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleur)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	831	Cotisation destinée au Fonds Social C.P.N.A.E. (CP n° 218) due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleur)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	832	Cotisation destinée au Fonds Social du commerce de détail indépendant (CP n° 201) due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleur)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	833	Cotisation destinée au "Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone" pour les employeurs de la catégorie 076, due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et contractuels subventionnés)	Autres (type travailleur)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	835	Cotisation pour un Fonds de pension sectoriel pour employés	Autres (type travailleur)	2	2006/1	9999/4	01/01/2006	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	852	Cotisation destinée aux mesures en faveur de l'emploi et de la formation	Autres (type travailleur)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	854	Cotisation destinée aux jeunes bénéficiant d'un parcours d'insertion	Autres (type travailleur)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	855	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401)	Autres (type travailleur)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	856	Cotisation spéciale pour la sécurité sociale (Loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales)	Autres (type travailleur)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	857	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs non soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401)	Autres (type travailleur)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	859	Cotisation patronale particulière destinée au financement du chômage temporaire et du complément d'ancienneté pour chômeurs âgés	Autres (type travailleur)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	860	Cotisation de solidarité sur l'usage personnel d'un véhicule de société	Autres (type travailleur)	2	2003/1	2004/4	01/01/1900	31/12/2004

Commentaire type code travailleur

- Cotisation ordinaire : correspond aux travailleurs ordinaires (ligne travailleur) et aux cotisations ordinaires (bloc fonctionnel cotisation due pour la ligne travailleur)
- Cotisation spéciale étudiant : correspond aux travailleurs étudiants (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation de solidarité pour les étudiants est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur étudiant)
- Cotisation spéciale statutaire licencié : correspond aux travailleurs statutaires licenciés (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation spéciale est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur statutaire licencié)
- Cotisation spéciale prépensionné : correspond aux travailleurs prépensionnés (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation spéciale sur les prépensions conventionnelles est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur prépensionné)
- Cotisation FAT - FMP : correspond aux travailleurs (ligne travailleur) percevant des indemnités AT - MP sur lesquelles une cotisation est due (bloc fonctionnel cotisation due pour la ligne travailleur)
- Cotisation supplémentaire : correspond aux cotisations supplémentaires dues pour des travailleurs ordinaires (bloc fonctionnel cotisation due ligne travailleur)
- Cotisation non liée à une personne physique : correspond aux cotisations non liées aux personnes physiques (bloc fonctionnel cotisation non liée à une personne physique)
- Cotisation spéciale indemnités complémentaires : correspond aux travailleurs (lignes travailleurs) percevant des indemnités complémentaires sur lesquelles des cotisations sont dues (bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation)

Commentaire présence

1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)
2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)
3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)
4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

Indemnités - Uitkeringen: scenario 3 - Annexe numéro 5: Liste des codes pays

Version: 2007/4

Date de publication:

29/11/2007

Contenu de l'annexe:

AN2006-2-FR5.pdf AN2006-2-FR5.doc AN2006-2-FR5.xls AN2006-2-FR5.txt AN2006-2-FR5.xml

Information intermédiaire:

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Abu Dhabi	269		01/01/1900	08/12/1971
Afars et Issas	380		01/01/1900	19/09/1977
Afghanistan	251	AF	01/01/1900	31/12/9999
Afrique du Sud Rep. d'	325	ZA	01/01/1900	31/12/9999
Albanie	101	AL	01/01/1900	31/12/9999
Algérie	351	DZ	01/01/1900	31/12/9999
Allemagne	134		01/01/1900	31/12/1992
Allemagne	173		01/01/1900	23/05/1949
Allemagne (Rép. dém.)	104		01/01/1900	31/12/1992
Allemagne (Rép. dém.)	170		01/01/1900	03/10/1990
Allemagne (Rép. féd.)	103	DE	01/01/1900	31/12/9999
Andorre	102	AD	01/01/1900	31/12/9999
Angola	341	AO	01/01/1900	31/12/9999
Angola	381	AO	01/01/1900	31/12/9999
Anguilla (R.U.)	490	AI	01/01/1900	31/12/9999
Antigua (R.U.)	491	AG	01/01/1900	31/12/9999
Antilles américaines	483		01/01/1900	31/12/9999
Antilles britanniques	424		01/01/1900	31/12/9999
Antilles françaises	481		01/01/1900	31/12/9999
Antilles néerlandaises	482	AN	01/01/1900	31/12/9999
Apatride	900		01/01/1900	31/12/9999
Arabie Saoudite	252	SA	01/01/1900	31/12/9999
Archipel des Carolines	680		01/01/1900	31/12/9999
Archipel des Comores	343	KM	01/01/1900	31/12/9999
Archipel des Comores	386	KM	01/01/1900	31/12/9999
Argentine	511	AR	01/01/1900	31/12/9999
Arménie (Rép.)	249	AM	31/12/1991	31/12/9999
Australie	611	AU	01/01/1900	31/12/9999
Autriche	105	AT	01/01/1900	31/12/9999
Azerbaïdjan (Rép.)	250	AZ	31/12/1991	31/12/9999
Bahamas	425	BS	01/01/1900	31/12/9999
Bahamas	484	BS	01/01/1900	31/12/9999
Bahrein	268	BH	01/01/1900	31/12/9999
Bangladesh	237	BD	01/01/1900	31/12/9999
Barbade	423	BB	01/01/1900	31/12/9999
Belgique	150	BE	01/01/1900	31/12/9999
Belize	430	BZ	01/01/1900	31/12/9999
Belize (R.U.)	489		01/01/1900	31/12/9999
Bénin (Rép. pop. du)	310	BJ	01/01/1900	31/12/9999
Bermudes	485	BM	01/01/1900	31/12/9999
Bhoutan	223	BT	01/01/1900	31/12/9999
Biélorussie (Rép.)	142	BY	31/12/1991	31/12/9999
Bolivie	512	BO	01/01/1900	31/12/9999
Bophutatswana	397		01/01/1900	31/12/9999
Bosnie-Herzégovine (Rép. de)	149	BA	10/04/1992	31/12/9999
Botswana	302	BW	01/01/1900	31/12/9999
Brésil	513	BR	01/01/1900	31/12/9999
Brunei	224	BN	01/01/1900	31/12/9999
Bulgarie	106	BG	01/01/1900	31/12/9999
Burkina Faso	308	BF	30/11/1984	31/12/9999
Burundi	303	BI	01/01/1900	31/12/9999
Cabinda	382		01/01/1900	31/12/9999
Caïmanes (R.U.)	492	KY	01/01/1900	31/12/9999
Cambodge	211	KH	01/01/1900	31/12/1992
Cameroun	304	CM	01/01/1900	31/12/9999
Canada	401	CA	01/01/1900	31/12/9999
Cap Vert Iles du	339	CV	01/01/1900	31/12/9999
Chili	514	CL	01/01/1900	31/12/9999
Chine-Taïwan (Rép. de)	204	TW	01/01/1900	31/12/9999
Chine Rép. pop.	218	CN	01/01/1900	31/12/9999
Chypre	107	CY	01/01/1900	31/12/9999
Colombie	515	CO	01/01/1900	31/12/9999
Congo belge	359		01/01/1900	30/06/1960
Congo (Rép. dém.)	306	CD	01/01/1900	31/12/9999
Congo (Rép. du)	362		01/07/1960	30/11/1971

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Congo (Rép. pop. du)	307	CG	01/01/1900	31/12/9999
Cook (N-Z.)	687	CK	01/01/1900	31/12/9999
Corée du Nord (Rép. de)	219	KP	01/01/1900	31/12/9999
Corée du Sud (Rép. de)	206	KR	01/01/1900	31/12/9999
Costa Rica	411	CR	01/01/1900	31/12/9999
Côte d'Ivoire	309	CI	01/01/1900	31/12/9999
Croatie (Rép. de)	146	HR	15/01/1992	31/12/9999
Cuba	412	CU	01/01/1900	31/12/9999
d'origine afghane	822		01/01/1900	31/12/9999
d'origine albanaise	751		01/01/1900	31/12/9999
d'origine algérienne	813		01/01/1900	31/12/9999
d'origine allemande	752		01/01/1900	31/12/9999
d'origine angolaise	795		01/01/1900	31/12/9999
d'origine argentine	748		01/01/1900	31/12/9999
d'origine arménienne	781		01/01/1900	31/12/9999
d'origine autrichienne	753		01/01/1900	31/12/9999
d'origine azerbaïdjanaise	855		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bahreïnie	868		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bangladeshienne	837		01/01/1900	31/12/9999
d'origine béninoise	840		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bhoutanaise	864		01/01/1900	31/12/9999
d'origine biélorusse	863		01/01/1900	31/12/9999
d'origine birmane	826		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bolivienne	804		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bosniaque	853		01/01/1900	31/12/9999
d'origine brésilienne	797		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bulgare	754		01/01/1900	31/12/9999
d'origine burundaise	791		01/01/1900	31/12/9999
d'origine cambodgienne	750		01/01/1900	31/12/9999
d'origine camerounaise	838		01/01/1900	31/12/9999
d'origine capverdienne	830		01/01/1900	31/12/9999
d'origine centrafricaine	862		01/01/1900	31/12/9999
d'origine chilienne	749		01/01/1900	31/12/9999
d'origine chinoise	782		01/01/1900	31/12/9999
d'origine colombienne	816		01/01/1900	31/12/9999
d'origine congolaise	859		01/01/1900	31/12/9999
d'origine congolaise Brazzaville	780		01/01/1900	31/12/9999
d'origine coréenne	808		01/01/1900	31/12/9999
d'origine croate	755		01/01/1900	31/12/9999
d'origine cubaine	783		01/01/1900	31/12/9999
d'origine d'afrique du Sud	818		01/01/1900	31/12/9999
d'origine de Côte d'Ivoire	851		01/01/1900	31/12/9999
d'origine djiboutienne	871		01/01/1900	31/12/9999
d'origine dominicaine	747		01/01/1900	31/12/9999
d'origine du Burkina Faso	846		01/01/1900	31/12/9999
d'origine du Sierra Leone	844		01/01/1900	31/12/9999
d'origine égyptienne	784		01/01/1900	31/12/9999
d'origine équatorienne	836		01/01/1900	31/12/9999
d'origine espagnole	757		01/01/1900	31/12/9999
d'origine estonienne	758		01/01/1900	31/12/9999
d'origine éthiopienne	800		01/01/1900	31/12/9999
d'origine finlandaise	759		01/01/1900	31/12/9999
d'origine française	809		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Gabonaise	845		01/01/1900	31/12/9999
d'origine géorgienne	760		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ghanéenne	815		01/01/1900	31/12/9999
d'origine grecque	761		01/01/1900	31/12/9999
d'origine guatémaltèque	829		01/01/1900	31/12/9999
d'origine guinéenne	802		01/01/1900	31/12/9999
d'origine guyanaise	805		01/01/1900	31/12/9999
d'origine haïtienne	793		01/01/1900	31/12/9999
d'origine hongroise	762		01/01/1900	31/12/9999
d'origine indienne	832		01/01/1900	31/12/9999
d'origine indonésienne	801		01/01/1900	31/12/9999
d'origine irakienne	785		01/01/1900	31/12/9999
d'origine iranienne	819		01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
d'origine israëlienne	814		01/01/1900	31/12/9999
d'origine italienne	763		01/01/1900	31/12/9999
d'origine jordanienne	798		01/01/1900	31/12/9999
d'origine kazakh	866		01/01/1900	31/12/9999
d'origine kenyane	857		01/01/1900	31/12/9999
d'origine khmer	806		01/01/1900	31/12/9999
d'origine kirghize	872		01/01/1900	31/12/9999
d'origine koweïtienne	867		01/01/1900	31/12/9999
d'origine laotienne	803		01/01/1900	31/12/9999
d'origine lettonienne	764		01/01/1900	31/12/9999
d'origine libanaise	786		01/01/1900	31/12/9999
d'origine libérienne	849		01/01/1900	31/12/9999
d'origine libyenne	831		01/01/1900	31/12/9999
d'origine lithuanienne	765		01/01/1900	31/12/9999
d'origine macédonienne	792		01/01/1900	31/12/9999
d'origine malagassy	827		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Malaisienne	833		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Malienne	861		01/01/1900	31/12/9999
d'origine marocaine	796		01/01/1900	31/12/9999
d'origine mauritanienne	848		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Moldave	858		01/01/1900	31/12/9999
d'origine mozambique	825		01/01/1900	31/12/9999
d'origine namibienne	828		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Népalaise	850		01/01/1900	31/12/9999
d'origine nicaraguayenne	843		01/01/1900	31/12/9999
d'origine nigériane	794		01/01/1900	31/12/9999
d'origine nigérienne	852		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ougandaise	776		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ouzbeks	854		01/01/1900	31/12/9999
d'origine pakistanaise	777		01/01/1900	31/12/9999
d'origine palestinienne	787		01/01/1900	31/12/9999
d'origine panaméenne	841		01/01/1900	31/12/9999
d'origine paraguayenne	811		01/01/1900	31/12/9999
d'origine péruvienne	810		01/01/1900	31/12/9999
d'origine philippines	835		01/01/1900	31/12/9999
d'origine polonaise	766		01/01/1900	31/12/9999
d'origine portugaise	767		01/01/1900	31/12/9999
d'origine roumaine	768		01/01/1900	31/12/9999
d'origine russe	769		01/01/1900	31/12/9999
d'origine rwandaise	775		01/01/1900	31/12/9999
d'origine salvadorienne	820		01/01/1900	31/12/9999
d'origine saoudienne	817		01/01/1900	31/12/9999
d'origine sénégalaise	856		01/01/1900	31/12/9999
d'origine serbe	770		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Slovène	860		01/01/1900	31/12/9999
d'origine somalienne	821		01/01/1900	31/12/9999
d'origine soudanaise	824		01/01/1900	31/12/9999
d'origine srilankaise	839		01/01/1900	31/12/9999
d'origine syrienne	788		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tanzanienne	812		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tchadienne	823		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tchèque	771		01/01/1900	31/12/9999
d'origine thaïlandaise	834		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tibétaine	842		01/01/1900	31/12/9999
d'origine togolaise	847		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tunisienne	745		01/01/1900	31/12/9999
d'origine turque	789		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ukrainienne	772		01/01/1900	31/12/9999
d'origine uruguayenne	746		01/01/1900	31/12/9999
d'origine U.R.S.S.	773		01/01/1900	31/12/9999
d'origine vietnamienne	778		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ville libre de Dantzig	756		01/01/1900	31/12/9999
d'origine yéménite	790		01/01/1900	31/12/9999
d'origine yougoslave	774		01/01/1900	31/12/9999
d'origine zaïroise	779		01/01/1900	31/12/9999
Danemark	108	DK	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Dominica (Eiland)	480		01/01/1900	31/12/9999
Dominicaine Rép.	420	DO	01/01/1900	31/12/9999
Dominique (République)	427	DM	01/01/1900	31/12/9999
El Salvador	421	SV	01/01/1900	31/12/9999
Emirats arabes unis	260	AE	01/01/1900	31/12/9999
En mer	995		01/01/1900	31/12/9999
Equateur	516	EC	01/01/1900	31/12/9999
Erythrée	349	ER	24/05/1993	31/12/9999
Espagne	109	ES	01/01/1900	31/12/9999
Estonie	136	EE	01/01/1900	31/12/9999
Etats-Unis d'Amérique	402	US	01/01/1900	31/12/9999
Ethiopie	311	ET	01/01/1900	31/12/9999
Fernando Poo	392		01/01/1900	31/12/9999
Fidji	617	FJ	01/01/1900	31/12/9999
Finlande	110	FI	01/01/1900	31/12/9999
France	111	FR	01/01/1900	31/12/9999
Gabon	312	GA	01/01/1900	31/12/9999
Gambie	313	GM	01/01/1900	31/12/9999
Géorgie (Rép.)	253	GE	23/02/1992	31/12/9999
Ghana	314	GH	01/01/1900	31/12/9999
Gibraltar	180	GI	01/01/1900	31/12/9999
Grande-Bretagne	112	GB	01/01/1900	31/12/9999
Grèce	114	GR	01/01/1900	31/12/9999
Grenade	426	GD	01/01/1900	31/12/9999
Guam	681	GU	01/01/1900	31/12/9999
Guatémala	413	GT	01/01/1900	31/12/9999
Guinée	315	GN	01/01/1900	31/12/9999
Guinée-Bissau	338	GW	01/01/1900	31/12/9999
Guinée équatoriale	337	GQ	01/01/1900	31/12/9999
Guinée portugaise	391		01/01/1900	31/12/9999
Guyane	521	GY	01/01/1900	31/12/9999
Guyane Française	581	GF	01/01/1900	31/12/9999
Guyane hollandaise	583		01/01/1900	31/12/9999
Haïti	419	HT	01/01/1900	31/12/9999
Haute-Volta	316		01/01/1900	29/11/1984
Hawaï	682		01/01/1900	31/12/9999
Honduras	414	HN	01/01/1900	31/12/9999
Honduras britannique	582		01/01/1900	31/12/9999
Hong-Kong	234	HK	01/01/1900	31/12/9999
Hong Kong (R.U.)	280		01/01/1900	31/12/9999
Hongrie (République)	138		23/10/1989	31/12/1992
Hongrie (Rép.)	115	HU	01/01/1900	31/12/9999
Ile de Santhomé	393		01/01/1900	31/12/9999
Iles Canaries (E.)	398		01/01/1900	31/12/9999
Iles du Cap Vert	385	CV	01/01/1900	31/12/9999
Iles Falkland	580	FK	01/01/1900	31/12/9999
Iles Salomon	623	SB	01/01/1900	31/12/9999
Iles Turks et Caicos	488	TC	01/01/1900	31/12/9999
Iles Vierges	486	VG	01/01/1900	01/01/9999
îles vierges des Etats-Unis	486	VI	01/01/1900	31/12/9999
Inconnu	999		01/01/1900	31/12/9999
Inde	207	IN	01/01/1900	31/12/9999
Indéterminé	711		01/01/1900	31/12/9999
Indonésie	208	ID	01/01/1900	31/12/9999
Irak	254	IQ	01/01/1900	31/12/9999
Iran	255	IR	01/01/1900	31/12/9999
Irlande Eire	116	IE	01/01/1900	31/12/9999
Islande	117	IS	01/01/1900	31/12/9999
Israël	256	IL	01/01/1900	31/12/9999
Italie	128	IT	01/01/1900	31/12/9999
Jamaïque	415	JM	01/01/1900	31/12/9999
Japon	209	JP	01/01/1900	31/12/9999
Jordanie	257	JO	01/01/1900	31/12/9999
Kazakhstan (Rép.)	225	KZ	31/12/1991	31/12/9999
Kenya	336	KE	01/01/1900	31/12/9999
Kirghizie (Rep.)	226	KG	20/01/1992	31/12/9999
Kiribati	622	KI	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Kitts and Nevis (R.U.)	494		01/01/1900	31/12/9999
Koweit Principauté de	264	KW	01/01/1900	31/12/9999
La Guadeloupe (F.)	496	GP	01/01/1900	31/12/9999
La Martinique (F.)	497	MQ	01/01/1900	31/12/9999
Laos	210	LA	01/01/1900	31/12/9999
Le Groenland (D.K.)	498	GL	01/01/1900	31/12/9999
Lesotho	301	LS	01/01/1900	31/12/9999
Lettonie	135	LV	01/01/1900	31/12/9999
Liban	258	LB	01/01/1900	31/12/9999
Libéria	318	LR	01/01/1900	31/12/9999
Libye	353	LY	01/01/1900	31/12/9999
Liechtenstein	118	LI	01/01/1900	31/12/9999
Lituanie	137	LT	01/01/1900	31/12/9999
Luxembourg (Grand-Duché)	113	LU	01/01/1900	31/12/9999
Macao	281	MO	01/01/1900	31/12/9999
Macédoine (Ex-Rép. yougoslave de)	148	MK	09/04/1993	31/12/9999
Madère (P.)	399		01/01/1900	31/12/9999
Malaisie	212	MY	01/01/1900	31/12/9999
Malawi	358	MW	01/01/1900	31/12/9999
Maldives	222	MV	01/01/1900	31/12/9999
Mali	319	ML	01/01/1900	31/12/9999
Malte	119	MT	01/01/1900	31/12/9999
Maroc	354	MA	01/01/1900	31/12/9999
Maurice Ile	317	MU	01/01/1900	31/12/9999
Mauritanie Rép. Islamique de	355	MR	01/01/1900	31/12/9999
Mexique	416	MX	01/01/1900	31/12/9999
Micronésie, (états fédérés de)	602	FM	01/01/1900	31/12/9999
Moldavie (Rép.)	144	MD	31/12/1991	31/12/9999
Monaco Principauté	120	MC	01/01/1900	31/12/9999
Mongolie (Rép. pop. de)	221	MN	01/01/1900	31/12/9999
Monténégro	151	**ME**	01/07/2006	31/12/9999
Montserrat (R.U.)	493	MS	01/01/1900	31/12/9999
Mozambique	340	MZ	01/01/1900	31/12/9999
Mozambique	383	MZ	01/01/1900	31/12/9999
Myanmar (Union de)	201	MM	01/01/1900	31/12/9999
Namibie	384	NA	01/01/1900	31/12/9999
Nauru	615	NR	01/01/1900	31/12/9999
Népal	213	NP	01/01/1900	31/12/9999
Ngwane (Royaume du Swaziland)	331	SZ	01/01/1900	31/12/9999
Nicaragua	417	NI	01/01/1900	31/12/9999
Niger	321	NE	01/01/1900	31/12/9999
Nigéria (Rép. Féder.)	322	NG	01/01/1900	31/12/9999
Niue-ile (N-Z.)	685	NU	01/01/1900	31/12/9999
Norvège	121	NO	01/01/1900	31/12/9999
Nouvelle-Calédonie	683	NC	01/01/1900	31/12/9999
Nouvelle-Zélande	613	NZ	01/01/1900	31/12/9999
Nouvelles-Hébrides	618		01/01/1900	31/12/9999
ONU indéterminé	741		01/01/1900	31/12/9999
originaire de Guinée-Bissau	869		01/01/1900	31/12/9999
originaire de Myanmar	870		01/01/1900	31/12/9999
originaire des Emirats Arabes Unis	865		01/01/1900	31/12/9999
OTAN	721		01/01/1900	31/12/9999
Ouganda	323	UG	01/01/1900	31/12/9999
Ouzbékistan (Rép.)	227	UZ	31/12/1991	31/12/9999
Pacifique Iles du	620		01/01/1900	31/12/9999
Pakistan	259	PK	01/01/1900	31/12/9999
Palau	679	PW	01/09/1994	31/12/9999
Palestine	271	PS	04/01/2001	31/12/9999
Palestine	283		01/01/1900	03/01/2001
Panama	418	PA	01/01/1900	31/12/9999
Papouasie-Nouvelle-Guinée	619	PG	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Paraguay	517	PY	01/01/1900	31/12/9999
pas encore définitivement établie	901		01/01/1900	31/12/9999
Pays-Bas	129	NL	01/01/1900	31/12/9999
Pérou	518	PE	01/01/1900	31/12/9999
Philippines	214	PH	01/01/1900	31/12/9999
Pitcairn (terr. dép. du R.U.)	692	PN	01/01/1900	31/12/9999
Pologne (République)	139		29/12/1989	31/12/1992
Pologne (Rép.)	122	PL	01/01/1900	31/12/9999
Polynésie	684	PF	01/01/1900	31/12/9999
Porto-Rico (Ile de)	487	PR	01/01/1900	31/12/9999
Portugal	123	PT	01/01/1900	31/12/9999
Qatar	267	QA	01/01/1900	31/12/9999
Rayé pour l'étranger	992		01/01/1900	31/12/9999
Réfugié	700		01/01/1900	31/12/9999
Réfugié ONU	730		01/01/1900	31/12/9999
République Centrafricaine	305	CF	01/01/1900	31/12/9999
République de Djibouti	345	DJ	01/01/1900	31/12/9999
République de Sainte Lucie	428	LC	01/01/1900	31/12/9999
République Slovaque	141	SK	01/01/1993	31/12/9999
République socialiste du Vietnam	220	VN	01/01/1900	31/12/9999
République Tchèque	140	CZ	01/01/1993	31/12/9999
Rép. Arabe d'Egypte	352	EG	01/01/1900	31/12/9999
Rép. démocrat. de Madagascar	324	MG	01/01/1900	31/12/9999
Rép. Khmer du Cambodge	202		01/01/1900	01/01/2000
Réunion	387	RE	01/01/1900	31/12/9999
Rhodésie	326		01/01/1900	31/12/9999
Roumanie	124	RO	01/01/1900	31/12/9999
Ruanda	360		01/01/1900	31/12/9999
Russie (Fédération de)	145	RU	27/12/1991	31/12/9999
Rwanda Rép.	327	RW	01/01/1900	31/12/9999
Sahara	388	EH	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Marin	125	SM	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Pierre et Miquelon (F.)	495	PM	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Siège	133	VA	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Vincent	429	VC	01/01/1900	31/12/9999
Sainte-Hélène (Ile)	389	SH	01/01/1900	31/12/9999
Samoa américaines	690	AS	01/01/1900	31/12/9999
Samoa occidentales	614	WS	01/01/1900	31/12/9999
Sao Tomé et Principe (Rép. dém. de)	346	ST	01/01/1900	31/12/9999
Sénégal	320	SN	01/01/1900	31/12/9999
Sénégambie	348		01/01/1900	31/12/9999
Serbie	152	**RS**	01/07/2006	31/12/9999
Seychelles (Iles)	342	SC	01/01/1900	31/12/9999
Seychelles (Iles)	390	SC	01/01/1900	31/12/9999
SHAPE	720		01/01/1900	31/12/9999
Sierra Leone	328	SL	01/01/1900	31/12/9999
Singapour	205	SG	01/01/1900	31/12/9999
Slovénie (Rép. de)	147	SI	15/01/1992	31/12/9999
Somalie Rép.	329	SO	01/01/1900	31/12/9999
Soudan	356	SD	01/01/1900	31/12/9999
Sri Lanka	203	LK	01/01/1900	31/12/9999
St. Kitts et Nevis	431	KN	01/01/1900	31/12/9999
Suède	126	SE	01/01/1900	31/12/9999
Suisse	127	CH	01/01/1900	31/12/9999
Sultanat d'Oman	266	OM	01/01/1900	31/12/9999
Surinam	522	SR	01/01/1900	31/12/9999
Swaziland	347	SZ	01/01/1900	31/12/9999
Swaziland	395	SZ	01/01/1900	31/12/9999
Syrie Rép. Arabe Syrienne	261	SY	01/01/1900	31/12/9999
Tadjikistan (Rép.)	228	TJ	10/01/1992	31/12/9999
Tahiti	688		01/01/1900	31/12/9999
Tanzanie (Rép. Unie de)	332	TZ	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Tchad	333	TD	01/01/1900	31/12/9999
Tchécoslovaquie	130		01/01/1900	31/12/1992
Tchécoslovaquie	171		01/01/1900	31/12/1992
Territ sous tutelle américaine	691		01/01/1900	31/08/1994
Territ. dép. de l'Australie	693		01/01/1900	31/12/9999
Territ. dép. de la Nelle Zélande	694		01/01/1900	31/12/9999
Thaïlande	235	TH	01/01/1900	31/12/9999
Timor	282	TL	01/01/1900	31/12/9999
Togo	334	TG	01/01/1900	31/12/9999
Tokelau (N-Z.)	686	TK	01/01/1900	31/12/9999
Tonga	616	TO	01/01/1900	31/12/9999
Transkei	396		01/01/1900	31/12/9999
Trinité et Tobago	422	TT	01/01/1900	31/12/9999
Tunisie	357	TN	01/01/1900	31/12/9999
Turkménistan (Rép.)	229	TM	31/12/1991	31/12/9999
Turquie	262	TR	01/01/1900	31/12/9999
Tuvalu	621	TV	01/01/1900	31/12/9999
Ukraine (Rép.)	143	UA	31/12/1991	31/12/9999
Union d. Rép. Soc. Soviét	172		01/01/1900	27/12/1991
Union d. Rép. Soc. Soviét.	131		01/01/1900	31/12/1992
Uruguay	519	UY	01/01/1900	31/12/9999
Urundi	361		01/01/1900	31/12/9999
Vanuatu	624	VU	01/01/1900	31/12/9999
Vénézuéla	520	VE	01/01/1900	31/12/9999
Vietnam du Sud	217		01/01/1900	31/12/1992
Vietnam du Sud	279		01/01/1900	02/07/1976
Wallis et Futuna (F.)	689	WF	01/01/1900	31/12/9999
Yemen (Rép. démocrat. popul.)	265		01/01/1900	21/05/1990
Yemen (Rép. du)	263		01/01/1900	21/05/1990
Yemen (Rép. du)	270	YE	22/05/1990	31/12/9999
Yougoslavie	169	YU	01/01/1900	24/05/1995
Yougoslavie (Serbie-Monténégro)	132	CS	24/05/1995	30/06/2006
Zaïre (République du)	364		01/12/1971	16/05/1997
Zambie	335	ZM	01/01/1900	31/12/9999
Zimbabwe	344	ZW	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités - Uitkeringen: scenario 3 - Annexe numéro 11: Identification du formulaire

Version: 2007/4

Date de publication:

29/11/2007

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2007-2-FR11.pdf AN2007-2-FR11.doc AN2007-2-FR11.xls AN2007-2-FR11.txt AN2007-2-FR11.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
AADD501	Demande enrichie d'une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
ACRF001	Accusé de réception	01/01/1900	01/01/9999
AOAT001	Accidents de Travail scénario 1 - déclaration d'un accident de travail	01/01/1900	01/01/9999
AOAT002	Accidents de Travail scénario 2 - rapport mensuel	01/01/1900	01/01/9999
AOAT003	Accidents de Travail scénario 3 - déclaration d'une reprise de travail	01/01/1900	01/01/9999
BEWARE	**Notification reprenant les informations comptables relatives aux modifications de la déclaration multifonctionnelle d'un employeur immatriculé à l'ONSS et, le cas échéant, les données relatives à l'avis rectificatif de cotisations qui en a résulté.**	**01/01/1900**	**01/01/9999**
BZMP001	Maladies professionnelles scénario 1 - demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	01/01/1900	01/01/9999
DMFA	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
DMFADB	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFANOT	Notification de modification relative à une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPID	Données d'identification dans la DB DmfA d'une déclaration DmfA originale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPPL	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSSAPL	01/01/1900	01/01/9999
DMFAREQ	Demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
IDFLUX	Informations d'identification à destination de l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
NOTI001	Notification en réponse à une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
PPLCAL	Notification de calcul DMFAPPL	01/01/1900	01/01/9999
PPLUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSSAPL	01/01/1900	01/01/9999
RORE001	Règles de routage - communication des secrétariats sociaux et Full Service Center à la sécurité sociale, concernant la gestion des destinataires (et canaux) de messages.	01/01/1900	01/01/9999
TWCT001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
WECH001	Chômage scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
WECH002	Chômage scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire	01/01/1900	01/01/9999
WECH003	Chômage scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	01/01/1900	01/01/9999
WECH004	Chômage scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	01/01/1900	01/01/9999
WECH005	Chômage scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
WECH006	Chômage scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999
WECH007	Chômage scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
WECH008	Chômage scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	01/01/1900	01/01/9999
WECH009	Chômage scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH010	Chômage scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA001	Indemnités Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de paternité (art. 30,§ 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption.	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA002	Indemnités scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations.	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA003	Indemnités scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA005	Indemnités scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA006	Indemnités scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999

Indemnités - Uitkeringen: scenario 3 - Annexe numéro 12: Identification du risque

Version: 2007/4

Date de publication:

29/11/2007

Contenu de l'annexe:

AN2007-1-Fr12.pdf AN2007-1-Fr12.doc AN2007-1-Fr12.xls AN2007-1-FR12.txt AN2007-1-FR12.xml

Information intermédiaire:

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
ACCIDENTS DE TRAVAIL	AOAT001	001	Scénario 1 - Déclaration d'un accident de travail	Déclaration complète	01/01/1900	01/01/9999
ACCIDENTS DE TRAVAIL	AOAT001	002	Scénario 1 -Declaration d'un accident de travail	Déclaration simplifiée	01/01/1900	01/01/9999

CHÔMAGE

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHÔMAGE	CWTEMP	001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage temporaire causes économiques	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	CWTEMP	002	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage temporaire intempéries	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	CWTEMP	003	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage temporaire accident technique	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	CWTEMP	004	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage temporaire force majeure	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	CWTEMP	005	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage effectif causes économiques - construction	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH001	001	Scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	Déclaration de fin de contrat de travail	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH001	002	Scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	Déclaration de fin de contrat de travail dans le cadre de la prépension à temps plein	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH001	003	Scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	Déclaration de fin de contrat de travail dans l'enseignement	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH001	004	Scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH002	001	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite à un manque de travail résultant de causes économiques	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH002	002	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite d'intempéries	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH002	003	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite d'un accident technique	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHÔMAGE	WECH002	004	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite de force majeure	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH002	005	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite de force majeure à caractère médical	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH002	006	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances annuelles	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH002	007	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH002	008	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de repos compensatoire dans le cadre d'une réduction de la durée du travail	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH002	009	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite de grève ou de lock-out	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH002	010	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire en cas de licenciement d'un travailleur protégé	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH003	001	Scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH003	002	Scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits - Enseignement	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH004	001	Scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	Déclaration réduction des prestations de travail à moitié dans le cadre de la prépension à mi-temps	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH005	001	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite à un manque de travail résultant de causes économiques	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH005	002	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite d'intempéries	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH005	003	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite d'un accident technique	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH005	004	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de force majeure	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH005	005	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de force majeure à caractère médical	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH005	006	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances annuelles	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH005	007	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHÔMAGE	WECH005	008	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de repos compensatoire dans le cadre d'une réduction de la durée du travail	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH005	009	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de grève ou de lock-out	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH005	010	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire en cas de licenciement d'un travailleur protégé	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH006	001	Scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH006	002	Scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus - Enseignement	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH007	001	Scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH008	001	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation d'intégration octroyée aux travailleurs occupés dans le cadre d'un programme de transition professionnelle.	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH008	002	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de réinsertion octroyée aux travailleurs occupés dans le cadre d'un emploi-services.	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH008	003	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail - Activa ou Activa-Plus	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH008	004	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation SINE octroyée aux travailleurs occupés dans une occupation d'insertion sociale	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH008	005	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail - Activa- intérimaire	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH008	006	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail - Activa- courte durée	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH008	007	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail - Activa- personnel de sécurité et de prévention	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHÔMAGE	WECH008	008	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail - Activa-START	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH009	001	Scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH009	002	Scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances seniors	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH010	001	Scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes	01/01/1900	01/01/9999
CHÔMAGE	WECH010	002	Scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	Déclaration mensuelle d'heures de vacances seniors	01/01/1900	01/01/9999

INDEMNITES

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
INDEMNITES	ZIMA001	001	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de paternité (art. 30, § 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Incapacité de travail (maladie, accident, congé prophylactique)	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
INDEMNITES	ZIMA001	002	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de paternité (art. 30, § 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Repos de maternité	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA001	003	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de paternité (art. 30, § 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Ecartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA001	004	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de paternité (art. 30, § 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Ecartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
INDEMNITES	ZIMA001	005	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de paternité (art. 30, § 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Congé de paternité (art. 39 al. 6 de la loi du 16.3.1971 sur le travail)	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA001	006	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de paternité (art. 30, § 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Congé de paternité (art. 30 § 2 de la loi du 3.7.1978 relative aux contrats de travail)	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA001	007	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de paternité (art. 30, § 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Congé d'adoption	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
INDEMNITES	ZIMA002	001	Scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	Reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA002	002	Scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	Exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA002	003	Scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	Poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA003	001	Scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA005	001	Scénario 5 - **Déclaration annuelle de vacances**	**Déclaration de vacances des travailleurs dont le pécule de vacances est payé par une caisse de vacances ou l'ONVA**	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
INDEMNITES	**ZIMA005**	**002**	**Scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances**	**Déclaration de vacances des travailleurs dont le pécule de vacances est payé par l'employeur**	**01/01/1900**	**01/01/9999**
INDEMNITES	ZIMA006	001	Scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	Déclaration de la date de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999

MALADIES PROFESSIONELLES

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
MALADIES PROFESSIONELLES	BZMP001	001	Scénario 1- Demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	Arrêt de travail complet	01/01/1900	01/01/9999
MALADIES PROFESSIONELLES	BZMP001	002	Scénario 1- Demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	Mutation de poste avec perte de salaire	01/01/1900	01/01/9999
MALADIES PROFESSIONELLES	BZMP001	003	Scénario 1- Demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	Combinaison d'arrêt de travail complet et mutation de poste	01/01/1900	01/01/9999

Indemnités - Uitkeringen: scenario 3 - Annexe numéro 21: Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur

Version: 2007/4

Date de publication:

29/11/2007

Contenu de l'annexe:

AN2007-1-Fr21.pdf AN2007-1-Fr21.doc AN2007-1-FR21.xls AN2007-1-FR21.txt AN2007-1-FR21.xml

Information intermédiaire:

Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
A	Yes	No	Artiste	Il s'agit des musiciens et des artistes de spectacle, qu' ils soient occupés dans le cadre d'un contrat de travail ou prestent dans des conditions similaires à celles d'un contrat de travail, tel que défini à l'article 3.2° de L'A.R. du 28 novembre 1969.	1900/1	2003/2	01/01/1900	30/06/2003
B	No	Yes	Pompiers volontaires		1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
C	No	Yes	Concierges	Il s'agit d'un gardien ou surveillant de bâtiment, dans lequel il est habitant	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
CM	Yes	No	Candidat militaire		1900/1	2003/4	01/01/1900	31/12/2003
D	Yes	No	Travailleur à domicile	Il s'agit des travailleurs à domicile, tels qu'ils sont définis à l'article 3.4° de l'A.R. du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
E	No	Yes	**Personnel des établissements d'enseignement qui est déclaré en DimonaPPL**	**Il s'agit du personnel enseignant, administratif et technique des établissements d'enseignement qui reçoivent d'une administration locale une indemnité non-subsidiée, à l'exception de ceux qui sont déclarés sous le code O**	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
LP	Yes	Yes	Travailleurs avec des prestations réduites	Il s'agit de travailleurs qui sont liés à un employeur par un contrat de courte durée et pour une occupation qui n'atteint pas la durée journalière habituelle. Cela concerne par exemple les extras dans le secteur HORECA, les moniteurs dans le secteur socio-culturel,... qui sont engagés pour quelques heures seulement.	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
M	No	Yes	Médecins		1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
O	**No**	**Yes**	**Personnel des établissements d'enseignement qui n'est pas déclaré en DimonaPPL (mais qui fait l'objet d'une déclaration Dimona auprès de l'ONSS)**	**Il s'agit du personnel enseignant, administratif et technique des établissements d'enseignement qui reçoivent d'une administration locale - exclusivement des indemnités non-subsidiées sans effectuer de prestations supplémentaires et/ou - exclusivement des indemnités non-subsidiées pour des surveillances ou des accompagnements dans le bus qui sont exécutés comme prestations supplémentaires.**	**2007/1**	**9999/4**	**01/01/2007**	**31/12/9999**

Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
P	No	Yes	Personnel de police		1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
PC	No	Yes	Personnel civil de police		1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
S	Yes	Yes	Saisonnier	Il s'agit des travailleurs qui effectuent des périodes de travail dont la durée est limitée, soit en raison de la nature saisonnière du travail, soit parce que les entreprises qui les engagent sont obligées de recruter du personnel de renfort à certaines époques de l'année.	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
SP	No	Yes	Pompiers définitifs		1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
T	Yes	Yes	Temporaire	Il s'agit de travailleurs engagés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée en vue de pourvoir au remplacement d'un travailleur fixe ou de répondre à un accroissement temporaire du travail ou d'assurer l'exécution d'un travail exceptionnel (cela ne concerne pas les travailleurs intérimaires mis à disposition d'un employeur via une société d'intérim).	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
V	No	Yes	Personnel soignant, infirmier et paramédical	Il s'agit du personnel soignant (infirmier(e)s, accoucheuses, soigneuses...) et le personnel paramédical	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités - Uitkeringen: scenario 3 - Annexe numéro 23: Liste des codes postaux et communes en 30 positions

Version: 2007/4

Date de publication:

29/11/2007

Contenu de l'annexe:

AN2007-2-Fr23.pdf AN2007-2-Fr23.doc AN2007-2-FR23.xls AN2007-2-FR23.txt AN2007-2-FR23.xml

Information intermédiaire:

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
1000	Bruxelles	01/01/1900	31/12/9999
1005	Ass. Ré. Com. Communaut. Comm.	01/01/1900	31/12/9999
1005	Cons. Rég. de Brux.-Capitale	01/01/1900	31/12/9999
1006	Raad Vl. Gemeenschapscommissie	01/01/1900	31/12/9999
1007	Ass. de la Com. Communaut. Fr.	01/01/1900	31/12/9999
1008	Chambre des Représentants	01/01/1900	31/12/9999
1009	Bruxelles Senat de Belgique	01/01/1900	31/12/9999
1010	Cité Administrative de l'Etat	01/01/1900	31/12/9999
1011	Vlaamse Raad -Vlaams Parlement	01/01/1900	31/12/9999
1012	Parlement de la Communauté fr.	01/01/1900	31/12/9999
1020	Laeken	01/01/1900	31/12/9999
1030	Schaerbeek	01/01/1900	31/12/9999
1031	Organisations Soc. Chrétiennes	01/01/1900	31/12/9999
1033	Bruxelles RTL TVI	01/01/1900	31/12/9999
1035	**Minis Rég. de Brux.-Capitale**	**01/01/1900**	**31/12/9999**
1040	Etterbeek	01/01/1900	31/12/9999
1041	International Press Center	01/01/1900	31/12/9999
1043	Bruxelles VRT	01/01/1900	31/12/9999
1044	Bruxelles RTBF	01/01/1900	31/12/9999
1045	DIV (uniquement form. roses)	01/01/1900	31/12/9999
1047	Bruxelles Parlement Européen	01/01/1900	31/12/9999
1048	Union Européenne - Conseil	01/01/1900	31/12/9999
1049	Union Européenne - Commission	01/01/1900	31/12/9999
1050	Ixelles	01/01/1900	31/12/9999
1060	Saint-Gilles	01/01/1900	31/12/9999
1070	Anderlecht	01/01/1900	31/12/9999
1080	Molenbeek-Saint-Jean	01/01/1900	31/12/9999
1081	Koekelberg	01/01/1900	31/12/9999
1082	Berchem-Sainte-Agathe	01/01/1900	31/12/9999
1083	Ganshoren	01/01/1900	31/12/9999
1090	Jette	01/01/1900	31/12/9999
1100	Bruxelles Postcheque	01/01/1900	31/12/9999
1105	Bruxelles SOC	01/01/1900	31/12/9999
1110	Bruxelles OTAN - NATO	01/01/1900	31/12/9999
1120	Neder-over-Heembeek (Bru.)	01/01/1900	31/12/9999
1130	Haeren (Bru.)	01/01/1900	31/12/9999
1140	Evere	01/01/1900	31/12/9999
1150	Woluwe-Saint-Pierre	01/01/1900	31/12/9999
1160	Auderghem	01/01/1900	31/12/9999
1170	Watermael-Boitsfort	01/01/1900	31/12/9999
1180	Uccle	01/01/1900	31/12/9999
1190	Forest	01/01/1900	31/12/9999
1200	Woluwe-Saint-Lambert	01/01/1900	31/12/9999
1201	Bruxelles RTL-TVI	01/01/1900	31/12/9999
1210	Saint-Josse-ten-Noode	01/01/1900	31/12/9999
1212	SPF Mobilité	01/01/1900	31/12/9999
1300	Limal	01/01/1900	31/12/9999
1300	Wavre	01/01/1900	31/12/9999
1301	Bierges	01/01/1900	31/12/9999
1310	La Hulpe	01/01/1900	31/12/9999
1315	Glimes	01/01/1900	31/12/9999
1315	Incourt	01/01/1900	31/12/9999
1315	Opprebais	01/01/1900	31/12/9999
1315	Piètrebais	01/01/1900	31/12/9999
1315	Roux-Miroir	01/01/1900	31/12/9999
1320	Beauvechain	01/01/1900	31/12/9999
1320	Hamme-Mille	01/01/1900	31/12/9999
1320	l'Ecluse	01/01/1900	31/12/9999
1320	Nodebais	01/01/1900	31/12/9999
1320	Tourinnes-la-Grosse	01/01/1900	31/12/9999
1325	Bonlez	01/01/1900	31/12/9999
1325	Chaumont-Gistoux	01/01/1900	31/12/9999
1325	Corroy-le-Grand	01/01/1900	31/12/9999
1325	Dion-Valmont	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
1325	Longueville	01/01/1900	31/12/9999
1330	Rixensart	01/01/1900	31/12/9999
1331	Rosières	01/01/1900	31/12/9999
1332	Genval	01/01/1900	31/12/9999
1340	Ottignies-Louvain-la-Neuve	01/01/1900	31/12/9999
1340	Ottignies	01/01/1900	31/12/9999
1341	Céroux-Mousty	01/01/1900	31/12/9999
1342	Limelette	01/01/1900	31/12/9999
1348	Louvain-la-Neuve	01/01/1900	31/12/9999
1348	Mont-Saint-Guibert	01/01/1900	31/12/9999
1348	Site Universitaire	01/01/1900	31/12/9999
1350	Enines	01/01/1900	31/12/9999
1350	Folx-lesCaves	01/01/1900	31/12/9999
1350	Jandrain-Jandrenouille	01/01/1900	31/12/9999
1350	Jauche	01/01/1900	31/12/9999
1350	Marilles	01/01/1900	31/12/9999
1350	Noduwez	01/01/1900	31/12/9999
1350	Orp-Jauche	01/01/1900	31/12/9999
1350	Orp-le-Grand	01/01/1900	31/12/9999
1357	Hélécine	01/01/1900	31/12/9999
1357	Linsmeau	01/01/1900	31/12/9999
1357	Neerheylissem	01/01/1900	31/12/9999
1357	Opheylissem	01/01/1900	31/12/9999
1360	Malèves-Sainte-Marie-Wastines	01/01/1900	31/12/9999
1360	Orbais	01/01/1900	31/12/9999
1360	Perwez	01/01/1900	31/12/9999
1360	Thorembais-les-Béguines	01/01/1900	31/12/9999
1360	Thorembais-Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999
1367	Autre-Eglise	01/01/1900	31/12/9999
1367	Bomal (Br.W.)	01/01/1900	31/12/9999
1367	Geest-Gérompont-Petit-Rosière	01/01/1900	31/12/9999
1367	Gérompont	01/01/1900	31/12/9999
1367	Grand-Rosière-Hottomont	01/01/1900	31/12/9999
1367	Huppaye	01/01/1900	31/12/9999
1367	Mont-Saint-André	01/01/1900	31/12/9999
1367	Ramilies	01/01/1900	31/12/9999
1367	Ramillies	01/01/1900	31/12/9999
1367	Ramillies-Offus	01/01/1900	31/12/9999
1370	Dongelberg	01/01/1900	31/12/9999
1370	Jauchelette	01/01/1900	31/12/9999
1370	Jodoigne	01/01/1900	31/12/9999
1370	Jodoigne-Souveraine	01/01/1900	31/12/9999
1370	Lathuy	01/01/1900	31/12/9999
1370	Mélin	01/01/1900	31/12/9999
1370	Piétrain	01/01/1900	31/12/9999
1370	Saint-Jean-Geest	01/01/1900	31/12/9999
1370	Saint-Remy-Geest	01/01/1900	31/12/9999
1370	Zétrud-Lumay	01/01/1900	31/12/9999
1380	Couture-Saint-Germain	01/01/1900	31/12/9999
1380	Lasne	01/01/1900	31/12/9999
1380	Lasne-Chapelle-Saint-Lambert	01/01/1900	31/12/9999
1380	Maransart	01/01/1900	31/12/9999
1380	Ohain	01/01/1900	31/12/9999
1380	Plancenoit	01/01/1900	31/12/9999
1390	Archennes	01/01/1900	31/12/9999
1390	Biez	01/01/1900	31/12/9999
1390	Bossut-Gottechain	01/01/1900	31/12/9999
1390	Grez-Doiceau	01/01/1900	31/12/9999
1390	Nethen	01/01/1900	31/12/9999
1400	Monstreux	01/01/1900	31/12/9999
1400	Nivelles	01/01/1900	31/12/9999
1400	Petit-Roeulx-lez-Nivelles	01/01/1900	31/12/9999
1401	Baulers	01/01/1900	31/12/9999
1402	Thines	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
1404	Bornival	01/01/1900	31/12/9999
1410	Waterloo	01/01/1900	31/12/9999
1414	Waterloo Promo-Control	01/01/1900	31/12/9999
1420	Braine-l'Alleud	01/01/1900	31/12/9999
1421	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	01/01/1900	31/12/9999
1428	Lillois-Witterzée	01/01/1900	31/12/9999
1430	Bierghes	01/01/1900	31/12/9999
1430	Quenast	01/01/1900	31/12/9999
1430	Rebecq	01/01/1900	31/12/9999
1430	Rebecq-Rognon	01/01/1900	31/12/9999
1435	Corbais	01/01/1900	31/12/9999
1435	Hévillers	01/01/1900	31/12/9999
1435	Mont-Saint-Guibert	01/01/1900	31/12/9999
1440	Braine-le-Château	01/01/1900	31/12/9999
1440	Wauthier-Braine	01/01/1900	31/12/9999
1450	Chastre	01/01/1900	31/12/9999
1450	Chastre-Villeroux-Blanmont	01/01/1900	31/12/9999
1450	Cortil-Noirmont	01/01/1900	31/12/9999
1450	Gentinnes	01/01/1900	31/12/9999
1450	Saint-Géry	01/01/1900	31/12/9999
1457	Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin	01/01/1900	31/12/9999
1457	Tourinnes-Saint-Lambert	01/01/1900	31/12/9999
1457	Walhain	01/01/1900	31/12/9999
1457	Walhain-Saint-Paul	01/01/1900	31/12/9999
1460	Ittre	01/01/1900	31/12/9999
1460	Virginal-Samme	01/01/1900	31/12/9999
1461	Haut-Ittre	01/01/1900	31/12/9999
1470	Baisy-Thy	01/01/1900	31/12/9999
1470	Bousval	01/01/1900	31/12/9999
1470	Genappe	01/01/1900	31/12/9999
1471	Loupoigne	01/01/1900	31/12/9999
1472	Vieux-Genappe	01/01/1900	31/12/9999
1473	Glabais	01/01/1900	31/12/9999
1474	Ways	01/01/1900	31/12/9999
1476	Houtain-le-Val	01/01/1900	31/12/9999
1480	Clabecq	01/01/1900	31/12/9999
1480	Oisquercq	01/01/1900	31/12/9999
1480	Saintes	01/01/1900	31/12/9999
1480	Tubize	01/01/1900	31/12/9999
1490	Court-Saint-Etienne	01/01/1900	31/12/9999
1495	Marbais (Br.W.)	01/01/1900	31/12/9999
1495	Mellery	01/01/1900	31/12/9999
1495	Sart-Dames-Avelines	01/01/1900	31/12/9999
1495	Tilly	01/01/1900	31/12/9999
1495	Villers-la-Ville	01/01/1900	31/12/9999
1500	Hal	01/01/1900	31/12/9999
1501	Buizingen	01/01/1900	31/12/9999
1502	Lembeek	01/01/1900	31/12/9999
1540	Herfelingen	01/01/1900	31/12/9999
1540	Herne	01/01/1900	31/12/9999
1541	Sint-Pieters-Kapelle (Vl.Br.)	01/01/1900	31/12/9999
1547	Biévène	01/01/1900	31/12/9999
1560	Hoeilaart	01/01/1900	31/12/9999
1570	Gammerages	01/01/1900	31/12/9999
1570	Tollembeek	01/01/1900	31/12/9999
1570	Vollezele	01/01/1900	31/12/9999
1600	Oudenaken	01/01/1900	31/12/9999
1600	Sint-Laureins-Berchem	01/01/1900	31/12/9999
1600	Sint-Pieters-Leeuw	01/01/1900	31/12/9999
1601	Ruisbroek (Vl.Br.)	01/01/1900	31/12/9999
1602	Vlezenbeek	01/01/1900	31/12/9999
1620	Drogenbos	01/01/1900	31/12/9999
1630	Linkebeek	01/01/1900	31/12/9999
1640	Rhode-Saint-Genèse	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
1650	Beersel	01/01/1900	31/12/9999
1651	Lot	01/01/1900	31/12/9999
1652	Alsemberg	01/01/1900	31/12/9999
1653	Dworp	01/01/1900	31/12/9999
1654	Huizingen	01/01/1900	31/12/9999
1670	Bogaarden	01/01/1900	31/12/9999
1670	Heikruis	01/01/1900	31/12/9999
1670	Pepingen	01/01/1900	31/12/9999
1671	Elingen	01/01/1900	31/12/9999
1673	Beert	01/01/1900	31/12/9999
1674	Bellingen	01/01/1900	31/12/9999
1700	Dilbeek	01/01/1900	31/12/9999
1700	Sint-Martens-Bodegem	01/01/1900	31/12/9999
1700	Sint-Ulriks-Kapelle	01/01/1900	31/12/9999
1701	Itterbeek	01/01/1900	31/12/9999
1702	Groot-Bijgaarden	01/01/1900	31/12/9999
1703	Schepdaal	01/01/1900	31/12/9999
1730	Asse	01/01/1900	31/12/9999
1730	Bekkerzeel	01/01/1900	31/12/9999
1730	Kobbegem	01/01/1900	31/12/9999
1730	Mollem	01/01/1900	31/12/9999
1731	Relegem	01/01/1900	31/12/9999
1731	Zellik	01/01/1900	31/12/9999
1740	Ternat	01/01/1900	31/12/9999
1741	Wambeek	01/01/1900	31/12/9999
1742	Sint-Katherina-Lombeek	01/01/1900	31/12/9999
1745	Mazenzele	01/01/1900	31/12/9999
1745	Opwijk	01/01/1900	31/12/9999
1750	Gaasbeek	01/01/1900	31/12/9999
1750	Lennik	01/01/1900	31/12/9999
1750	Sint-Kwintens-Lennik	01/01/1900	31/12/9999
1750	Sint-Martens-Lennik	01/01/1900	31/12/9999
1755	Gooik	01/01/1900	31/12/9999
1755	Kester	01/01/1900	31/12/9999
1755	Leerbeek	01/01/1900	31/12/9999
1755	Oetingen	01/01/1900	31/12/9999
1760	Onze-Lieve-Vrouw-Lombeek	01/01/1900	31/12/9999
1760	Pamel	01/01/1900	31/12/9999
1760	Roosdaal	01/01/1900	31/12/9999
1760	Strijtem	01/01/1900	31/12/9999
1761	Borchtlombeek	01/01/1900	31/12/9999
1770	Liedekerke	01/01/1900	31/12/9999
1780	Wemmel	01/01/1900	31/12/9999
1785	Brussegem	01/01/1900	31/12/9999
1785	Hamme (Vl.Br.)	01/01/1900	31/12/9999
1785	Merchtem	01/01/1900	31/12/9999
1790	Affligem	01/01/1900	31/12/9999
1790	Essene	01/01/1900	31/12/9999
1790	Hekelgem	01/01/1900	31/12/9999
1790	Teralfene	01/01/1900	31/12/9999
1800	Peutie	01/01/1900	31/12/9999
1800	Vilvorde	01/01/1900	31/12/9999
1804	Vilvoorde Cargovil	01/01/1900	31/12/9999
1818	Vilvoorde VTM	01/01/1900	31/12/9999
1820	Melsbroek	01/01/1900	31/12/9999
1820	Perk	01/01/1900	31/12/9999
1820	Steenokkerzeel	01/01/1900	31/12/9999
1830	Machelen (Vl.Br.)	01/01/1900	31/12/9999
1831	Diegem	01/01/1900	31/12/9999
1840	Londerzeel	01/01/1900	31/12/9999
1840	Malderen	01/01/1900	31/12/9999
1840	Steenhuffel	01/01/1900	31/12/9999
1850	Grimbergen	01/01/1900	31/12/9999
1851	Humbeek	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
1852	Beigem	01/01/1900	31/12/9999
1853	Strombeek-Bever	01/01/1900	31/12/9999
1860	Meise	01/01/1900	31/12/9999
1861	Wolvertem	01/01/1900	31/12/9999
1880	Kapelle-op-den-Bos	01/01/1900	31/12/9999
1880	Nieuwenrode	01/01/1900	31/12/9999
1880	Ramsdonk	01/01/1900	31/12/9999
1910	Berg (Vl.Br.)	01/01/1900	31/12/9999
1910	Buken	01/01/1900	31/12/9999
1910	Kampenhout	01/01/1900	31/12/9999
1910	Nederokkerzeel	01/01/1900	31/12/9999
1930	Nossegem	01/01/1900	31/12/9999
1930	Zaventem	01/01/1900	31/12/9999
1931	Brucargo	01/01/1900	31/12/9999
1932	Sint-Stevens-Woluwe	01/01/1900	31/12/9999
1933	Sterrebeek	01/01/1900	31/12/9999
1934	Bruxelles - Aéroport Remailing	01/01/1900	31/12/9999
1935	Corporate Village	01/01/1900	31/12/9999
1950	Kraainem	01/01/1900	31/12/9999
1970	Wezembeek-Oppem	01/01/1900	31/12/9999
1980	Eppegem	01/01/1900	31/12/9999
1980	Zemst	01/01/1900	31/12/9999
1981	Hofstade (Vl.Br.)	01/01/1900	31/12/9999
1982	Elewijt	01/01/1900	31/12/9999
1982	Weerde	01/01/1900	31/12/9999
2000	Anvers	01/01/1900	31/12/9999
2018	Anvers	01/01/1900	31/12/9999
2020	Anvers	01/01/1900	31/12/9999
2030	Anvers	01/01/1900	31/12/9999
2040	Berendrecht	01/01/1900	31/12/9999
2040	Lillo	01/01/1900	31/12/9999
2040	Zandvliet	01/01/1900	31/12/9999
2050	Anvers	01/01/1900	31/12/9999
2060	Anvers	01/01/1900	31/12/9999
2070	Burcht	01/01/1900	31/12/9999
2070	Zwijndrecht	01/01/1900	31/12/9999
2100	Deurne (Antwerpen)	01/01/1900	31/12/9999
2110	Wijnegem	01/01/1900	31/12/9999
2140	Borgerhout (Antwerpen)	01/01/1900	31/12/9999
2150	Borsbeek (Antw.)	01/01/1900	31/12/9999
2160	Wommelgem	01/01/1900	31/12/9999
2170	Merksem (Antwerpen)	01/01/1900	31/12/9999
2180	Ekeren (Antwerpen)	01/01/1900	31/12/9999
2200	Herentals	01/01/1900	31/12/9999
2200	Morkhoven	01/01/1900	31/12/9999
2200	Noorderwijk	01/01/1900	31/12/9999
2220	Hallaar	01/01/1900	31/12/9999
2220	Heist-op-den-Berg	01/01/1900	31/12/9999
2221	Booischot	01/01/1900	31/12/9999
2222	Itegem	01/01/1900	31/12/9999
2222	Wiekevorst	01/01/1900	31/12/9999
2223	Schriek	01/01/1900	31/12/9999
2230	Herselt	01/01/1900	31/12/9999
2230	Ramsel	01/01/1900	31/12/9999
2235	Houtvenne	01/01/1900	31/12/9999
2235	Hulshout	01/01/1900	31/12/9999
2235	Westmeerbeek	01/01/1900	31/12/9999
2240	Massenhoven	01/01/1900	31/12/9999
2240	Viersel	01/01/1900	31/12/9999
2240	Zandhoven	01/01/1900	31/12/9999
2242	Pulderbos	01/01/1900	31/12/9999
2243	Pulle	01/01/1900	31/12/9999
2250	Olen	01/01/1900	31/12/9999
2260	Oevel	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
2260	Tongerlo (Antw.)	01/01/1900	31/12/9999
2260	Westerlo	01/01/1900	31/12/9999
2260	Zoerle-Parwijs	01/01/1900	31/12/9999
2270	Herenthout	01/01/1900	31/12/9999
2275	Gierle	01/01/1900	31/12/9999
2275	Lille	01/01/1900	31/12/9999
2275	Poederlee	01/01/1900	31/12/9999
2275	Wechelderzande	01/01/1900	31/12/9999
2280	Grobbendonk	01/01/1900	31/12/9999
2288	Bouwel	01/01/1900	31/12/9999
2290	Vorselaar	01/01/1900	31/12/9999
2300	Turnhout	01/01/1900	31/12/9999
2310	Rijkevorsel	01/01/1900	31/12/9999
2320	Hoogstraten	01/01/1900	31/12/9999
2321	Meer	01/01/1900	31/12/9999
2322	Minderhout	01/01/1900	31/12/9999
2323	Wortel	01/01/1900	31/12/9999
2328	Meerle	01/01/1900	31/12/9999
2330	Merksplas	01/01/1900	31/12/9999
2340	Beerse	01/01/1900	31/12/9999
2340	Vlimmeren	01/01/1900	31/12/9999
2350	Vosselaar	01/01/1900	31/12/9999
2360	Oud-Turnhout	01/01/1900	31/12/9999
2370	Arendonk	01/01/1900	31/12/9999
2380	Ravels	01/01/1900	31/12/9999
2381	Weelde	01/01/1900	31/12/9999
2382	Poppel	01/01/1900	31/12/9999
2387	Baerle-Duc	01/01/1900	31/12/9999
2390	Malle	01/01/1900	31/12/9999
2390	Oostmalle	01/01/1900	31/12/9999
2390	Westmalle	01/01/1900	31/12/9999
2400	Mol	01/01/1900	31/12/9999
2430	Eindhout	01/01/1900	31/12/9999
2430	Laakdal	01/01/1900	31/12/9999
2430	Vorst (Kempen)	01/01/1900	31/12/9999
2431	Varendonk	01/01/1900	31/12/9999
2431	Veerle	01/01/1900	31/12/9999
2440	Geel	01/01/1900	31/12/9999
2450	Meerhout	01/01/1900	31/12/9999
2460	Kasterlee	01/01/1900	31/12/9999
2460	Lichtaart	01/01/1900	31/12/9999
2460	Tielen	01/01/1900	31/12/9999
2470	Retie	01/01/1900	31/12/9999
2480	Dessel	01/01/1900	31/12/9999
2490	Balen	01/01/1900	31/12/9999
2491	Olmen	01/01/1900	31/12/9999
2500	Koningshooikt	01/01/1900	31/12/9999
2500	Lierre	01/01/1900	31/12/9999
2520	Broechem	01/01/1900	31/12/9999
2520	Emblem	01/01/1900	31/12/9999
2520	Oelegem	01/01/1900	31/12/9999
2520	Ranst	01/01/1900	31/12/9999
2530	Boechout	01/01/1900	31/12/9999
2531	Vremde	01/01/1900	31/12/9999
2540	Hove	01/01/1900	31/12/9999
2547	Lint	01/01/1900	31/12/9999
2550	Kontich	01/01/1900	31/12/9999
2550	Waarloos	01/01/1900	31/12/9999
2560	Bevel	01/01/1900	31/12/9999
2560	Kessel	01/01/1900	31/12/9999
2560	Nijlen	01/01/1900	31/12/9999
2570	Duffel	01/01/1900	31/12/9999
2580	Beerzel	01/01/1900	31/12/9999
2580	Putte	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
2590	Berlaar	01/01/1900	31/12/9999
2590	Gestel	01/01/1900	31/12/9999
2600	Berchem (Antwerpen)	01/01/1900	31/12/9999
2610	Wilrijk (Antwerpen)	01/01/1900	31/12/9999
2620	Hemiksem	01/01/1900	31/12/9999
2627	Schelle	01/01/1900	31/12/9999
2630	Aartselaar	01/01/1900	31/12/9999
2640	Mortsel	01/01/1900	31/12/9999
2650	Edegem	01/01/1900	31/12/9999
2660	Hoboken (Antwerpen)	01/01/1900	31/12/9999
2800	Malines	01/01/1900	31/12/9999
2800	Walem	01/01/1900	31/12/9999
2801	Heffen	01/01/1900	31/12/9999
2811	Hombeek	01/01/1900	31/12/9999
2811	Leest	01/01/1900	31/12/9999
2812	Muizen (Mechelen)	01/01/1900	31/12/9999
2820	Bonheiden	01/01/1900	31/12/9999
2820	Rijmenam	01/01/1900	31/12/9999
2830	Blaasveld	01/01/1900	31/12/9999
2830	Heindonk	01/01/1900	31/12/9999
2830	Tisselt	01/01/1900	31/12/9999
2830	Willebroek	01/01/1900	31/12/9999
2840	Reet	01/01/1900	31/12/9999
2840	Rumst	01/01/1900	31/12/9999
2840	Terhagen	01/01/1900	31/12/9999
2845	Niel	01/01/1900	31/12/9999
2850	Boom	01/01/1900	31/12/9999
2860	Sint-Katelijne-Waver	01/01/1900	31/12/9999
2861	Onze-Lieve-Vrouw-Waver	01/01/1900	31/12/9999
2870	Breendonk	01/01/1900	31/12/9999
2870	Liezele	01/01/1900	31/12/9999
2870	Puurs	01/01/1900	31/12/9999
2870	Ruisbroek (Antw.)	01/01/1900	31/12/9999
2880	Bornem	01/01/1900	31/12/9999
2880	Hingene	01/01/1900	31/12/9999
2880	Mariekerke (Bornem)	01/01/1900	31/12/9999
2880	Weert	01/01/1900	31/12/9999
2890	Lippelo	01/01/1900	31/12/9999
2890	Oppuurs	01/01/1900	31/12/9999
2890	Sint-Amands	01/01/1900	31/12/9999
2900	Schoten	01/01/1900	31/12/9999
2910	Essen	01/01/1900	31/12/9999
2920	Kalmthout	01/01/1900	31/12/9999
2930	Brasschaat	01/01/1900	31/12/9999
2940	Hoevenen	01/01/1900	31/12/9999
2940	Stabroek	01/01/1900	31/12/9999
2950	Kapellen (Antw.)	01/01/1900	31/12/9999
2960	Brecht	01/01/1900	31/12/9999
2960	Sint-Job-in-'t-Goor	01/01/1900	31/12/9999
2960	Sint-Lenaarts	01/01/1900	31/12/9999
2970	's Gravenwezel	01/01/1900	31/12/9999
2970	Schilde	01/01/1900	31/12/9999
2980	Halle (Kempen)	01/01/1900	31/12/9999
2980	Zoersel	01/01/1900	31/12/9999
2990	Loenhout	01/01/1900	31/12/9999
2990	Wuustwezel	01/01/1900	31/12/9999
3000	Louvain	01/01/1900	31/12/9999
3001	Heverlee	01/01/1900	31/12/9999
3010	Kessel-Lo	01/01/1900	31/12/9999
3012	Wilsele	01/01/1900	31/12/9999
3018	Wijgmaal (Vl.Br.)	01/01/1900	31/12/9999
3020	Herent	01/01/1900	31/12/9999
3020	Veltem-Beisem	01/01/1900	31/12/9999
3020	Winksele	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
3040	Huldenberg	01/01/1900	31/12/9999
3040	Loonbeek	01/01/1900	31/12/9999
3040	Neerijse	01/01/1900	31/12/9999
3040	Ottenburg	01/01/1900	31/12/9999
3040	Sint-Agatha-Rode	01/01/1900	31/12/9999
3050	Oud-Heverlee	01/01/1900	31/12/9999
3051	Sint-Joris-Weert	01/01/1900	31/12/9999
3052	Blanden	01/01/1900	31/12/9999
3053	Haasrode	01/01/1900	31/12/9999
3054	Vaalbeek	01/01/1900	31/12/9999
3060	Bertem	01/01/1900	31/12/9999
3060	Korbeek-Dijle	01/01/1900	31/12/9999
3061	Leefdaal	01/01/1900	31/12/9999
3070	Kortenberg	01/01/1900	31/12/9999
3071	Erps-Kwerps	01/01/1900	31/12/9999
3078	Everberg	01/01/1900	31/12/9999
3078	Meerbeek	01/01/1900	31/12/9999
3080	Duisburg	01/01/1900	31/12/9999
3080	Tervuren	01/01/1900	31/12/9999
3080	Vossem	01/01/1900	31/12/9999
3090	Overijse	01/01/1900	31/12/9999
3110	Rotselaar	01/01/1900	31/12/9999
3111	Wezemaal	01/01/1900	31/12/9999
3118	Werchter	01/01/1900	31/12/9999
3120	Tremelo	01/01/1900	31/12/9999
3128	Baal	01/01/1900	31/12/9999
3130	Begijnendijk	01/01/1900	31/12/9999
3130	Betekom	01/01/1900	31/12/9999
3140	Keerbergen	01/01/1900	31/12/9999
3150	Haacht	01/01/1900	31/12/9999
3150	Tildonk	01/01/1900	31/12/9999
3150	Wespelaar	01/01/1900	31/12/9999
3190	Boortmeerbeek	01/01/1900	31/12/9999
3191	Hever	01/01/1900	31/12/9999
3200	Aarschot	01/01/1900	31/12/9999
3200	Gelrode	01/01/1900	31/12/9999
3201	Langdorp	01/01/1900	31/12/9999
3202	Rillaar	01/01/1900	31/12/9999
3210	Linden	01/01/1900	31/12/9999
3210	Lubbeek	01/01/1900	31/12/9999
3211	Binkom	01/01/1900	31/12/9999
3212	Pellenberg	01/01/1900	31/12/9999
3220	Holsbeek	01/01/1900	31/12/9999
3220	Kortrijk-Dutsel	01/01/1900	31/12/9999
3220	Sint-Pieters-Rode	01/01/1900	31/12/9999
3221	Nieuwrode	01/01/1900	31/12/9999
3270	Montaigu-Zichem	01/01/1900	31/12/9999
3270	Scherpenheuvel	01/01/1900	31/12/9999
3271	Averbode	01/01/1900	31/12/9999
3271	Zichem	01/01/1900	31/12/9999
3272	Messelbroek	01/01/1900	31/12/9999
3272	Testelt	01/01/1900	31/12/9999
3290	Deurne (Vl.Br.)	01/01/1900	31/12/9999
3290	Diest	01/01/1900	31/12/9999
3290	Schaffen	01/01/1900	31/12/9999
3290	Webbekom	01/01/1900	31/12/9999
3293	Kaggevinne	01/01/1900	31/12/9999
3294	Molenstede	01/01/1900	31/12/9999
3300	Bost	01/01/1900	31/12/9999
3300	Goetsenhoven	01/01/1900	31/12/9999
3300	Hakendover	01/01/1900	31/12/9999
3300	Kumtich	01/01/1900	31/12/9999
3300	Oorbeek	01/01/1900	31/12/9999
3300	Oplinter	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
3300	Sint-Margriete-Houtem (Tienen)	01/01/1900	31/12/9999
3300	Tirlemont	01/01/1900	31/12/9999
3300	Vissenaken	01/01/1900	31/12/9999
3320	Hoegaarden	01/01/1900	31/12/9999
3320	Meldert (Vl.Br.)	01/01/1900	31/12/9999
3321	Outgaarden	01/01/1900	31/12/9999
3350	Drieslinter	01/01/1900	31/12/9999
3350	Linter	01/01/1900	31/12/9999
3350	Melkwezer	01/01/1900	31/12/9999
3350	Neerhespen	01/01/1900	31/12/9999
3350	Orsmaal-Gussenhoven	01/01/1900	31/12/9999
3350	Wommersom	01/01/1900	31/12/9999
3360	Bierbeek	01/01/1900	31/12/9999
3360	Korbeek-Lo	01/01/1900	31/12/9999
3360	Lovenjoel	01/01/1900	31/12/9999
3360	Opvelp	01/01/1900	31/12/9999
3370	Boutersem	01/01/1900	31/12/9999
3370	Kerkom	01/01/1900	31/12/9999
3370	Neervelp	01/01/1900	31/12/9999
3370	Roosbeek	01/01/1900	31/12/9999
3370	Vertrijk	01/01/1900	31/12/9999
3370	Willebringen	01/01/1900	31/12/9999
3380	Bunsbeek	01/01/1900	31/12/9999
3380	Glabbeek-Zuurbemde	01/01/1900	31/12/9999
3381	Kapellen (Vl.Br.)	01/01/1900	31/12/9999
3384	Attenrode	01/01/1900	31/12/9999
3390	Houwaart	01/01/1900	31/12/9999
3390	Sint-Joris-Winge	01/01/1900	31/12/9999
3390	Tielt-Winge	01/01/1900	31/12/9999
3390	Tielt (Vl.Br.)	01/01/1900	31/12/9999
3391	Meensel-Kiezegem	01/01/1900	31/12/9999
3400	Eliksem	01/01/1900	31/12/9999
3400	Ezemaal	01/01/1900	31/12/9999
3400	Laar	01/01/1900	31/12/9999
3400	Landen	01/01/1900	31/12/9999
3400	Neerwinden	01/01/1900	31/12/9999
3400	Overwinden	01/01/1900	31/12/9999
3400	Rumsdorp	01/01/1900	31/12/9999
3400	Wange	01/01/1900	31/12/9999
3401	Waasmont	01/01/1900	31/12/9999
3401	Walsbets	01/01/1900	31/12/9999
3401	Walshoutem	01/01/1900	31/12/9999
3401	Wezeren	01/01/1900	31/12/9999
3404	Attenhoven	01/01/1900	31/12/9999
3404	Neerlanden	01/01/1900	31/12/9999
3440	Budingen	01/01/1900	31/12/9999
3440	Dormaal	01/01/1900	31/12/9999
3440	Halle-Booienhoven	01/01/1900	31/12/9999
3440	Helen-Bos	01/01/1900	31/12/9999
3440	Léau	01/01/1900	31/12/9999
3450	Geetbets	01/01/1900	31/12/9999
3450	Grazen	01/01/1900	31/12/9999
3454	Rummen	01/01/1900	31/12/9999
3460	Assent	01/01/1900	31/12/9999
3460	Bekkevoort	01/01/1900	31/12/9999
3461	Molenbeek-Wersbeek	01/01/1900	31/12/9999
3470	Kortenaken	01/01/1900	31/12/9999
3470	Ransberg	01/01/1900	31/12/9999
3471	Hoeleden	01/01/1900	31/12/9999
3472	Kersbeek-Miskom	01/01/1900	31/12/9999
3473	Waanrode	01/01/1900	31/12/9999
3500	Hasselt	01/01/1900	31/12/9999
3500	Sint-Lambrechts-Herk	01/01/1900	31/12/9999
3501	Wimmertingen	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
3510	Kermt (Hasselt)	01/01/1900	31/12/9999
3510	Spalbeek	01/01/1900	31/12/9999
3511	Kuringen	01/01/1900	31/12/9999
3511	Stokrooie	01/01/1900	31/12/9999
3512	Stevoort	01/01/1900	31/12/9999
3520	Zonhoven	01/01/1900	31/12/9999
3530	Helchteren	01/01/1900	31/12/9999
3530	Houthalen	01/01/1900	31/12/9999
3530	Houthalen-Helchteren	01/01/1900	31/12/9999
3540	Berbroek	01/01/1900	31/12/9999
3540	Donk	01/01/1900	31/12/9999
3540	Herk-de-Stad	01/01/1900	31/12/9999
3540	Schulen	01/01/1900	31/12/9999
3545	Halen	01/01/1900	31/12/9999
3545	Loksbergen	01/01/1900	31/12/9999
3545	Zelem	01/01/1900	31/12/9999
3550	Heusden-Zolder	01/01/1900	31/12/9999
3550	Heusden (Limb.)	01/01/1900	31/12/9999
3550	Zolder	01/01/1900	31/12/9999
3560	Linkhout	01/01/1900	31/12/9999
3560	Lummen	01/01/1900	31/12/9999
3560	Meldert (Limb.)	01/01/1900	31/12/9999
3570	Alken	01/01/1900	31/12/9999
3580	Beringen	01/01/1900	31/12/9999
3581	Beverlo	01/01/1900	31/12/9999
3582	Koersel	01/01/1900	31/12/9999
3583	Paal	01/01/1900	31/12/9999
3590	Diepenbeek	01/01/1900	31/12/9999
3600	Genk	01/01/1900	31/12/9999
3620	Gellik	01/01/1900	31/12/9999
3620	Lanaken	01/01/1900	31/12/9999
3620	Neerharen	01/01/1900	31/12/9999
3620	Veldwezelt	01/01/1900	31/12/9999
3621	Rekem	01/01/1900	31/12/9999
3630	Eisden	01/01/1900	31/12/9999
3630	Leut	01/01/1900	31/12/9999
3630	Maasmechelen	01/01/1900	31/12/9999
3630	Mechelen-aan-de-Maas	01/01/1900	31/12/9999
3630	Meeswijk	01/01/1900	31/12/9999
3630	Opgrimbie	01/01/1900	31/12/9999
3630	Vucht	01/01/1900	31/12/9999
3631	Boorsem	01/01/1900	31/12/9999
3631	Uikhoven	01/01/1900	31/12/9999
3640	Kessenich	01/01/1900	31/12/9999
3640	Kinrooi	01/01/1900	31/12/9999
3640	Molenbeersel	01/01/1900	31/12/9999
3640	Ophoven	01/01/1900	31/12/9999
3650	Dilsen-Stokkem	01/01/1900	31/12/9999
3650	Elen	01/01/1900	31/12/9999
3650	Lanklaar	01/01/1900	31/12/9999
3650	Rotem	01/01/1900	31/12/9999
3650	Stokkem	01/01/1900	31/12/9999
3660	Opglabbeek	01/01/1900	31/12/9999
3665	As	01/01/1900	31/12/9999
3668	Niel-bij-As	01/01/1900	31/12/9999
3670	Ellikom	01/01/1900	31/12/9999
3670	Gruitrode	01/01/1900	31/12/9999
3670	Meeuwen	01/01/1900	31/12/9999
3670	Meeuwen-Gruitrode	01/01/1900	31/12/9999
3670	Neerglabbeek	01/01/1900	31/12/9999
3670	Wijshagen	01/01/1900	31/12/9999
3680	Maaseik	01/01/1900	31/12/9999
3680	Neeroeteren	01/01/1900	31/12/9999
3680	Opoeteren	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
3690	Zutendaal	01/01/1900	31/12/9999
3700	's Herenelderen	01/01/1900	31/12/9999
3700	Berg (Limb.)	01/01/1900	31/12/9999
3700	Diets-Heur	01/01/1900	31/12/9999
3700	Haren (Tongeren)	01/01/1900	31/12/9999
3700	Henis	01/01/1900	31/12/9999
3700	Kolmont (Tongeren)	01/01/1900	31/12/9999
3700	Koninksem	01/01/1900	31/12/9999
3700	Lauw	01/01/1900	31/12/9999
3700	Mal	01/01/1900	31/12/9999
3700	Neerrepen	01/01/1900	31/12/9999
3700	Nerem	01/01/1900	31/12/9999
3700	Overrepen (Kolmont)	01/01/1900	31/12/9999
3700	Piringen (Haren)	01/01/1900	31/12/9999
3700	Riksingen	01/01/1900	31/12/9999
3700	Rutten	01/01/1900	31/12/9999
3700	Sluizen	01/01/1900	31/12/9999
3700	Tongres	01/01/1900	31/12/9999
3700	Vreren	01/01/1900	31/12/9999
3700	Widooie (Haren)	01/01/1900	31/12/9999
3717	Herstappe	01/01/1900	31/12/9999
3720	Kortessem	01/01/1900	31/12/9999
3721	Vliermaalroot	01/01/1900	31/12/9999
3722	Wintershoven	01/01/1900	31/12/9999
3723	Guigoven	01/01/1900	31/12/9999
3724	Vliermaal	01/01/1900	31/12/9999
3730	Hoeselt	01/01/1900	31/12/9999
3730	Romershoven	01/01/1900	31/12/9999
3730	Sint-Huibrechts-Hern	01/01/1900	31/12/9999
3730	Werm	01/01/1900	31/12/9999
3732	Schalkhoven	01/01/1900	31/12/9999
3740	Beverst	01/01/1900	31/12/9999
3740	Bilzen	01/01/1900	31/12/9999
3740	Eigenbilzen	01/01/1900	31/12/9999
3740	Grote-Spouwen	01/01/1900	31/12/9999
3740	Hees	01/01/1900	31/12/9999
3740	Kleine-Spouwen	01/01/1900	31/12/9999
3740	Mopertingen	01/01/1900	31/12/9999
3740	Munsterbilzen	01/01/1900	31/12/9999
3740	Rijkhoven	01/01/1900	31/12/9999
3740	Rosmeer	01/01/1900	31/12/9999
3740	Spouwen	01/01/1900	31/12/9999
3740	Waltwilder	01/01/1900	31/12/9999
3742	Martenslinde	01/01/1900	31/12/9999
3746	Hoelbeek	01/01/1900	31/12/9999
3770	Genoelselderen	01/01/1900	31/12/9999
3770	Herderen	01/01/1900	31/12/9999
3770	Kanne	01/01/1900	31/12/9999
3770	Membruggen	01/01/1900	31/12/9999
3770	Millen	01/01/1900	31/12/9999
3770	Riemst	01/01/1900	31/12/9999
3770	Val-Meer	01/01/1900	31/12/9999
3770	Vlijtingen	01/01/1900	31/12/9999
3770	Vroenhoven	01/01/1900	31/12/9999
3770	Zichen-Zussen-Bolder	01/01/1900	31/12/9999
3790	Fouron-Saint-Martin	01/01/1900	31/12/9999
3790	Fourons	01/01/1900	31/12/9999
3790	Mouland	01/01/1900	31/12/9999
3791	Remersdaal	01/01/1900	31/12/9999
3792	Fouron-Saint-Pierre	01/01/1900	31/12/9999
3793	Teuven	01/01/1900	31/12/9999
3798	Fouron-le-Comte	01/01/1900	31/12/9999
3800	Aalst (Limb.)	01/01/1900	31/12/9999
3800	Brustem	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
3800	Engelmanshoven	01/01/1900	31/12/9999
3800	Gelinden	01/01/1900	31/12/9999
3800	Groot-Gelmen	01/01/1900	31/12/9999
3800	Halmaal	01/01/1900	31/12/9999
3800	Kerkom-bij-Sint-Truiden	01/01/1900	31/12/9999
3800	Ordingen	01/01/1900	31/12/9999
3800	Saint-Trond	01/01/1900	31/12/9999
3800	Zepperen	01/01/1900	31/12/9999
3803	Duras	01/01/1900	31/12/9999
3803	Gorsem	01/01/1900	31/12/9999
3803	Runkelen	01/01/1900	31/12/9999
3803	Wilderen	01/01/1900	31/12/9999
3806	Velm	01/01/1900	31/12/9999
3830	Berlingen	01/01/1900	31/12/9999
3830	Wellen	01/01/1900	31/12/9999
3831	Herten	01/01/1900	31/12/9999
3832	Ulbeek	01/01/1900	31/12/9999
3840	Bommershoven (Haren)	01/01/1900	31/12/9999
3840	Broekom	01/01/1900	31/12/9999
3840	Gors-Opleeuw	01/01/1900	31/12/9999
3840	Gotem	01/01/1900	31/12/9999
3840	Groot-Loon	01/01/1900	31/12/9999
3840	Haren (Borgloon)	01/01/1900	31/12/9999
3840	Hendrieken	01/01/1900	31/12/9999
3840	Hoepertingen	01/01/1900	31/12/9999
3840	Jesseren (Kolmont)	01/01/1900	31/12/9999
3840	Kerniel	01/01/1900	31/12/9999
3840	Kolmont (Borgloon)	01/01/1900	31/12/9999
3840	Kuttekoven	01/01/1900	31/12/9999
3840	Looz	01/01/1900	31/12/9999
3840	Rijkel	01/01/1900	31/12/9999
3840	Voort	01/01/1900	31/12/9999
3850	Binderveld	01/01/1900	31/12/9999
3850	Kozen	01/01/1900	31/12/9999
3850	Nieuwerkerken (Limb.)	01/01/1900	31/12/9999
3850	Wijer	01/01/1900	31/12/9999
3870	Batsheers	01/01/1900	31/12/9999
3870	Bovelingen	01/01/1900	31/12/9999
3870	Gutschoven	01/01/1900	31/12/9999
3870	Heers	01/01/1900	31/12/9999
3870	Heks	01/01/1900	31/12/9999
3870	Horpmaal	01/01/1900	31/12/9999
3870	Klein-Gelmen	01/01/1900	31/12/9999
3870	Mechelen-Bovelingen	01/01/1900	31/12/9999
3870	Mettekoven	01/01/1900	31/12/9999
3870	Opheers	01/01/1900	31/12/9999
3870	Rukkelingen-Loon	01/01/1900	31/12/9999
3870	Vechmaal	01/01/1900	31/12/9999
3870	Veulen	01/01/1900	31/12/9999
3890	Boekhout	01/01/1900	31/12/9999
3890	Gingelom	01/01/1900	31/12/9999
3890	Jeuk	01/01/1900	31/12/9999
3890	Kortijs	01/01/1900	31/12/9999
3890	Montenaken	01/01/1900	31/12/9999
3890	Niel-bij-Sint-Truiden	01/01/1900	31/12/9999
3890	Vorsen	01/01/1900	31/12/9999
3891	Borlo	01/01/1900	31/12/9999
3891	Buvingen	01/01/1900	31/12/9999
3891	Mielen-Boven-Aalst	01/01/1900	31/12/9999
3891	Muizen (Limb.)	01/01/1900	31/12/9999
3900	Overpelt	01/01/1900	31/12/9999
3910	Neerpelt	01/01/1900	31/12/9999
3910	Sint-Huibrechts-Lille	01/01/1900	31/12/9999
3920	Lommel	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
3930	Achel	01/01/1900	31/12/9999
3930	Hamont	01/01/1900	31/12/9999
3930	Hamont-Achel	01/01/1900	31/12/9999
3940	Hechtel	01/01/1900	31/12/9999
3940	Hechtel-Eksel	01/01/1900	31/12/9999
3941	Eksel	01/01/1900	31/12/9999
3945	Ham	01/01/1900	31/12/9999
3945	Kwaadmechelen	01/01/1900	31/12/9999
3945	Oostham	01/01/1900	31/12/9999
3950	Bocholt	01/01/1900	31/12/9999
3950	Kaulille	01/01/1900	31/12/9999
3950	Reppel	01/01/1900	31/12/9999
3960	Beek	01/01/1900	31/12/9999
3960	Bree	01/01/1900	31/12/9999
3960	Gerdingen	01/01/1900	31/12/9999
3960	Opitter	01/01/1900	31/12/9999
3960	Tongerlo (Limb.)	01/01/1900	31/12/9999
3970	Bourg-Léopold	01/01/1900	31/12/9999
3971	Heppen	01/01/1900	31/12/9999
3980	Tessenderlo	01/01/1900	31/12/9999
3990	Grote-Brogel	01/01/1900	31/12/9999
3990	Kleine-Brogel	01/01/1900	31/12/9999
3990	Peer	01/01/1900	31/12/9999
3990	Wijchmaal	01/01/1900	31/12/9999
4000	Glain	01/01/1900	31/12/9999
4000	Liège	01/01/1900	31/12/9999
4000	Rocourt	01/01/1900	31/12/9999
4020	Bressoux	01/01/1900	31/12/9999
4020	Jupille-sur-Meuse	01/01/1900	31/12/9999
4020	Liège	01/01/1900	31/12/9999
4020	Wandre	01/01/1900	31/12/9999
4030	Grivegnée	01/01/1900	31/12/9999
4031	Angleur	01/01/1900	31/12/9999
4032	Chênée	01/01/1900	31/12/9999
4040	Herstal	01/01/1900	31/12/9999
4041	Milmort	01/01/1900	31/12/9999
4041	Vottem	01/01/1900	31/12/9999
4042	Liers	01/01/1900	31/12/9999
4050	Chaudfontaine	01/01/1900	31/12/9999
4051	Vaux-sous-Chèvremont	01/01/1900	31/12/9999
4052	Beaufays	01/01/1900	31/12/9999
4053	Embourg	01/01/1900	31/12/9999
4090	FBA (Forces Belges en Allem.)	01/01/1900	31/12/9999
4100	Boncelles	01/01/1900	31/12/9999
4100	Seraing	01/01/1900	31/12/9999
4101	Jemeppe-sur-Meuse	01/01/1900	31/12/9999
4102	Ougrée	01/01/1900	31/12/9999
4120	Ehein	01/01/1900	31/12/9999
4120	Neupré	01/01/1900	31/12/9999
4120	Rotheux-Rimière	01/01/1900	31/12/9999
4121	Neuville-en-Condroz	01/01/1900	31/12/9999
4122	Plainevaux	01/01/1900	31/12/9999
4130	Esneux	01/01/1900	31/12/9999
4130	Tilff	01/01/1900	31/12/9999
4140	Dolembreux	01/01/1900	31/12/9999
4140	Gomzé-Andoumont	01/01/1900	31/12/9999
4140	Rouvreux	01/01/1900	31/12/9999
4140	Sprimont	01/01/1900	31/12/9999
4141	Louveigné	01/01/1900	31/12/9999
4160	Anthisnes	01/01/1900	31/12/9999
4161	Villers-aux-Tours	01/01/1900	31/12/9999
4162	Hody	01/01/1900	31/12/9999
4163	Tavier	01/01/1900	31/12/9999
4170	Comblain-au-Pont	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
4171	Poulseur	01/01/1900	31/12/9999
4180	Comblain-Fairon	01/01/1900	31/12/9999
4180	Comblain-la-Tour	01/01/1900	31/12/9999
4180	Hamoir	01/01/1900	31/12/9999
4181	Filot	01/01/1900	31/12/9999
4190	Ferrières	01/01/1900	31/12/9999
4190	My	01/01/1900	31/12/9999
4190	Vieuxville	01/01/1900	31/12/9999
4190	Werbomont	01/01/1900	31/12/9999
4190	Xhoris	01/01/1900	31/12/9999
4210	Burdinne	01/01/1900	31/12/9999
4210	Hannêche	01/01/1900	31/12/9999
4210	Lamontzée	01/01/1900	31/12/9999
4210	Marneffe	01/01/1900	31/12/9999
4210	Oteppe	01/01/1900	31/12/9999
4217	Héron	01/01/1900	31/12/9999
4217	Lavoir	01/01/1900	31/12/9999
4217	Waret-l'Evêque	01/01/1900	31/12/9999
4218	Couthuin	01/01/1900	31/12/9999
4219	Acosse	01/01/1900	31/12/9999
4219	Ambresin	01/01/1900	31/12/9999
4219	Meeffe	01/01/1900	31/12/9999
4219	Wasseiges	01/01/1900	31/12/9999
4250	Boëlhe	01/01/1900	31/12/9999
4250	Geer	01/01/1900	31/12/9999
4250	Hollogne-sur-Geer	01/01/1900	31/12/9999
4250	Lens-Saint-Servais	01/01/1900	31/12/9999
4252	Omal	01/01/1900	31/12/9999
4253	Darion	01/01/1900	31/12/9999
4254	Ligney	01/01/1900	31/12/9999
4257	Berloz	01/01/1900	31/12/9999
4257	Corswarem	01/01/1900	31/12/9999
4257	Rosoux-Crenwick	01/01/1900	31/12/9999
4260	Avennes	01/01/1900	31/12/9999
4260	Braives	01/01/1900	31/12/9999
4260	Ciplet	01/01/1900	31/12/9999
4260	Fallais	01/01/1900	31/12/9999
4260	Fumal	01/01/1900	31/12/9999
4260	Ville-en-Hesbaye	01/01/1900	31/12/9999
4261	Latinne	01/01/1900	31/12/9999
4263	Tourinne (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999
4280	Abolens	01/01/1900	31/12/9999
4280	Avernas-le-Bauduin	01/01/1900	31/12/9999
4280	Avin	01/01/1900	31/12/9999
4280	Bertrée	01/01/1900	31/12/9999
4280	Blehen	01/01/1900	31/12/9999
4280	Cras-Avernas	01/01/1900	31/12/9999
4280	Crehen	01/01/1900	31/12/9999
4280	Grand-Hallet	01/01/1900	31/12/9999
4280	Hannut	01/01/1900	31/12/9999
4280	Lens-Saint-Remy	01/01/1900	31/12/9999
4280	Merdorp	01/01/1900	31/12/9999
4280	Moxhe	01/01/1900	31/12/9999
4280	Petit-Hallet	01/01/1900	31/12/9999
4280	Poucet	01/01/1900	31/12/9999
4280	Thisnes	01/01/1900	31/12/9999
4280	Trognée	01/01/1900	31/12/9999
4280	Villers-le-Peuplier	01/01/1900	31/12/9999
4280	Wansin	01/01/1900	31/12/9999
4287	Lincent	01/01/1900	31/12/9999
4287	Pellaines	01/01/1900	31/12/9999
4287	Racour	01/01/1900	31/12/9999
4300	Bettincourt	01/01/1900	31/12/9999
4300	Bleret	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
4300	Bovenistier	01/01/1900	31/12/9999
4300	Grand-Axhe	01/01/1900	31/12/9999
4300	Lantremange	01/01/1900	31/12/9999
4300	Oleye	01/01/1900	31/12/9999
4300	Waremme	01/01/1900	31/12/9999
4317	Aineffe	01/01/1900	31/12/9999
4317	Borlez	01/01/1900	31/12/9999
4317	Celles (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999
4317	Faimes	01/01/1900	31/12/9999
4317	Les Waleffes	01/01/1900	31/12/9999
4317	Viemme	01/01/1900	31/12/9999
4340	Awans	01/01/1900	31/12/9999
4340	Fooz	01/01/1900	31/12/9999
4340	Othée	01/01/1900	31/12/9999
4340	Villers-l'Evêque	01/01/1900	31/12/9999
4342	Hognoul	01/01/1900	31/12/9999
4347	Fexhe-le-Haut-Clocher	01/01/1900	31/12/9999
4347	Freloux	01/01/1900	31/12/9999
4347	Noville (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999
4347	Roloux	01/01/1900	31/12/9999
4347	Voroux-Goreux	01/01/1900	31/12/9999
4350	Lamine	01/01/1900	31/12/9999
4350	Momalle	01/01/1900	31/12/9999
4350	Pousset	01/01/1900	31/12/9999
4350	Remicourt	01/01/1900	31/12/9999
4351	Hodeige	01/01/1900	31/12/9999
4357	Donceel	01/01/1900	31/12/9999
4357	Haneffe	01/01/1900	31/12/9999
4357	Jeneffe (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999
4357	Limont	01/01/1900	31/12/9999
4360	Bergilers	01/01/1900	31/12/9999
4360	Grandville	01/01/1900	31/12/9999
4360	Lens-sur-Geer	01/01/1900	31/12/9999
4360	Oreye	01/01/1900	31/12/9999
4360	Otrange	01/01/1900	31/12/9999
4367	Crisnée	01/01/1900	31/12/9999
4367	Fize-le-Marsal	01/01/1900	31/12/9999
4367	Kemexhe	01/01/1900	31/12/9999
4367	Odeur	01/01/1900	31/12/9999
4367	Thys	01/01/1900	31/12/9999
4400	Awirs	01/01/1900	31/12/9999
4400	Chokier	01/01/1900	31/12/9999
4400	Flémalle	01/01/1900	31/12/9999
4400	Flémalle-Grande	01/01/1900	31/12/9999
4400	Flémalle-Haute	01/01/1900	31/12/9999
4400	Gleixhe	01/01/1900	31/12/9999
4400	Ivoz-Ramet	01/01/1900	31/12/9999
4400	Mons-lez-Liège	01/01/1900	31/12/9999
4420	Montegnée	01/01/1900	31/12/9999
4420	Saint-Nicolas (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999
4420	Tilleur	01/01/1900	31/12/9999
4430	Ans	01/01/1900	31/12/9999
4431	Loncin	01/01/1900	31/12/9999
4432	Alleur	01/01/1900	31/12/9999
4432	Xhendremael	01/01/1900	31/12/9999
4450	Juprelle	01/01/1900	31/12/9999
4450	Lantin	01/01/1900	31/12/9999
4450	Slins	01/01/1900	31/12/9999
4451	Voroux-lez-Liers	01/01/1900	31/12/9999
4452	Paifve	01/01/1900	31/12/9999
4452	Wihogne	01/01/1900	31/12/9999
4453	Villers-Saint-Siméon	01/01/1900	31/12/9999
4458	Fexhe-Slins	01/01/1900	31/12/9999
4460	Bierset	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
4460	Grâce-Berleur	01/01/1900	31/12/9999
4460	Grâce-Hollogne	01/01/1900	31/12/9999
4460	Hollogne-aux-Pierres	01/01/1900	31/12/9999
4460	Horion-Hozémont	01/01/1900	31/12/9999
4460	Velroux	01/01/1900	31/12/9999
4470	Saint-Georges-sur-Meuse	01/01/1900	31/12/9999
4480	Clermont-sous-Huy	01/01/1900	31/12/9999
4480	Engis	01/01/1900	31/12/9999
4480	Hermalle-sous-Huy	01/01/1900	31/12/9999
4500	Ben-Ahin	01/01/1900	31/12/9999
4500	Huy	01/01/1900	31/12/9999
4500	Tihange	01/01/1900	31/12/9999
4520	Antheit	01/01/1900	31/12/9999
4520	Bas-Oha	01/01/1900	31/12/9999
4520	Huccorgne	01/01/1900	31/12/9999
4520	Moha	01/01/1900	31/12/9999
4520	Vinalmont	01/01/1900	31/12/9999
4520	Wanze	01/01/1900	31/12/9999
4530	Fize-Fontaine	01/01/1900	31/12/9999
4530	Vaux-et-Borset	01/01/1900	31/12/9999
4530	Vieux-Waleffe	01/01/1900	31/12/9999
4530	Villers-le-Bouillet	01/01/1900	31/12/9999
4530	Warnant-Dreye	01/01/1900	31/12/9999
4537	Chapon-Seraing	01/01/1900	31/12/9999
4537	Seraing-le-Château	01/01/1900	31/12/9999
4537	Verlaine	01/01/1900	31/12/9999
4540	Amay	01/01/1900	31/12/9999
4540	Ampsin	01/01/1900	31/12/9999
4540	Flône	01/01/1900	31/12/9999
4540	Jehay	01/01/1900	31/12/9999
4540	Ombret	01/01/1900	31/12/9999
4550	Nandrin	01/01/1900	31/12/9999
4550	Saint-Séverin	01/01/1900	31/12/9999
4550	Villers-le-Temple	01/01/1900	31/12/9999
4550	Yernée-Fraineux	01/01/1900	31/12/9999
4557	Abée	01/01/1900	31/12/9999
4557	Fraiture	01/01/1900	31/12/9999
4557	Ramelot	01/01/1900	31/12/9999
4557	Seny	01/01/1900	31/12/9999
4557	Soheit-Tinlot	01/01/1900	31/12/9999
4557	Tinlot	01/01/1900	31/12/9999
4560	Bois-et-Borsu	01/01/1900	31/12/9999
4560	Clavier	01/01/1900	31/12/9999
4560	Les Avins	01/01/1900	31/12/9999
4560	Ocquier	01/01/1900	31/12/9999
4560	Pailhe	01/01/1900	31/12/9999
4560	Terwagne	01/01/1900	31/12/9999
4570	Marchin	01/01/1900	31/12/9999
4570	Vyle-et-Tharoul	01/01/1900	31/12/9999
4577	Modave	01/01/1900	31/12/9999
4577	Outrelouxhe	01/01/1900	31/12/9999
4577	Strée-lez-Huy	01/01/1900	31/12/9999
4577	Vierset-Barse	01/01/1900	31/12/9999
4590	Ellemelle	01/01/1900	31/12/9999
4590	Ouffet	01/01/1900	31/12/9999
4590	Warzée	01/01/1900	31/12/9999
4600	Lanaye	01/01/1900	31/12/9999
4600	Lixhe	01/01/1900	31/12/9999
4600	Richelle	01/01/1900	31/12/9999
4600	Visé	01/01/1900	31/12/9999
4601	Argenteau	01/01/1900	31/12/9999
4602	Cheratte	01/01/1900	31/12/9999
4606	Saint-André	01/01/1900	31/12/9999
4607	Berneau	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
4607	Bombaye	01/01/1900	31/12/9999
4607	Dalhem	01/01/1900	31/12/9999
4607	Feneur	01/01/1900	31/12/9999
4607	Mortroux	01/01/1900	31/12/9999
4608	Neufchâteau (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999
4608	Warsage	01/01/1900	31/12/9999
4610	Bellaire	01/01/1900	31/12/9999
4610	Beyne-Heusay	01/01/1900	31/12/9999
4610	Queue-du-Bois	01/01/1900	31/12/9999
4620	Fléron	01/01/1900	31/12/9999
4621	Retinne	01/01/1900	31/12/9999
4623	Magnée	01/01/1900	31/12/9999
4624	Romsée	01/01/1900	31/12/9999
4630	Ayeneux	01/01/1900	31/12/9999
4630	Micheroux	01/01/1900	31/12/9999
4630	Soumagne	01/01/1900	31/12/9999
4630	Tignée	01/01/1900	31/12/9999
4631	Evegnée	01/01/1900	31/12/9999
4632	Cérexhe-Heuseux	01/01/1900	31/12/9999
4633	Melen	01/01/1900	31/12/9999
4650	Chaineux	01/01/1900	31/12/9999
4650	Grand-Rechain	01/01/1900	31/12/9999
4650	Herve	01/01/1900	31/12/9999
4650	Julémont	01/01/1900	31/12/9999
4651	Battice	01/01/1900	31/12/9999
4652	Xhendelesse	01/01/1900	31/12/9999
4653	Bolland	01/01/1900	31/12/9999
4654	Charneux	01/01/1900	31/12/9999
4670	Blégny	01/01/1900	31/12/9999
4670	Mortier	01/01/1900	31/12/9999
4670	Trembleur	01/01/1900	31/12/9999
4671	Barchon	01/01/1900	31/12/9999
4671	Housse	01/01/1900	31/12/9999
4671	Saive	01/01/1900	31/12/9999
4672	Saint-Remy (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999
4680	Hermée	01/01/1900	31/12/9999
4680	Oupeye	01/01/1900	31/12/9999
4681	Hermalle-sous-Argenteau	01/01/1900	31/12/9999
4682	Heure-le-Romain	01/01/1900	31/12/9999
4682	Houtain-Saint-Siméon	01/01/1900	31/12/9999
4683	Vivegnis	01/01/1900	31/12/9999
4684	Haccourt	01/01/1900	31/12/9999
4690	Bassenge	01/01/1900	31/12/9999
4690	Boirs	01/01/1900	31/12/9999
4690	Eben-Emael	01/01/1900	31/12/9999
4690	Glons	01/01/1900	31/12/9999
4690	Roclenge-sur-Geer	01/01/1900	31/12/9999
4690	Wonck	01/01/1900	31/12/9999
4700	Eupen	01/01/1900	31/12/9999
4701	Kettenis	01/01/1900	31/12/9999
4710	Lontzen	01/01/1900	31/12/9999
4711	Walhorn	01/01/1900	31/12/9999
4720	La Calamine	01/01/1900	31/12/9999
4721	Neu-Moresnet	01/01/1900	31/12/9999
4728	Hergenrath	01/01/1900	31/12/9999
4730	Hauset	01/01/1900	31/12/9999
4730	Raeren	01/01/1900	31/12/9999
4731	Eynatten	01/01/1900	31/12/9999
4750	Butgenbach	01/01/1900	31/12/9999
4750	Elsenborn	01/01/1900	31/12/9999
4760	Bullange	01/01/1900	31/12/9999
4760	Manderfeld	01/01/1900	31/12/9999
4761	Rocherath	01/01/1900	31/12/9999
4770	Amblève	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
4770	Meyerode	01/01/1900	31/12/9999
4771	Heppenbach	01/01/1900	31/12/9999
4780	Recht	01/01/1900	31/12/9999
4780	Saint-Vith	01/01/1900	31/12/9999
4782	Schönberg	01/01/1900	31/12/9999
4783	Lommersweiler	01/01/1900	31/12/9999
4784	Crombach	01/01/1900	31/12/9999
4790	Burg-Reuland	01/01/1900	31/12/9999
4790	Reuland	01/01/1900	31/12/9999
4791	Thommen	01/01/1900	31/12/9999
4800	Ensival	01/01/1900	31/12/9999
4800	Lambermont	01/01/1900	31/12/9999
4800	Petit-Rechain	01/01/1900	31/12/9999
4800	Verviers	01/01/1900	31/12/9999
4801	Stembert	01/01/1900	31/12/9999
4802	Heusy	01/01/1900	31/12/9999
4820	Dison	01/01/1900	31/12/9999
4821	Andrimont	01/01/1900	31/12/9999
4830	Limbourg	01/01/1900	31/12/9999
4831	Bilstain	01/01/1900	31/12/9999
4834	Goé	01/01/1900	31/12/9999
4837	Baelen (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999
4837	Membach	01/01/1900	31/12/9999
4840	Welkenraedt	01/01/1900	31/12/9999
4841	Henri-Chapelle	01/01/1900	31/12/9999
4845	Jalhay	01/01/1900	31/12/9999
4845	Sart-lez-Spa	01/01/1900	31/12/9999
4850	Montzen	01/01/1900	31/12/9999
4850	Moresnet	01/01/1900	31/12/9999
4850	Plombières	01/01/1900	31/12/9999
4851	Gemmenich	01/01/1900	31/12/9999
4851	Sippenaeken	01/01/1900	31/12/9999
4852	Hombourg	01/01/1900	31/12/9999
4860	Cornesse	01/01/1900	31/12/9999
4860	Pepinster	01/01/1900	31/12/9999
4860	Wegnez	01/01/1900	31/12/9999
4861	Soiron	01/01/1900	31/12/9999
4870	Forêt	01/01/1900	31/12/9999
4870	Fraipont	01/01/1900	31/12/9999
4870	Nessonvaux	01/01/1900	31/12/9999
4870	Trooz	01/01/1900	31/12/9999
4877	Olne	01/01/1900	31/12/9999
4880	Aubel	01/01/1900	31/12/9999
4890	Clermont (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999
4890	Thimister-Clermont	01/01/1900	31/12/9999
4890	Thimister	01/01/1900	31/12/9999
4900	Spa	01/01/1900	31/12/9999
4910	La Reid	01/01/1900	31/12/9999
4910	Polleur	01/01/1900	31/12/9999
4910	Theux	01/01/1900	31/12/9999
4920	Aywaille	01/01/1900	31/12/9999
4920	Ernonheid	01/01/1900	31/12/9999
4920	Harzé	01/01/1900	31/12/9999
4920	Sougné-Remouchamps	01/01/1900	31/12/9999
4950	Faymonville	01/01/1900	31/12/9999
4950	Robertville	01/01/1900	31/12/9999
4950	Sourbrodt	01/01/1900	31/12/9999
4950	Waimes	01/01/1900	31/12/9999
4960	Bellevaux-Ligneuville	01/01/1900	31/12/9999
4960	Bevercé	01/01/1900	31/12/9999
4960	Malmedy	01/01/1900	31/12/9999
4970	Francorchamps	01/01/1900	31/12/9999
4970	Stavelot	01/01/1900	31/12/9999
4980	Fosse (Lg.)	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
4980	Trois-Ponts	01/01/1900	31/12/9999
4980	Wanne	01/01/1900	31/12/9999
4983	Basse-Bodeux	01/01/1900	31/12/9999
4987	Chevron	01/01/1900	31/12/9999
4987	La Gleize	01/01/1900	31/12/9999
4987	Lorcé	01/01/1900	31/12/9999
4987	Rahier	01/01/1900	31/12/9999
4987	Stoumont	01/01/1900	31/12/9999
4990	Arbrefontaine	01/01/1900	31/12/9999
4990	Bra	01/01/1900	31/12/9999
4990	Lierneux	01/01/1900	31/12/9999
5000	Beez	01/01/1900	31/12/9999
5000	Namur	01/01/1900	31/12/9999
5001	Belgrade	01/01/1900	31/12/9999
5002	Saint-Servais	01/01/1900	31/12/9999
5003	Saint-Marc	01/01/1900	31/12/9999
5004	Bouge	01/01/1900	31/12/9999
5020	Champion	01/01/1900	31/12/9999
5020	Daussoulx	01/01/1900	31/12/9999
5020	Flawinne	01/01/1900	31/12/9999
5020	Malonne	01/01/1900	31/12/9999
5020	Suarlée	01/01/1900	31/12/9999
5020	Temploux	01/01/1900	31/12/9999
5020	Vedrin	01/01/1900	31/12/9999
5021	Boninne	01/01/1900	31/12/9999
5022	Cognelée	01/01/1900	31/12/9999
5024	Gelbressée	01/01/1900	31/12/9999
5024	Marche-les-Dames	01/01/1900	31/12/9999
5030	Beuzet	01/01/1900	31/12/9999
5030	Ernage	01/01/1900	31/12/9999
5030	Gembloux	01/01/1900	31/12/9999
5030	Grand-Manil	01/01/1900	31/12/9999
5030	Lonzée	01/01/1900	31/12/9999
5030	Sauvenière	01/01/1900	31/12/9999
5031	Grand-Leez	01/01/1900	31/12/9999
5032	Bossière	01/01/1900	31/12/9999
5032	Bothey	01/01/1900	31/12/9999
5032	Corroy-le-Château	01/01/1900	31/12/9999
5032	Isnes	01/01/1900	31/12/9999
5032	Mazy	01/01/1900	31/12/9999
5060	Arsimont	01/01/1900	31/12/9999
5060	Auvelais	01/01/1900	31/12/9999
5060	Falisolle	01/01/1900	31/12/9999
5060	Keumiée	01/01/1900	31/12/9999
5060	Moignelée	01/01/1900	31/12/9999
5060	Sambreville	01/01/1900	31/12/9999
5060	Tamines	01/01/1900	31/12/9999
5060	Velaine-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999
5070	Aisemont	01/01/1900	31/12/9999
5070	Fosses-la-Ville	01/01/1900	31/12/9999
5070	Le Roux	01/01/1900	31/12/9999
5070	Sart-Eustache	01/01/1900	31/12/9999
5070	Sart-Saint-Laurent	01/01/1900	31/12/9999
5070	Vitrival	01/01/1900	31/12/9999
5080	Emines	01/01/1900	31/12/9999
5080	La Bruyère	01/01/1900	31/12/9999
5080	Rhisnes	01/01/1900	31/12/9999
5080	Villers-lez-Heest	01/01/1900	31/12/9999
5080	Warisoulx	01/01/1900	31/12/9999
5081	Bovesse	01/01/1900	31/12/9999
5081	Meux	01/01/1900	31/12/9999
5081	Saint-Denis-Bovesse	01/01/1900	31/12/9999
5100	Dave	01/01/1900	31/12/9999
5100	Jambes (Namur)	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
5100	Naninne	01/01/1900	31/12/9999
5100	Wépion	01/01/1900	31/12/9999
5100	Wierde	01/01/1900	31/12/9999
5101	Erpent	01/01/1900	31/12/9999
5101	Lives-sur-Meuse	01/01/1900	31/12/9999
5101	Loyers	01/01/1900	31/12/9999
5140	Boignée	01/01/1900	31/12/9999
5140	Ligny	01/01/1900	31/12/9999
5140	Sombreffe	01/01/1900	31/12/9999
5140	Tongrinne	01/01/1900	31/12/9999
5150	Floreffe	01/01/1900	31/12/9999
5150	Floriffoux	01/01/1900	31/12/9999
5150	Franière	01/01/1900	31/12/9999
5150	Soye (Nam.)	01/01/1900	31/12/9999
5170	Arbre (Nam.)	01/01/1900	31/12/9999
5170	Bois-de-Villers	01/01/1900	31/12/9999
5170	Lesve	01/01/1900	31/12/9999
5170	Lustin	01/01/1900	31/12/9999
5170	Profondeville	01/01/1900	31/12/9999
5170	Rivière	01/01/1900	31/12/9999
5190	Balâtre	01/01/1900	31/12/9999
5190	Ham-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999
5190	Jemeppe-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999
5190	Mornimont	01/01/1900	31/12/9999
5190	Moustier-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999
5190	Onoz	01/01/1900	31/12/9999
5190	Saint-Martin	01/01/1900	31/12/9999
5190	Spy	01/01/1900	31/12/9999
5300	Andenne	01/01/1900	31/12/9999
5300	Bonneville	01/01/1900	31/12/9999
5300	Coutisse	01/01/1900	31/12/9999
5300	Landenne	01/01/1900	31/12/9999
5300	Maizeret	01/01/1900	31/12/9999
5300	Namêche	01/01/1900	31/12/9999
5300	Sclayn	01/01/1900	31/12/9999
5300	Seilles	01/01/1900	31/12/9999
5300	Thon	01/01/1900	31/12/9999
5300	Vezin	01/01/1900	31/12/9999
5310	Aische-en-Refail	01/01/1900	31/12/9999
5310	Bolinne	01/01/1900	31/12/9999
5310	Boneffe	01/01/1900	31/12/9999
5310	Branchon	01/01/1900	31/12/9999
5310	Dhuy	01/01/1900	31/12/9999
5310	Eghezée	01/01/1900	31/12/9999
5310	Hanret	01/01/1900	31/12/9999
5310	Leuze (Nam.)	01/01/1900	31/12/9999
5310	Liernu	01/01/1900	31/12/9999
5310	Longchamps (Nam.)	01/01/1900	31/12/9999
5310	Mehaigne	01/01/1900	31/12/9999
5310	Noville-sur-Méhaigne	01/01/1900	31/12/9999
5310	Saint-Germain	01/01/1900	31/12/9999
5310	Taviers (Nam.)	01/01/1900	31/12/9999
5310	Upigny	01/01/1900	31/12/9999
5310	Waret-la-Chaussée	01/01/1900	31/12/9999
5330	Assesse	01/01/1900	31/12/9999
5330	Maillen	01/01/1900	31/12/9999
5330	Sart-Bernard	01/01/1900	31/12/9999
5332	Crupet	01/01/1900	31/12/9999
5333	Sorinne-la-Longue	01/01/1900	31/12/9999
5334	Florée	01/01/1900	31/12/9999
5336	Courrière	01/01/1900	31/12/9999
5340	Faulx-les-Tombes	01/01/1900	31/12/9999
5340	Gesves	01/01/1900	31/12/9999
5340	Haltinne	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
5340	Mozet	01/01/1900	31/12/9999
5340	Sorée	01/01/1900	31/12/9999
5350	Evelette	01/01/1900	31/12/9999
5350	Ohey	01/01/1900	31/12/9999
5351	Haillot	01/01/1900	31/12/9999
5352	Perwez-Haillot	01/01/1900	31/12/9999
5353	Goesnes	01/01/1900	31/12/9999
5354	Jallet	01/01/1900	31/12/9999
5360	Hamois	01/01/1900	31/12/9999
5360	Natoye	01/01/1900	31/12/9999
5361	Mohiville	01/01/1900	31/12/9999
5361	Scy	01/01/1900	31/12/9999
5362	Achet	01/01/1900	31/12/9999
5363	Emptinne	01/01/1900	31/12/9999
5364	Schaltin	01/01/1900	31/12/9999
5370	Barvaux-Condroz	01/01/1900	31/12/9999
5370	Flostoy	01/01/1900	31/12/9999
5370	Havelange	01/01/1900	31/12/9999
5370	Jeneffe (Nam.)	01/01/1900	31/12/9999
5370	Porcheresse (Nam.)	01/01/1900	31/12/9999
5370	Verlée	01/01/1900	31/12/9999
5372	Méan	01/01/1900	31/12/9999
5374	Maffe	01/01/1900	31/12/9999
5376	Miécret	01/01/1900	31/12/9999
5377	Baillonville	01/01/1900	31/12/9999
5377	Bonsin	01/01/1900	31/12/9999
5377	Heure (Nam.)	01/01/1900	31/12/9999
5377	Hogne	01/01/1900	31/12/9999
5377	Nettinne	01/01/1900	31/12/9999
5377	Noiseux	01/01/1900	31/12/9999
5377	Sinsin	01/01/1900	31/12/9999
5377	Somme-Leuze	01/01/1900	31/12/9999
5377	Waillet	01/01/1900	31/12/9999
5380	Bierwart	01/01/1900	31/12/9999
5380	Cortil-Wodon	01/01/1900	31/12/9999
5380	Fernelmont	01/01/1900	31/12/9999
5380	Forville	01/01/1900	31/12/9999
5380	Franc-Waret	01/01/1900	31/12/9999
5380	Hemptinne (Fernelmont)	01/01/1900	31/12/9999
5380	Hingeon	01/01/1900	31/12/9999
5380	Marchovelette	01/01/1900	31/12/9999
5380	Noville-les-Bois	01/01/1900	31/12/9999
5380	Pontillas	01/01/1900	31/12/9999
5380	Tillier	01/01/1900	31/12/9999
5500	Anseremme	01/01/1900	31/12/9999
5500	Bouvignes-sur-Meuse	01/01/1900	31/12/9999
5500	Dinant	01/01/1900	31/12/9999
5500	Dréhance	01/01/1900	31/12/9999
5500	Falmagne	01/01/1900	31/12/9999
5500	Falmignoul	01/01/1900	31/12/9999
5500	Furfooz	01/01/1900	31/12/9999
5501	Lisogne	01/01/1900	31/12/9999
5502	Thynes	01/01/1900	31/12/9999
5503	Sorinnes	01/01/1900	31/12/9999
5504	Foy-Notre-Dame	01/01/1900	31/12/9999
5520	Anthée	01/01/1900	31/12/9999
5520	Onhaye	01/01/1900	31/12/9999
5521	Serville	01/01/1900	31/12/9999
5522	Falaën	01/01/1900	31/12/9999
5523	Sommière	01/01/1900	31/12/9999
5523	Weillen	01/01/1900	31/12/9999
5524	Gerin	01/01/1900	31/12/9999
5530	Dorinne	01/01/1900	31/12/9999
5530	Durnal	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
5530	Evrehailles	01/01/1900	31/12/9999
5530	Godinne	01/01/1900	31/12/9999
5530	Houx	01/01/1900	31/12/9999
5530	Mont (Nam.)	01/01/1900	31/12/9999
5530	Purnode	01/01/1900	31/12/9999
5530	Spontin	01/01/1900	31/12/9999
5530	Yvoir	01/01/1900	31/12/9999
5537	Anhée	01/01/1900	31/12/9999
5537	Annevoie-Rouillon	01/01/1900	31/12/9999
5537	Bioul	01/01/1900	31/12/9999
5537	Denée	01/01/1900	31/12/9999
5537	Haut-le-Wastia	01/01/1900	31/12/9999
5537	Sosoye	01/01/1900	31/12/9999
5537	Warnant	01/01/1900	31/12/9999
5540	Hastière	01/01/1900	31/12/9999
5540	Hastière-Lavaux	01/01/1900	31/12/9999
5540	Hermeton-sur-Meuse	01/01/1900	31/12/9999
5540	Waulsort	01/01/1900	31/12/9999
5541	Hastière-par-Delà	01/01/1900	31/12/9999
5542	Blaimont	01/01/1900	31/12/9999
5543	Heer	01/01/1900	31/12/9999
5544	Agimont	01/01/1900	31/12/9999
5550	Alle	01/01/1900	31/12/9999
5550	Bagimont	01/01/1900	31/12/9999
5550	Bohan	01/01/1900	31/12/9999
5550	Chairière	01/01/1900	31/12/9999
5550	Laforêt	01/01/1900	31/12/9999
5550	Membre	01/01/1900	31/12/9999
5550	Mouzaive	01/01/1900	31/12/9999
5550	Nafraiture	01/01/1900	31/12/9999
5550	Orchimont	01/01/1900	31/12/9999
5550	Pussemange	01/01/1900	31/12/9999
5550	Sugny	01/01/1900	31/12/9999
5550	Vresse	01/01/1900	31/12/9999
5550	Vresse-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999
5555	Baillamont	01/01/1900	31/12/9999
5555	Bellefontaine (Nam.)	01/01/1900	31/12/9999
5555	Bièvre	01/01/1900	31/12/9999
5555	Cornimont	01/01/1900	31/12/9999
5555	Graide	01/01/1900	31/12/9999
5555	Gros-Fays	01/01/1900	31/12/9999
5555	Monceau-en-Ardenne	01/01/1900	31/12/9999
5555	Naomé	01/01/1900	31/12/9999
5555	Oizy	01/01/1900	31/12/9999
5555	Petit-Fays	01/01/1900	31/12/9999
5560	Ciergnon	01/01/1900	31/12/9999
5560	Finnevaux	01/01/1900	31/12/9999
5560	Houyet	01/01/1900	31/12/9999
5560	Hulsonniaux	01/01/1900	31/12/9999
5560	Mesnil-Eglise	01/01/1900	31/12/9999
5560	Mesnil-Saint-Blaise	01/01/1900	31/12/9999
5561	Celles (Nam.)	01/01/1900	31/12/9999
5562	Custinne	01/01/1900	31/12/9999
5563	Hour	01/01/1900	31/12/9999
5564	Wanlin	01/01/1900	31/12/9999
5570	Baronville	01/01/1900	31/12/9999
5570	Beauraing	01/01/1900	31/12/9999
5570	Dion	01/01/1900	31/12/9999
5570	Felenne	01/01/1900	31/12/9999
5570	Feschaux	01/01/1900	31/12/9999
5570	Honnay	01/01/1900	31/12/9999
5570	Javingue	01/01/1900	31/12/9999
5570	Vonêche	01/01/1900	31/12/9999
5570	Wancennes	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
5570	Winenne	01/01/1900	31/12/9999
5571	Wiesme	01/01/1900	31/12/9999
5572	Focant	01/01/1900	31/12/9999
5573	Martouzin-Neuville	01/01/1900	31/12/9999
5574	Pondrôme	01/01/1900	31/12/9999
5575	Bourseigne-Neuve	01/01/1900	31/12/9999
5575	Bourseigne-Vieille	01/01/1900	31/12/9999
5575	Gedinne	01/01/1900	31/12/9999
5575	Houdremont	01/01/1900	31/12/9999
5575	Louette-Saint-Denis	01/01/1900	31/12/9999
5575	Louette-Saint-Pierre	01/01/1900	31/12/9999
5575	Malvoisin	01/01/1900	31/12/9999
5575	Patignies	01/01/1900	31/12/9999
5575	Rienne	01/01/1900	31/12/9999
5575	Sart-Custinne	01/01/1900	31/12/9999
5575	Vencimont	01/01/1900	31/12/9999
5575	Willerzie	01/01/1900	31/12/9999
5576	Froidfontaine	01/01/1900	31/12/9999
5580	Ave-et-Auffe	01/01/1900	31/12/9999
5580	Buissonville	01/01/1900	31/12/9999
5580	Eprave	01/01/1900	31/12/9999
5580	Han-sur-Lesse	01/01/1900	31/12/9999
5580	Jemelle	01/01/1900	31/12/9999
5580	Lavaux-Sainte-Anne	01/01/1900	31/12/9999
5580	Lessive	01/01/1900	31/12/9999
5580	Mont-Gauthier	01/01/1900	31/12/9999
5580	Rochefort	01/01/1900	31/12/9999
5580	Villers-sur-Lesse	01/01/1900	31/12/9999
5580	Wavreille	01/01/1900	31/12/9999
5590	Achêne	01/01/1900	31/12/9999
5590	Braibant	01/01/1900	31/12/9999
5590	Chevetogne	01/01/1900	31/12/9999
5590	Ciney	01/01/1900	31/12/9999
5590	Conneux	01/01/1900	31/12/9999
5590	Haversin	01/01/1900	31/12/9999
5590	Leignon	01/01/1900	31/12/9999
5590	Pessoux	01/01/1900	31/12/9999
5590	Serinchamps	01/01/1900	31/12/9999
5590	Sovet	01/01/1900	31/12/9999
5600	Fagnolle	01/01/1900	31/12/9999
5600	Franchimont	01/01/1900	31/12/9999
5600	Jamagne	01/01/1900	31/12/9999
5600	Jamiolle	01/01/1900	31/12/9999
5600	Merlemont	01/01/1900	31/12/9999
5600	Neuville (Philippeville)	01/01/1900	31/12/9999
5600	Omezée	01/01/1900	31/12/9999
5600	Philippeville	01/01/1900	31/12/9999
5600	Roly	01/01/1900	31/12/9999
5600	Romedenne	01/01/1900	31/12/9999
5600	Samart	01/01/1900	31/12/9999
5600	Sart-en-Fagne	01/01/1900	31/12/9999
5600	Sautour	01/01/1900	31/12/9999
5600	Surice	01/01/1900	31/12/9999
5600	Villers-en-Fagne	01/01/1900	31/12/9999
5600	Villers-le-Gambon	01/01/1900	31/12/9999
5600	Vodecée	01/01/1900	31/12/9999
5620	Corenne	01/01/1900	31/12/9999
5620	Flavion	01/01/1900	31/12/9999
5620	Florennes	01/01/1900	31/12/9999
5620	Hemptinne-lez-Florennes	01/01/1900	31/12/9999
5620	Morville	01/01/1900	31/12/9999
5620	Rosée	01/01/1900	31/12/9999
5620	Saint-Aubin	01/01/1900	31/12/9999
5621	Hanzinelle	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
5621	Hanzinne	01/01/1900	31/12/9999
5621	Morialmé	01/01/1900	31/12/9999
5621	Thy-le-Bauduin	01/01/1900	31/12/9999
5630	Cerfontaine	01/01/1900	31/12/9999
5630	Daussois	01/01/1900	31/12/9999
5630	Senzeille	01/01/1900	31/12/9999
5630	Silenrieux	01/01/1900	31/12/9999
5630	Soumoy	01/01/1900	31/12/9999
5630	Villers-Deux-Eglises	01/01/1900	31/12/9999
5640	Biesme	01/01/1900	31/12/9999
5640	Biesmerée	01/01/1900	31/12/9999
5640	Graux	01/01/1900	31/12/9999
5640	Mettet	01/01/1900	31/12/9999
5640	Oret	01/01/1900	31/12/9999
5640	Saint-Gérard	01/01/1900	31/12/9999
5641	Furnaux	01/01/1900	31/12/9999
5644	Ermeton-sur-Biert	01/01/1900	31/12/9999
5646	Stave	01/01/1900	31/12/9999
5650	Castillon	01/01/1900	31/12/9999
5650	Chastrès	01/01/1900	31/12/9999
5650	Clermont (Nam.)	01/01/1900	31/12/9999
5650	Fontenelle	01/01/1900	31/12/9999
5650	Fraire	01/01/1900	31/12/9999
5650	Pry	01/01/1900	31/12/9999
5650	Vogenée	01/01/1900	31/12/9999
5650	Walcourt	01/01/1900	31/12/9999
5650	Yves-Gomezée	01/01/1900	31/12/9999
5651	Berzée	01/01/1900	31/12/9999
5651	Gourdinne	01/01/1900	31/12/9999
5651	Laneffe	01/01/1900	31/12/9999
5651	Rognée	01/01/1900	31/12/9999
5651	Somzée	01/01/1900	31/12/9999
5651	Tarcienne	01/01/1900	31/12/9999
5651	Thy-le-Château	01/01/1900	31/12/9999
5660	Aublain	01/01/1900	31/12/9999
5660	Boussu-en-Fagne	01/01/1900	31/12/9999
5660	Brûly	01/01/1900	31/12/9999
5660	Brûly-de-Pesche	01/01/1900	31/12/9999
5660	Couvin	01/01/1900	31/12/9999
5660	Cul-des-Sarts	01/01/1900	31/12/9999
5660	Dailly	01/01/1900	31/12/9999
5660	Frasnes (Nam.)	01/01/1900	31/12/9999
5660	Gonrieux	01/01/1900	31/12/9999
5660	Mariembourg	01/01/1900	31/12/9999
5660	Pesche	01/01/1900	31/12/9999
5660	Petigny	01/01/1900	31/12/9999
5660	Petite-Chapelle	01/01/1900	31/12/9999
5660	Presgaux	01/01/1900	31/12/9999
5670	Dourbes	01/01/1900	31/12/9999
5670	Le Mesnil	01/01/1900	31/12/9999
5670	Mazée	01/01/1900	31/12/9999
5670	Nismes	01/01/1900	31/12/9999
5670	Oignies-en-Thiérache	01/01/1900	31/12/9999
5670	Olloy-sur-Viroin	01/01/1900	31/12/9999
5670	Treignes	01/01/1900	31/12/9999
5670	Vierves-sur-Viroin	01/01/1900	31/12/9999
5670	Viroinval	01/01/1900	31/12/9999
5680	Doische	01/01/1900	31/12/9999
5680	Gimnée	01/01/1900	31/12/9999
5680	Gochenée	01/01/1900	31/12/9999
5680	Matagne-la-Grande	01/01/1900	31/12/9999
5680	Matagne-la-Petite	01/01/1900	31/12/9999
5680	Niverlée	01/01/1900	31/12/9999
5680	Romerée	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
5680	Soulme	01/01/1900	31/12/9999
5680	Vaucelles	01/01/1900	31/12/9999
5680	Vodelée	01/01/1900	31/12/9999
6000	Charleroi	01/01/1900	31/12/9999
6001	Marcinelle	01/01/1900	31/12/9999
6010	Couillet	01/01/1900	31/12/9999
6020	Dampremy	01/01/1900	31/12/9999
6030	Goutroux	01/01/1900	31/12/9999
6030	Marchienne-au-Pont	01/01/1900	31/12/9999
6031	Monceau-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999
6032	Mont-sur-Marchienne	01/01/1900	31/12/9999
6040	Jumet (Charleroi)	01/01/1900	31/12/9999
6041	Gosselies	01/01/1900	31/12/9999
6042	Lodelinsart	01/01/1900	31/12/9999
6043	Ransart	01/01/1900	31/12/9999
6044	Roux	01/01/1900	31/12/9999
6060	Gilly (Charleroi)	01/01/1900	31/12/9999
6061	Montignies-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999
6110	Montigny-le-Tilleul	01/01/1900	31/12/9999
6111	Landelies	01/01/1900	31/12/9999
6120	Cour-sur-Heure	01/01/1900	31/12/9999
6120	Ham-sur-Heure	01/01/1900	31/12/9999
6120	Ham-sur-Heure-Nalinnes	01/01/1900	31/12/9999
6120	Jamioulx	01/01/1900	31/12/9999
6120	Marbaix (Ht.)	01/01/1900	31/12/9999
6120	Nalinnes	01/01/1900	31/12/9999
6140	Fontaine-l'Evêque	01/01/1900	31/12/9999
6141	Forchies-la-Marche	01/01/1900	31/12/9999
6142	Leernes	01/01/1900	31/12/9999
6150	Anderlues	01/01/1900	31/12/9999
6180	Courcelles	01/01/1900	31/12/9999
6181	Gouy-lez-Piéton	01/01/1900	31/12/9999
6182	Souvret	01/01/1900	31/12/9999
6183	Trazegnies	01/01/1900	31/12/9999
6200	Bouffioulx	01/01/1900	31/12/9999
6200	Châtelet	01/01/1900	31/12/9999
6200	Châtelineau	01/01/1900	31/12/9999
6210	Frasnes-lez-Gosselies	01/01/1900	31/12/9999
6210	Les Bons Villers	01/01/1900	31/12/9999
6210	Rèves	01/01/1900	31/12/9999
6210	Villers-Perwin	01/01/1900	31/12/9999
6210	Wayaux	01/01/1900	31/12/9999
6211	Mellet	01/01/1900	31/12/9999
6220	Fleurus	01/01/1900	31/12/9999
6220	Heppignies	01/01/1900	31/12/9999
6220	Lambusart	01/01/1900	31/12/9999
6220	Wangenies	01/01/1900	31/12/9999
6221	Saint-Amand	01/01/1900	31/12/9999
6222	Brye	01/01/1900	31/12/9999
6223	Wagnelée	01/01/1900	31/12/9999
6224	Wanfercée-Baulet	01/01/1900	31/12/9999
6230	Buzet	01/01/1900	31/12/9999
6230	Obaix	01/01/1900	31/12/9999
6230	Pont-à-Celles	01/01/1900	31/12/9999
6230	Thiméon	01/01/1900	31/12/9999
6230	Viesville	01/01/1900	31/12/9999
6238	Liberchies	01/01/1900	31/12/9999
6238	Luttre	01/01/1900	31/12/9999
6240	Farciennes	01/01/1900	31/12/9999
6240	Pironchamps	01/01/1900	31/12/9999
6250	Aiseau	01/01/1900	31/12/9999
6250	Aiseau-Presles	01/01/1900	31/12/9999
6250	Pont-de-Loup	01/01/1900	31/12/9999
6250	Presles	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
6250	Roselies	01/01/1900	31/12/9999
6280	Acoz	01/01/1900	31/12/9999
6280	Gerpinnes	01/01/1900	31/12/9999
6280	Gougnies	01/01/1900	31/12/9999
6280	Joncret	01/01/1900	31/12/9999
6280	Loverval	01/01/1900	31/12/9999
6280	Villers-Poterie	01/01/1900	31/12/9999
6440	Boussu-lez-Walcourt	01/01/1900	31/12/9999
6440	Fourbechies	01/01/1900	31/12/9999
6440	Froidchapelle	01/01/1900	31/12/9999
6440	Vergnies	01/01/1900	31/12/9999
6441	Erpion	01/01/1900	31/12/9999
6460	Bailièvre	01/01/1900	31/12/9999
6460	Chimay	01/01/1900	31/12/9999
6460	Robechies	01/01/1900	31/12/9999
6460	Saint-Remy (Ht.)	01/01/1900	31/12/9999
6460	Salles	01/01/1900	31/12/9999
6460	Villers-la-Tour	01/01/1900	31/12/9999
6461	Virelles	01/01/1900	31/12/9999
6462	Vaulx-lez-Chimay	01/01/1900	31/12/9999
6463	Lompret	01/01/1900	31/12/9999
6464	Baileux	01/01/1900	31/12/9999
6464	Bourlers	01/01/1900	31/12/9999
6464	Forges	01/01/1900	31/12/9999
6464	l'Escaillère	01/01/1900	31/12/9999
6464	Rièzes	01/01/1900	31/12/9999
6470	Grandrieu	01/01/1900	31/12/9999
6470	Montbliart	01/01/1900	31/12/9999
6470	Rance	01/01/1900	31/12/9999
6470	Sautin	01/01/1900	31/12/9999
6470	Sivry	01/01/1900	31/12/9999
6470	Sivry-Rance	01/01/1900	31/12/9999
6500	Barbençon	01/01/1900	31/12/9999
6500	Beaumont	01/01/1900	31/12/9999
6500	Leugnies	01/01/1900	31/12/9999
6500	Leval-Chaudeville	01/01/1900	31/12/9999
6500	Renlies	01/01/1900	31/12/9999
6500	Solre-Saint-Géry	01/01/1900	31/12/9999
6500	Thirimont	01/01/1900	31/12/9999
6511	Strée (Ht.)	01/01/1900	31/12/9999
6530	Leers-et-Fosteau	01/01/1900	31/12/9999
6530	Thuin	01/01/1900	31/12/9999
6531	Biesme-sous-Thuin	01/01/1900	31/12/9999
6532	Ragnies	01/01/1900	31/12/9999
6533	Biercée	01/01/1900	31/12/9999
6534	Gozée	01/01/1900	31/12/9999
6536	Donstiennes	01/01/1900	31/12/9999
6536	Thuillies	01/01/1900	31/12/9999
6540	Lobbes	01/01/1900	31/12/9999
6540	Mont-Sainte-Geneviève	01/01/1900	31/12/9999
6542	Sars-la-Buissière	01/01/1900	31/12/9999
6543	Bienne-lez-Happart	01/01/1900	31/12/9999
6560	Bersillies-l'Abbaye	01/01/1900	31/12/9999
6560	Erquelinnes	01/01/1900	31/12/9999
6560	Grand-Reng	01/01/1900	31/12/9999
6560	Hantes-Wihéries	01/01/1900	31/12/9999
6560	Montignies-Saint-Christophe	01/01/1900	31/12/9999
6560	Solre-sur-Sambre	01/01/1900	31/12/9999
6567	Fontaine-Valmont	01/01/1900	31/12/9999
6567	Labuissière	01/01/1900	31/12/9999
6567	Merbes-le-Château	01/01/1900	31/12/9999
6567	Merbes-Sainte-Marie	01/01/1900	31/12/9999
6590	Momignies	01/01/1900	31/12/9999
6591	Macon	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
6592	Monceau-Imbrechies	01/01/1900	31/12/9999
6593	Macquenoise	01/01/1900	31/12/9999
6594	Beauwelz	01/01/1900	31/12/9999
6596	Forge-Philippe	01/01/1900	31/12/9999
6596	Seloignes	01/01/1900	31/12/9999
6600	Bastogne	01/01/1900	31/12/9999
6600	Longvilly	01/01/1900	31/12/9999
6600	Noville (Lux.)	01/01/1900	31/12/9999
6600	Villers-la-Bonne-Eau	01/01/1900	31/12/9999
6600	Wardin	01/01/1900	31/12/9999
6630	Martelange	01/01/1900	31/12/9999
6637	Fauvillers	01/01/1900	31/12/9999
6637	Hollange	01/01/1900	31/12/9999
6637	Tintange	01/01/1900	31/12/9999
6640	Hompré	01/01/1900	31/12/9999
6640	Morhet	01/01/1900	31/12/9999
6640	Nives	01/01/1900	31/12/9999
6640	Sibret	01/01/1900	31/12/9999
6640	Vaux-lez-Rosières	01/01/1900	31/12/9999
6640	Vaux-sur-Sûre	01/01/1900	31/12/9999
6642	Juseret	01/01/1900	31/12/9999
6660	Houffalize	01/01/1900	31/12/9999
6660	Nadrin	01/01/1900	31/12/9999
6661	Mont (Lux.)	01/01/1900	31/12/9999
6661	Tailles	01/01/1900	31/12/9999
6662	Tavigny	01/01/1900	31/12/9999
6663	Mabompré	01/01/1900	31/12/9999
6666	Wibrin	01/01/1900	31/12/9999
6670	Gouvy	01/01/1900	31/12/9999
6670	Limerlé	01/01/1900	31/12/9999
6671	Bovigny	01/01/1900	31/12/9999
6672	Beho	01/01/1900	31/12/9999
6673	Cherain	01/01/1900	31/12/9999
6674	Montleban	01/01/1900	31/12/9999
6680	Amberloup	01/01/1900	31/12/9999
6680	Sainte-Ode	01/01/1900	31/12/9999
6680	Tillet	01/01/1900	31/12/9999
6681	Lavacherie	01/01/1900	31/12/9999
6686	Flamierge	01/01/1900	31/12/9999
6687	Bertogne	01/01/1900	31/12/9999
6688	Longchamps (Lux.)	01/01/1900	31/12/9999
6690	Bihain	01/01/1900	31/12/9999
6690	Vielsalm	01/01/1900	31/12/9999
6692	Petit-Thier	01/01/1900	31/12/9999
6698	Grand-Halleux	01/01/1900	31/12/9999
6700	Arlon	01/01/1900	31/12/9999
6700	Bonnert	01/01/1900	31/12/9999
6700	Heinsch	01/01/1900	31/12/9999
6700	Toernich	01/01/1900	31/12/9999
6704	Guirsch	01/01/1900	31/12/9999
6706	Autelbas	01/01/1900	31/12/9999
6717	Attert	01/01/1900	31/12/9999
6717	Nobressart	01/01/1900	31/12/9999
6717	Nothomb	01/01/1900	31/12/9999
6717	Thiaumont	01/01/1900	31/12/9999
6717	Tontelange	01/01/1900	31/12/9999
6720	Habay	01/01/1900	31/12/9999
6720	Habay-la-Neuve	01/01/1900	31/12/9999
6720	Hachy	01/01/1900	31/12/9999
6721	Anlier	01/01/1900	31/12/9999
6723	Habay-la-Vieille	01/01/1900	31/12/9999
6724	Houdemont	01/01/1900	31/12/9999
6724	Rulles	01/01/1900	31/12/9999
6730	Bellefontaine (Lux.)	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
6730	Rossignol	01/01/1900	31/12/9999
6730	Saint-Vincent	01/01/1900	31/12/9999
6730	Tintigny	01/01/1900	31/12/9999
6740	Etalle	01/01/1900	31/12/9999
6740	Sainte-Marie-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999
6740	Villers-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999
6741	Vance	01/01/1900	31/12/9999
6742	Chantemelle	01/01/1900	31/12/9999
6743	Buzenol	01/01/1900	31/12/9999
6747	Châtillon	01/01/1900	31/12/9999
6747	Meix-le-Tige	01/01/1900	31/12/9999
6747	Saint-Léger (Lux.)	01/01/1900	31/12/9999
6750	Musson	01/01/1900	31/12/9999
6750	Mussy-la-Ville	01/01/1900	31/12/9999
6750	Signeulx	01/01/1900	31/12/9999
6760	Bleid	01/01/1900	31/12/9999
6760	Ethe	01/01/1900	31/12/9999
6760	Ruette	01/01/1900	31/12/9999
6760	Virton	01/01/1900	31/12/9999
6761	Latour	01/01/1900	31/12/9999
6762	Saint-Mard	01/01/1900	31/12/9999
6767	Dampicourt	01/01/1900	31/12/9999
6767	Harnoncourt	01/01/1900	31/12/9999
6767	Lamorteau	01/01/1900	31/12/9999
6767	Rouvroy	01/01/1900	31/12/9999
6767	Torgny	01/01/1900	31/12/9999
6769	Gérouville	01/01/1900	31/12/9999
6769	Meix-devant-Virton	01/01/1900	31/12/9999
6769	Robelmont	01/01/1900	31/12/9999
6769	Sommethonne	01/01/1900	31/12/9999
6769	Villers-la-Loue	01/01/1900	31/12/9999
6780	Hondelange	01/01/1900	31/12/9999
6780	Messancy	01/01/1900	31/12/9999
6780	Wolkrange	01/01/1900	31/12/9999
6781	Sélange	01/01/1900	31/12/9999
6782	Habergy	01/01/1900	31/12/9999
6790	Aubange	01/01/1900	31/12/9999
6791	Athus	01/01/1900	31/12/9999
6792	Halanzy	01/01/1900	31/12/9999
6792	Rachecourt	01/01/1900	31/12/9999
6800	Bras	01/01/1900	31/12/9999
6800	Freux	01/01/1900	31/12/9999
6800	Libramont	01/01/1900	31/12/9999
6800	Libramont-Chevigny	01/01/1900	31/12/9999
6800	Moircy	01/01/1900	31/12/9999
6800	Recogne	01/01/1900	31/12/9999
6800	Remagne	01/01/1900	31/12/9999
6800	Saint-Pierre	01/01/1900	31/12/9999
6800	Sainte-Marie-Chevigny	01/01/1900	31/12/9999
6810	Chiny	01/01/1900	31/12/9999
6810	Izel	01/01/1900	31/12/9999
6810	Jamoigne	01/01/1900	31/12/9999
6811	Les Bulles	01/01/1900	31/12/9999
6812	Suxy	01/01/1900	31/12/9999
6813	Termes	01/01/1900	31/12/9999
6820	Florenville	01/01/1900	31/12/9999
6820	Fontenoille	01/01/1900	31/12/9999
6820	Muno	01/01/1900	31/12/9999
6820	Sainte-Cécile	01/01/1900	31/12/9999
6821	Lacuisine	01/01/1900	31/12/9999
6823	Villers-devant-Orval	01/01/1900	31/12/9999
6824	Chassepierre	01/01/1900	31/12/9999
6830	Bouillon	01/01/1900	31/12/9999
6830	Les Hayons	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
6830	Poupehan	01/01/1900	31/12/9999
6830	Rochehaut	01/01/1900	31/12/9999
6831	Noirefontaine	01/01/1900	31/12/9999
6832	Sensenruth	01/01/1900	31/12/9999
6833	Ucimont	01/01/1900	31/12/9999
6833	Vivy	01/01/1900	31/12/9999
6834	Bellevaux	01/01/1900	31/12/9999
6836	Dohan	01/01/1900	31/12/9999
6838	Corbion	01/01/1900	31/12/9999
6840	Grandvoir	01/01/1900	31/12/9999
6840	Grapfontaine	01/01/1900	31/12/9999
6840	Hamipré	01/01/1900	31/12/9999
6840	Longlier	01/01/1900	31/12/9999
6840	Neufchâteau	01/01/1900	31/12/9999
6840	Tournay	01/01/1900	31/12/9999
6850	Carlsbourg	01/01/1900	31/12/9999
6850	Offagne	01/01/1900	31/12/9999
6850	Paliseul	01/01/1900	31/12/9999
6851	Nollevaux	01/01/1900	31/12/9999
6852	Maissin	01/01/1900	31/12/9999
6852	Opont	01/01/1900	31/12/9999
6853	Framont	01/01/1900	31/12/9999
6856	Fays-les-Veneurs	01/01/1900	31/12/9999
6860	Assenois	01/01/1900	31/12/9999
6860	Ebly	01/01/1900	31/12/9999
6860	Léglise	01/01/1900	31/12/9999
6860	Mellier	01/01/1900	31/12/9999
6860	Witry	01/01/1900	31/12/9999
6870	Arville	01/01/1900	31/12/9999
6870	Awenne	01/01/1900	31/12/9999
6870	Hatrival	01/01/1900	31/12/9999
6870	Mirwart	01/01/1900	31/12/9999
6870	Saint-Hubert	01/01/1900	31/12/9999
6870	Vesqueville	01/01/1900	31/12/9999
6880	Auby-sur-Semois	01/01/1900	31/12/9999
6880	Bertrix	01/01/1900	31/12/9999
6880	Cugnon	01/01/1900	31/12/9999
6880	Jehonville	01/01/1900	31/12/9999
6880	Orgeo	01/01/1900	31/12/9999
6887	Herbeumont	01/01/1900	31/12/9999
6887	Saint-Médard	01/01/1900	31/12/9999
6887	Straimont	01/01/1900	31/12/9999
6890	Anloy	01/01/1900	31/12/9999
6890	Libin	01/01/1900	31/12/9999
6890	Ochamps	01/01/1900	31/12/9999
6890	Redu	01/01/1900	31/12/9999
6890	Smuid	01/01/1900	31/12/9999
6890	Transinne	01/01/1900	31/12/9999
6890	Villance	01/01/1900	31/12/9999
6900	Aye	01/01/1900	31/12/9999
6900	Hargimont	01/01/1900	31/12/9999
6900	Humain	01/01/1900	31/12/9999
6900	Marche-en-Famenne	01/01/1900	31/12/9999
6900	On	01/01/1900	31/12/9999
6900	Roy	01/01/1900	31/12/9999
6900	Waha	01/01/1900	31/12/9999
6920	Sohier	01/01/1900	31/12/9999
6920	Wellin	01/01/1900	31/12/9999
6921	Chanly	01/01/1900	31/12/9999
6922	Halma	01/01/1900	31/12/9999
6924	Lomprez	01/01/1900	31/12/9999
6927	Bure	01/01/1900	31/12/9999
6927	Grupont	01/01/1900	31/12/9999
6927	Resteigne	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
6927	Tellin	01/01/1900	31/12/9999
6929	Daverdisse	01/01/1900	31/12/9999
6929	Gembes	01/01/1900	31/12/9999
6929	Haut-Fays	01/01/1900	31/12/9999
6929	Porcheresse (Lux.)	01/01/1900	31/12/9999
6940	Barvaux-sur-Ourthe	01/01/1900	31/12/9999
6940	Durbuy	01/01/1900	31/12/9999
6940	Grandhan	01/01/1900	31/12/9999
6940	Septon	01/01/1900	31/12/9999
6940	Wéris	01/01/1900	31/12/9999
6941	Bende	01/01/1900	31/12/9999
6941	Bomal-sur-Ourthe	01/01/1900	31/12/9999
6941	Borlon	01/01/1900	31/12/9999
6941	Heyd	01/01/1900	31/12/9999
6941	Izier	01/01/1900	31/12/9999
6941	Tohogne	01/01/1900	31/12/9999
6941	Villers-Sainte-Gertrude	01/01/1900	31/12/9999
6950	Harsin	01/01/1900	31/12/9999
6950	Nassogne	01/01/1900	31/12/9999
6951	Bande	01/01/1900	31/12/9999
6952	Grune	01/01/1900	31/12/9999
6953	Ambly	01/01/1900	31/12/9999
6953	Forrières	01/01/1900	31/12/9999
6953	Lesterny	01/01/1900	31/12/9999
6953	Masbourg	01/01/1900	31/12/9999
6960	Dochamps	01/01/1900	31/12/9999
6960	Grandmenil	01/01/1900	31/12/9999
6960	Harre	01/01/1900	31/12/9999
6960	Malempré	01/01/1900	31/12/9999
6960	Manhay	01/01/1900	31/12/9999
6960	Odeigne	01/01/1900	31/12/9999
6960	Vaux-Chavanne	01/01/1900	31/12/9999
6970	Tenneville	01/01/1900	31/12/9999
6971	Champlon	01/01/1900	31/12/9999
6972	Erneuville	01/01/1900	31/12/9999
6980	Beausaint	01/01/1900	31/12/9999
6980	La Roche-en-Ardenne	01/01/1900	31/12/9999
6982	Samrée	01/01/1900	31/12/9999
6983	Ortho	01/01/1900	31/12/9999
6984	Hives	01/01/1900	31/12/9999
6986	Halleux	01/01/1900	31/12/9999
6987	Beffe	01/01/1900	31/12/9999
6987	Hodister	01/01/1900	31/12/9999
6987	Marcourt	01/01/1900	31/12/9999
6987	Rendeux	01/01/1900	31/12/9999
6990	Fronville	01/01/1900	31/12/9999
6990	Hampteau	01/01/1900	31/12/9999
6990	Hotton	01/01/1900	31/12/9999
6990	Marenne	01/01/1900	31/12/9999
6997	Amonines	01/01/1900	31/12/9999
6997	Erezée	01/01/1900	31/12/9999
6997	Mormont	01/01/1900	31/12/9999
6997	Soy	01/01/1900	31/12/9999
7000	Mons	01/01/1900	31/12/9999
7010	Shape-Belgique	01/01/1900	31/12/9999
7011	Ghlin	01/01/1900	31/12/9999
7012	Flénu	01/01/1900	31/12/9999
7012	Jemappes	01/01/1900	31/12/9999
7020	Maisières	01/01/1900	31/12/9999
7020	Nimy	01/01/1900	31/12/9999
7021	Havré	01/01/1900	31/12/9999
7022	Harmignies	01/01/1900	31/12/9999
7022	Harveng	01/01/1900	31/12/9999
7022	Hyon	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
7022	Mesvin	01/01/1900	31/12/9999
7022	Nouvelles	01/01/1900	31/12/9999
7024	Ciply	01/01/1900	31/12/9999
7030	Saint-Symphorien	01/01/1900	31/12/9999
7031	Villers-Saint-Ghislain	01/01/1900	31/12/9999
7032	Spiennes	01/01/1900	31/12/9999
7033	Cuesmes	01/01/1900	31/12/9999
7034	Obourg	01/01/1900	31/12/9999
7034	Saint-Denis (Ht.)	01/01/1900	31/12/9999
7040	Asquillies	01/01/1900	31/12/9999
7040	Aulnois	01/01/1900	31/12/9999
7040	Blaregnies	01/01/1900	31/12/9999
7040	Bougnies	01/01/1900	31/12/9999
7040	Genly	01/01/1900	31/12/9999
7040	Goegnies-Chaussée	01/01/1900	31/12/9999
7040	Quévy	01/01/1900	31/12/9999
7040	Quévy-le-Grand	01/01/1900	31/12/9999
7040	Quévy-le-Petit	01/01/1900	31/12/9999
7041	Givry	01/01/1900	31/12/9999
7041	Havay	01/01/1900	31/12/9999
7050	Erbaut	01/01/1900	31/12/9999
7050	Erbisoeul	01/01/1900	31/12/9999
7050	Herchies	01/01/1900	31/12/9999
7050	Jurbise	01/01/1900	31/12/9999
7050	Masnuy-Saint-Jean (Jurbise)	01/01/1900	31/12/9999
7050	Masnuy-Saint-Pierre	01/01/1900	31/12/9999
7060	Horrues	01/01/1900	31/12/9999
7060	Soignies	01/01/1900	31/12/9999
7061	Casteau (Soignies)	01/01/1900	31/12/9999
7061	Thieusies	01/01/1900	31/12/9999
7062	Naast	01/01/1900	31/12/9999
7063	Chaussée-Notre-Dame-Louvignies	01/01/1900	31/12/9999
7063	Neufvilles	01/01/1900	31/12/9999
7070	Gottignies	01/01/1900	31/12/9999
7070	Le Roeulx	01/01/1900	31/12/9999
7070	Mignault	01/01/1900	31/12/9999
7070	Thieu	01/01/1900	31/12/9999
7070	Ville-sur-Haine (Le Roeulx)	01/01/1900	31/12/9999
7080	Eugies (Frameries)	01/01/1900	31/12/9999
7080	Frameries	01/01/1900	31/12/9999
7080	La Bouverie	01/01/1900	31/12/9999
7080	Noirchain	01/01/1900	31/12/9999
7080	Sars-la-Bruyère	01/01/1900	31/12/9999
7090	Braine-le-Comte	01/01/1900	31/12/9999
7090	Hennuyères	01/01/1900	31/12/9999
7090	Henripont	01/01/1900	31/12/9999
7090	Petit-Roeulx-lez-Braine	01/01/1900	31/12/9999
7090	Ronquières	01/01/1900	31/12/9999
7090	Steenkerque (Ht.)	01/01/1900	31/12/9999
7100	Haine-Saint-Paul	01/01/1900	31/12/9999
7100	Haine-Saint-Pierre	01/01/1900	31/12/9999
7100	La Louvière	01/01/1900	31/12/9999
7100	Saint-Vaast	01/01/1900	31/12/9999
7100	Trivières	01/01/1900	31/12/9999
7110	Boussoit	01/01/1900	31/12/9999
7110	Houdeng-Aimeries	01/01/1900	31/12/9999
7110	Houdeng-Goegnies	01/01/1900	31/12/9999
7110	Maurage	01/01/1900	31/12/9999
7110	Strépy-Bracquegnies	01/01/1900	31/12/9999
7120	Croix-lez-Rouveroy	01/01/1900	31/12/9999
7120	Estinnes	01/01/1900	31/12/9999
7120	Estinnes-au-Mont	01/01/1900	31/12/9999
7120	Estinnes-au-Val	01/01/1900	31/12/9999
7120	Fauroeulx	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
7120	Haulchin	01/01/1900	31/12/9999
7120	Peissant	01/01/1900	31/12/9999
7120	Rouveroy (Ht.)	01/01/1900	31/12/9999
7120	Vellereille-le-Sec	01/01/1900	31/12/9999
7120	Vellereille-les-Brayeux	01/01/1900	31/12/9999
7130	Battignies	01/01/1900	31/12/9999
7130	Binche	01/01/1900	31/12/9999
7130	Bray	01/01/1900	31/12/9999
7131	Waudrez	01/01/1900	31/12/9999
7133	Buvrinnes	01/01/1900	31/12/9999
7134	Epinois	01/01/1900	31/12/9999
7134	Leval-Trahegnies	01/01/1900	31/12/9999
7134	Péronnes-lez-Binche	01/01/1900	31/12/9999
7134	Ressaix	01/01/1900	31/12/9999
7140	Morlanwelz	01/01/1900	31/12/9999
7140	Morlanwelz-Mariemont	01/01/1900	31/12/9999
7141	Carnières	01/01/1900	31/12/9999
7141	Mont-Sainte-Aldegonde	01/01/1900	31/12/9999
7160	Chapelle-lez-Herlaimont	01/01/1900	31/12/9999
7160	Godarville	01/01/1900	31/12/9999
7160	Piéton	01/01/1900	31/12/9999
7170	Bellecourt	01/01/1900	31/12/9999
7170	Bois-d'Haine	01/01/1900	31/12/9999
7170	Fayt-lez-Manage	01/01/1900	31/12/9999
7170	La Hestre	01/01/1900	31/12/9999
7170	Manage	01/01/1900	31/12/9999
7180	Seneffe	01/01/1900	31/12/9999
7181	Arquennes	01/01/1900	31/12/9999
7181	Familleureux	01/01/1900	31/12/9999
7181	Feluy	01/01/1900	31/12/9999
7181	Petit-Roeulx-lez-Nivelles	01/01/1900	31/12/9999
7190	Ecaussinnes	01/01/1900	31/12/9999
7190	Ecaussinnes-d'Enghien	01/01/1900	31/12/9999
7190	Marche-lez-Ecaussinnes	01/01/1900	31/12/9999
7191	Ecaussinnes-Lalaing	01/01/1900	31/12/9999
7300	Boussu	01/01/1900	31/12/9999
7301	Hornu	01/01/1900	31/12/9999
7320	Bernissart	01/01/1900	31/12/9999
7321	Blaton	01/01/1900	31/12/9999
7321	Harchies	01/01/1900	31/12/9999
7322	Pommeroeul	01/01/1900	31/12/9999
7322	Ville-Pommeroeul	01/01/1900	31/12/9999
7330	Saint-Ghislain	01/01/1900	31/12/9999
7331	Baudour	01/01/1900	31/12/9999
7332	Neufmaison	01/01/1900	31/12/9999
7332	Sirault	01/01/1900	31/12/9999
7333	Tertre	01/01/1900	31/12/9999
7334	Hautrage	01/01/1900	31/12/9999
7334	Villerot	01/01/1900	31/12/9999
7340	Colfontaine	01/01/1900	31/12/9999
7340	Paturages	01/01/1900	31/12/9999
7340	Warquignies	01/01/1900	31/12/9999
7340	Wasmes	01/01/1900	31/12/9999
7350	Hainin	01/01/1900	31/12/9999
7350	Hensies	01/01/1900	31/12/9999
7350	Montroeul-sur-Haine	01/01/1900	31/12/9999
7350	Thulin	01/01/1900	31/12/9999
7370	Blaugies	01/01/1900	31/12/9999
7370	Dour	01/01/1900	31/12/9999
7370	Elouges	01/01/1900	31/12/9999
7370	Wihéries	01/01/1900	31/12/9999
7380	Baisieux	01/01/1900	31/12/9999
7380	Quiévrain	01/01/1900	31/12/9999
7382	Audregnies	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
7387	Angre	01/01/1900	31/12/9999
7387	Angreau	01/01/1900	31/12/9999
7387	Athis	01/01/1900	31/12/9999
7387	Autreppe	01/01/1900	31/12/9999
7387	Erquennes	01/01/1900	31/12/9999
7387	Fayt-le-Franc	01/01/1900	31/12/9999
7387	Honnelles	01/01/1900	31/12/9999
7387	Marchipont	01/01/1900	31/12/9999
7387	Montignies-sur-Roc	01/01/1900	31/12/9999
7387	Onnezies	01/01/1900	31/12/9999
7387	Roisin	01/01/1900	31/12/9999
7390	Quaregnon	01/01/1900	31/12/9999
7390	Wasmuel	01/01/1900	31/12/9999
7500	Ere	01/01/1900	31/12/9999
7500	Saint-Maur	01/01/1900	31/12/9999
7500	Tournai	01/01/1900	31/12/9999
7501	Orcq	01/01/1900	31/12/9999
7502	Esplechin	01/01/1900	31/12/9999
7503	Froyennes	01/01/1900	31/12/9999
7504	Froidmont	01/01/1900	31/12/9999
7506	Willemeau	01/01/1900	31/12/9999
7520	Ramegnies-Chin	01/01/1900	31/12/9999
7520	Templeuve	01/01/1900	31/12/9999
7521	Chercq	01/01/1900	31/12/9999
7522	Blandain	01/01/1900	31/12/9999
7522	Hertain	01/01/1900	31/12/9999
7522	Lamain	01/01/1900	31/12/9999
7522	Marquain	01/01/1900	31/12/9999
7530	Gaurain-Ramecroix (Tournai)	01/01/1900	31/12/9999
7531	Havinnes	01/01/1900	31/12/9999
7532	Beclers	01/01/1900	31/12/9999
7533	Thimougies	01/01/1900	31/12/9999
7534	Barry	01/01/1900	31/12/9999
7534	Maulde	01/01/1900	31/12/9999
7536	Vaulx (Tournai)	01/01/1900	31/12/9999
7538	Vezon	01/01/1900	31/12/9999
7540	Kain	01/01/1900	31/12/9999
7540	Melles	01/01/1900	31/12/9999
7540	Quartes	01/01/1900	31/12/9999
7540	Rumillies	01/01/1900	31/12/9999
7542	Mont-Saint-Aubert	01/01/1900	31/12/9999
7543	Mourcourt	01/01/1900	31/12/9999
7548	Warchin	01/01/1900	31/12/9999
7600	Péruwelz	01/01/1900	31/12/9999
7601	Roucourt	01/01/1900	31/12/9999
7602	Bury	01/01/1900	31/12/9999
7603	Bon-Secours	01/01/1900	31/12/9999
7604	Baugnies	01/01/1900	31/12/9999
7604	Braffe	01/01/1900	31/12/9999
7604	Brasmenil	01/01/1900	31/12/9999
7604	Callenelle	01/01/1900	31/12/9999
7604	Wasmes-Audemez-Briffoeil	01/01/1900	31/12/9999
7608	Wiers	01/01/1900	31/12/9999
7610	Rumes	01/01/1900	31/12/9999
7611	La Glanerie	01/01/1900	31/12/9999
7618	Taintignies	01/01/1900	31/12/9999
7620	Bléharies	01/01/1900	31/12/9999
7620	Brunehaut	01/01/1900	31/12/9999
7620	Guignies	01/01/1900	31/12/9999
7620	Hollain	01/01/1900	31/12/9999
7620	Jollain-Merlin	01/01/1900	31/12/9999
7620	Wez-Velvain	01/01/1900	31/12/9999
7621	Lesdain	01/01/1900	31/12/9999
7622	Laplaigne	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
7623	Rongy	01/01/1900	31/12/9999
7624	Howardries	01/01/1900	31/12/9999
7640	Antoing	01/01/1900	31/12/9999
7640	Maubray	01/01/1900	31/12/9999
7640	Péronnes-lez-Antoing	01/01/1900	31/12/9999
7641	Bruyelle	01/01/1900	31/12/9999
7642	Calonne	01/01/1900	31/12/9999
7643	Fontenoy	01/01/1900	31/12/9999
7700	Luingne	01/01/1900	31/12/9999
7700	Mouscron	01/01/1900	31/12/9999
7711	Dottignies	01/01/1900	31/12/9999
7712	Herseaux	01/01/1900	31/12/9999
7730	Bailleul	01/01/1900	31/12/9999
7730	Estaimbourg	01/01/1900	31/12/9999
7730	Estaimpuis	01/01/1900	31/12/9999
7730	Evregnies	01/01/1900	31/12/9999
7730	Leers-Nord	01/01/1900	31/12/9999
7730	Néchin	01/01/1900	31/12/9999
7730	Saint-Léger (Ht.)	01/01/1900	31/12/9999
7740	Pecq	01/01/1900	31/12/9999
7740	Warcoing	01/01/1900	31/12/9999
7742	Hérinnes-lez-Pecq	01/01/1900	31/12/9999
7743	Esquelmes	01/01/1900	31/12/9999
7743	Obigies	01/01/1900	31/12/9999
7750	Amougies	01/01/1900	31/12/9999
7750	Anseroeul	01/01/1900	31/12/9999
7750	Mont-de-l'Enclus	01/01/1900	31/12/9999
7750	Orroir	01/01/1900	31/12/9999
7750	Russeignies	01/01/1900	31/12/9999
7760	Celles	01/01/1900	31/12/9999
7760	Celles (Ht.)	01/01/1900	31/12/9999
7760	Escanaffles	01/01/1900	31/12/9999
7760	Molenbaix	01/01/1900	31/12/9999
7760	Popuelles	01/01/1900	31/12/9999
7760	Pottes	01/01/1900	31/12/9999
7760	Velaines	01/01/1900	31/12/9999
7780	Comines-Warneton	01/01/1900	31/12/9999
7780	Comines	01/01/1900	31/12/9999
7781	Houthem (Comines)	01/01/1900	31/12/9999
7782	Ploegsteert	01/01/1900	31/12/9999
7783	Bizet	01/01/1900	31/12/9999
7784	Bas-Warneton	01/01/1900	31/12/9999
7784	Warneton	01/01/1900	31/12/9999
7800	Ath	01/01/1900	31/12/9999
7800	Lanquesaint	01/01/1900	31/12/9999
7801	Irchonwelz	01/01/1900	31/12/9999
7802	Ormeignies	01/01/1900	31/12/9999
7803	Bouvignies	01/01/1900	31/12/9999
7804	Ostiches	01/01/1900	31/12/9999
7804	Rebaix	01/01/1900	31/12/9999
7810	Maffle	01/01/1900	31/12/9999
7811	Arbre (Ht.)	01/01/1900	31/12/9999
7812	Houtaing	01/01/1900	31/12/9999
7812	Ligne	01/01/1900	31/12/9999
7812	Mainvault	01/01/1900	31/12/9999
7812	Moulbaix	01/01/1900	31/12/9999
7812	Villers-Notre-Dame	01/01/1900	31/12/9999
7812	Villers-Saint-Amand	01/01/1900	31/12/9999
7822	Ghislenghien	01/01/1900	31/12/9999
7822	Isières	01/01/1900	31/12/9999
7822	Meslin-l'Evêque	01/01/1900	31/12/9999
7823	Gibecq	01/01/1900	31/12/9999
7830	Bassilly	01/01/1900	31/12/9999
7830	Fouleng	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
7830	Gondregnies	01/01/1900	31/12/9999
7830	Graty	01/01/1900	31/12/9999
7830	Hellebecq	01/01/1900	31/12/9999
7830	Hoves (Ht.)	01/01/1900	31/12/9999
7830	Silly	01/01/1900	31/12/9999
7830	Thoricourt	01/01/1900	31/12/9999
7850	Enghien	01/01/1900	31/12/9999
7850	Marcq	01/01/1900	31/12/9999
7850	Petit-Enghien	01/01/1900	31/12/9999
7860	Lessines	01/01/1900	31/12/9999
7861	Papignies	01/01/1900	31/12/9999
7861	Wannebecq	01/01/1900	31/12/9999
7862	Ogy	01/01/1900	31/12/9999
7863	Ghoy	01/01/1900	31/12/9999
7864	Deux-Acren	01/01/1900	31/12/9999
7866	Bois-de-Lessines	01/01/1900	31/12/9999
7866	Ollignies	01/01/1900	31/12/9999
7870	Bauffe	01/01/1900	31/12/9999
7870	Cambron-Saint-Vincent	01/01/1900	31/12/9999
7870	Lens	01/01/1900	31/12/9999
7870	Lombise	01/01/1900	31/12/9999
7870	Montignies-lez-Lens	01/01/1900	31/12/9999
7880	Flobecq	01/01/1900	31/12/9999
7890	Ellezelles	01/01/1900	31/12/9999
7890	Lahamaide	01/01/1900	31/12/9999
7890	Wodecq	01/01/1900	31/12/9999
7900	Grandmetz	01/01/1900	31/12/9999
7900	Leuze-en-Hainaut	01/01/1900	31/12/9999
7901	Thieulain	01/01/1900	31/12/9999
7903	Blicquy	01/01/1900	31/12/9999
7903	Chapelle-à-Oie	01/01/1900	31/12/9999
7903	Chapelle-à-Wattines	01/01/1900	31/12/9999
7904	Pipaix	01/01/1900	31/12/9999
7904	Tourpes	01/01/1900	31/12/9999
7904	Willaupuis	01/01/1900	31/12/9999
7906	Gallaix	01/01/1900	31/12/9999
7910	Anvaing	01/01/1900	31/12/9999
7910	Arc-Ainières	01/01/1900	31/12/9999
7910	Arc-Wattripont	01/01/1900	31/12/9999
7910	Cordes	01/01/1900	31/12/9999
7910	Ellignies-lez-Frasnes	01/01/1900	31/12/9999
7910	Forest (Ht.)	01/01/1900	31/12/9999
7910	Frasnes-lez-Anvaing	01/01/1900	31/12/9999
7910	Wattripont	01/01/1900	31/12/9999
7911	Buissenal	01/01/1900	31/12/9999
7911	Frasnes-lez-Buissenal	01/01/1900	31/12/9999
7911	Hacquegnies	01/01/1900	31/12/9999
7911	Herquegies	01/01/1900	31/12/9999
7911	Montroeul-au-Bois	01/01/1900	31/12/9999
7911	Moustier (Ht.)	01/01/1900	31/12/9999
7911	Oeudeghien	01/01/1900	31/12/9999
7912	Dergneau	01/01/1900	31/12/9999
7912	Saint-Sauveur	01/01/1900	31/12/9999
7940	Brugelette	01/01/1900	31/12/9999
7940	Cambron-Casteau	01/01/1900	31/12/9999
7941	Attre	01/01/1900	31/12/9999
7942	Mévergnies-lez-Lens	01/01/1900	31/12/9999
7943	Gages	01/01/1900	31/12/9999
7950	Chièvres	01/01/1900	31/12/9999
7950	Grosage	01/01/1900	31/12/9999
7950	Huissignies	01/01/1900	31/12/9999
7950	Ladeuze	01/01/1900	31/12/9999
7950	Tongre-Saint-Martin	01/01/1900	31/12/9999
7951	Tongre-Notre-Dame	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
7970	Beloeil	01/01/1900	31/12/9999
7971	Basècles	01/01/1900	31/12/9999
7971	Ramegnies	01/01/1900	31/12/9999
7971	Thumaide	01/01/1900	31/12/9999
7971	Wadelincourt	01/01/1900	31/12/9999
7972	Aubechies	01/01/1900	31/12/9999
7972	Ellignies-Sainte-Anne	01/01/1900	31/12/9999
7972	Quevaucamps	01/01/1900	31/12/9999
7973	Grandglise	01/01/1900	31/12/9999
7973	Stambruges	01/01/1900	31/12/9999
8000	Bruges	01/01/1900	31/12/9999
8000	Koolkerke	01/01/1900	31/12/9999
8020	Hertsberge	01/01/1900	31/12/9999
8020	Oostkamp	01/01/1900	31/12/9999
8020	Ruddervoorde	01/01/1900	31/12/9999
8020	Waardamme	01/01/1900	31/12/9999
8200	Sint-Andries	01/01/1900	31/12/9999
8200	Sint-Michiels	01/01/1900	31/12/9999
8210	Loppem	01/01/1900	31/12/9999
8210	Veldegem	01/01/1900	31/12/9999
8210	Zedelgem	01/01/1900	31/12/9999
8211	Aartrijke	01/01/1900	31/12/9999
8300	Knokke	01/01/1900	31/12/9999
8300	Knokke-Heist	01/01/1900	31/12/9999
8300	Westkapelle	01/01/1900	31/12/9999
8301	Heist-aan-Zee	01/01/1900	31/12/9999
8301	Ramskapelle (Knokke-Heist)	01/01/1900	31/12/9999
8310	Assebroek	01/01/1900	31/12/9999
8310	Sint-Kruis (Brugge)	01/01/1900	31/12/9999
8340	Damme	01/01/1900	31/12/9999
8340	Hoeke	01/01/1900	31/12/9999
8340	Lapscheure	01/01/1900	31/12/9999
8340	Moerkerke	01/01/1900	31/12/9999
8340	Oostkerke (Damme)	01/01/1900	31/12/9999
8340	Sijsele	01/01/1900	31/12/9999
8370	Blankenberge	01/01/1900	31/12/9999
8370	Uitkerke	01/01/1900	31/12/9999
8377	Houtave	01/01/1900	31/12/9999
8377	Meetkerke	01/01/1900	31/12/9999
8377	Nieuwmunster	01/01/1900	31/12/9999
8377	Zuienkerke	01/01/1900	31/12/9999
8380	Dudzele	01/01/1900	31/12/9999
8380	Lissewege	01/01/1900	31/12/9999
8380	Zeebrugge	01/01/1900	31/12/9999
8400	Ostende	01/01/1900	31/12/9999
8400	Stene	01/01/1900	31/12/9999
8400	Zandvoorde (Oostende)	01/01/1900	31/12/9999
8420	De Haan	01/01/1900	31/12/9999
8420	Klemskerke	01/01/1900	31/12/9999
8420	Wenduine	01/01/1900	31/12/9999
8421	Vlissegem	01/01/1900	31/12/9999
8430	Middelkerke	01/01/1900	31/12/9999
8431	Wilskerke	01/01/1900	31/12/9999
8432	Leffinge	01/01/1900	31/12/9999
8433	Mannekensvere	01/01/1900	31/12/9999
8433	Schore	01/01/1900	31/12/9999
8433	Sint-Pieters-Kapelle (W.-Vl.)	01/01/1900	31/12/9999
8433	Slijpe	01/01/1900	31/12/9999
8433	Spermalie	01/01/1900	31/12/9999
8434	Lombardsijde	01/01/1900	31/12/9999
8434	Westende	01/01/1900	31/12/9999
8450	Bredene	01/01/1900	31/12/9999
8460	Ettelgem	01/01/1900	31/12/9999
8460	Oudenburg	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
8460	Roksem	01/01/1900	31/12/9999
8460	Westkerke	01/01/1900	31/12/9999
8470	Gistel	01/01/1900	31/12/9999
8470	Moere	01/01/1900	31/12/9999
8470	Snaaskerke	01/01/1900	31/12/9999
8470	Zevekote	01/01/1900	31/12/9999
8480	Bekegem	01/01/1900	31/12/9999
8480	Eernegem	01/01/1900	31/12/9999
8480	Ichtegem	01/01/1900	31/12/9999
8490	Jabbeke	01/01/1900	31/12/9999
8490	Snellegem	01/01/1900	31/12/9999
8490	Stalhille	01/01/1900	31/12/9999
8490	Varsenare	01/01/1900	31/12/9999
8490	Zerkegem	01/01/1900	31/12/9999
8500	Courtrai	01/01/1900	31/12/9999
8501	Bissegem	01/01/1900	31/12/9999
8501	Heule	01/01/1900	31/12/9999
8510	Bellegem	01/01/1900	31/12/9999
8510	Kooigem	01/01/1900	31/12/9999
8510	Marke (Kortrijk)	01/01/1900	31/12/9999
8510	Rollegem	01/01/1900	31/12/9999
8511	Aalbeke	01/01/1900	31/12/9999
8520	Kuurne	01/01/1900	31/12/9999
8530	Harelbeke	01/01/1900	31/12/9999
8531	Bavikhove	01/01/1900	31/12/9999
8531	Hulste	01/01/1900	31/12/9999
8540	Deerlijk	01/01/1900	31/12/9999
8550	Zwevegem	01/01/1900	31/12/9999
8551	Heestert	01/01/1900	31/12/9999
8552	Moen	01/01/1900	31/12/9999
8553	Otegem	01/01/1900	31/12/9999
8554	Sint-Denijs	01/01/1900	31/12/9999
8560	Gullegem	01/01/1900	31/12/9999
8560	Moorsele	01/01/1900	31/12/9999
8560	Wevelgem	01/01/1900	31/12/9999
8570	Anzegem	01/01/1900	31/12/9999
8570	Gijzelbrechtegem	01/01/1900	31/12/9999
8570	Ingooigem	01/01/1900	31/12/9999
8570	Vichte	01/01/1900	31/12/9999
8572	Kaster	01/01/1900	31/12/9999
8573	Tiegem	01/01/1900	31/12/9999
8580	Avelgem	01/01/1900	31/12/9999
8581	Kerkhove	01/01/1900	31/12/9999
8581	Waarmaarde	01/01/1900	31/12/9999
8582	Outrijve	01/01/1900	31/12/9999
8583	Bossuit	01/01/1900	31/12/9999
8587	Espierres	01/01/1900	31/12/9999
8587	Espierres-Helchin	01/01/1900	31/12/9999
8587	Helchin	01/01/1900	31/12/9999
8600	Beerst	01/01/1900	31/12/9999
8600	Dixmude	01/01/1900	31/12/9999
8600	Driekapellen	01/01/1900	31/12/9999
8600	Esen	01/01/1900	31/12/9999
8600	Kaaskerke	01/01/1900	31/12/9999
8600	Keiem	01/01/1900	31/12/9999
8600	Lampernisse	01/01/1900	31/12/9999
8600	Leke	01/01/1900	31/12/9999
8600	Nieuwkapelle	01/01/1900	31/12/9999
8600	Oostkerke (Diksmuide)	01/01/1900	31/12/9999
8600	Oudekapelle	01/01/1900	31/12/9999
8600	Pervijze	01/01/1900	31/12/9999
8600	Sint-Jacobs-Kapelle	01/01/1900	31/12/9999
8600	Stuivekenskerke	01/01/1900	31/12/9999
8600	Vladslo	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
8600	Woumen	01/01/1900	31/12/9999
8610	Handzame	01/01/1900	31/12/9999
8610	Kortemark	01/01/1900	31/12/9999
8610	Werken	01/01/1900	31/12/9999
8610	Zarren	01/01/1900	31/12/9999
8610	Zarren-Werken	01/01/1900	31/12/9999
8620	Nieuport	01/01/1900	31/12/9999
8620	Ramskapelle (Nieuwpoort)	01/01/1900	31/12/9999
8620	Sint-Joris (Nieuwpoort)	01/01/1900	31/12/9999
8630	Avekapelle	01/01/1900	31/12/9999
8630	Beauvoorde	01/01/1900	31/12/9999
8630	Booitshoeke	01/01/1900	31/12/9999
8630	Bulskamp	01/01/1900	31/12/9999
8630	De Moeren	01/01/1900	31/12/9999
8630	Eggewaartskapelle	01/01/1900	31/12/9999
8630	Furnes	01/01/1900	31/12/9999
8630	Houtem (W.-Vl.)	01/01/1900	31/12/9999
8630	Steenkerke (W.-Vl.)	01/01/1900	31/12/9999
8630	Vinkem	01/01/1900	31/12/9999
8630	Wulveringem	01/01/1900	31/12/9999
8630	Zoutenaaie	01/01/1900	31/12/9999
8640	Oostvleteren	01/01/1900	31/12/9999
8640	Vleteren	01/01/1900	31/12/9999
8640	Westvleteren	01/01/1900	31/12/9999
8640	Woesten	01/01/1900	31/12/9999
8647	Lo	01/01/1900	31/12/9999
8647	Lo-Reninge	01/01/1900	31/12/9999
8647	Noordschote	01/01/1900	31/12/9999
8647	Pollinkhove	01/01/1900	31/12/9999
8647	Reninge	01/01/1900	31/12/9999
8650	Houthulst	01/01/1900	31/12/9999
8650	Klerken	01/01/1900	31/12/9999
8650	Merkem	01/01/1900	31/12/9999
8660	Adinkerke	01/01/1900	31/12/9999
8660	La Panne	01/01/1900	31/12/9999
8670	Koksijde	01/01/1900	31/12/9999
8670	Oostduinkerke	01/01/1900	31/12/9999
8670	Wulpen	01/01/1900	31/12/9999
8680	Bovekerke	01/01/1900	31/12/9999
8680	Koekelare	01/01/1900	31/12/9999
8680	Zande	01/01/1900	31/12/9999
8690	Alveringem	01/01/1900	31/12/9999
8690	Hoogstade	01/01/1900	31/12/9999
8690	Oeren	01/01/1900	31/12/9999
8690	Sint-Rijkers	01/01/1900	31/12/9999
8691	Beveren-aan-den-Ijzer	01/01/1900	31/12/9999
8691	Gijverinkhove	01/01/1900	31/12/9999
8691	Izenberge	01/01/1900	31/12/9999
8691	Leisele	01/01/1900	31/12/9999
8691	Stavele	01/01/1900	31/12/9999
8700	Aarsele	01/01/1900	31/12/9999
8700	Kanegem	01/01/1900	31/12/9999
8700	Schuiferskapelle	01/01/1900	31/12/9999
8700	Tielt	01/01/1900	31/12/9999
8710	Ooigem	01/01/1900	31/12/9999
8710	Sint-Baafs-Vijve	01/01/1900	31/12/9999
8710	Wielsbeke	01/01/1900	31/12/9999
8720	Dentergem	01/01/1900	31/12/9999
8720	Markegem	01/01/1900	31/12/9999
8720	Oeselgem	01/01/1900	31/12/9999
8720	Wakken	01/01/1900	31/12/9999
8730	Beernem	01/01/1900	31/12/9999
8730	Oedelem	01/01/1900	31/12/9999
8730	Sint-Joris (Beernem)	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
8740	Egem	01/01/1900	31/12/9999
8740	Pittem	01/01/1900	31/12/9999
8750	Wingene	01/01/1900	31/12/9999
8750	Zwevezele	01/01/1900	31/12/9999
8755	Ruiselede	01/01/1900	31/12/9999
8760	Meulebeke	01/01/1900	31/12/9999
8770	Ingelmunster	01/01/1900	31/12/9999
8780	Oostrozebeke	01/01/1900	31/12/9999
8790	Waregem	01/01/1900	31/12/9999
8791	Beveren (Leie)	01/01/1900	31/12/9999
8792	Desselgem	01/01/1900	31/12/9999
8793	Sint-Eloois-Vijve	01/01/1900	31/12/9999
8800	Beveren (Roeselare)	01/01/1900	31/12/9999
8800	Oekene	01/01/1900	31/12/9999
8800	Roulers	01/01/1900	31/12/9999
8800	Rumbeke	01/01/1900	31/12/9999
8810	Lichtervelde	01/01/1900	31/12/9999
8820	Torhout	01/01/1900	31/12/9999
8830	Gits	01/01/1900	31/12/9999
8830	Hooglede	01/01/1900	31/12/9999
8840	Oostnieuwkerke	01/01/1900	31/12/9999
8840	Staden	01/01/1900	31/12/9999
8840	Westrozebeke	01/01/1900	31/12/9999
8850	Ardooie	01/01/1900	31/12/9999
8851	Koolskamp	01/01/1900	31/12/9999
8860	Lendelede	01/01/1900	31/12/9999
8870	Emelgem	01/01/1900	31/12/9999
8870	Izegem	01/01/1900	31/12/9999
8870	Kachtem	01/01/1900	31/12/9999
8880	Ledegem	01/01/1900	31/12/9999
8880	Rollegem-Kapelle	01/01/1900	31/12/9999
8880	Sint-Eloois-Winkel	01/01/1900	31/12/9999
8890	Dadizele	01/01/1900	31/12/9999
8890	Moorslede	01/01/1900	31/12/9999
8900	Brielen	01/01/1900	31/12/9999
8900	Dikkebus	01/01/1900	31/12/9999
8900	Sint-Jan	01/01/1900	31/12/9999
8900	Ypres	01/01/1900	31/12/9999
8902	Hollebeke	01/01/1900	31/12/9999
8902	Voormezele	01/01/1900	31/12/9999
8902	Zillebeke	01/01/1900	31/12/9999
8904	Boezinge	01/01/1900	31/12/9999
8904	Zuidschote	01/01/1900	31/12/9999
8906	Elverdinge	01/01/1900	31/12/9999
8908	Vlamertinge	01/01/1900	31/12/9999
8920	Bikschote	01/01/1900	31/12/9999
8920	Langemark	01/01/1900	31/12/9999
8920	Langemark-Poelkapelle	01/01/1900	31/12/9999
8920	Poelkapelle	01/01/1900	31/12/9999
8930	Lauwe	01/01/1900	31/12/9999
8930	Menin	01/01/1900	31/12/9999
8930	Rekkem	01/01/1900	31/12/9999
8940	Geluwe	01/01/1900	31/12/9999
8940	Wervik	01/01/1900	31/12/9999
8950	Heuvelland	01/01/1900	31/12/9999
8950	Nieuwkerke	01/01/1900	31/12/9999
8951	Dranouter	01/01/1900	31/12/9999
8952	Wulvergem	01/01/1900	31/12/9999
8953	Wijtschate	01/01/1900	31/12/9999
8954	Westouter	01/01/1900	31/12/9999
8956	Kemmel	01/01/1900	31/12/9999
8957	Messines	01/01/1900	31/12/9999
8958	Loker	01/01/1900	31/12/9999
8970	Poperinge	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
8970	Reningelst	01/01/1900	31/12/9999
8972	Krombeke	01/01/1900	31/12/9999
8972	Proven	01/01/1900	31/12/9999
8972	Roesbrugge-Haringe	01/01/1900	31/12/9999
8978	Watou	01/01/1900	31/12/9999
8980	Beselare	01/01/1900	31/12/9999
8980	Geluveld	01/01/1900	31/12/9999
8980	Passendale	01/01/1900	31/12/9999
8980	Zandvoorde (Zonnebeke)	01/01/1900	31/12/9999
8980	Zonnebeke	01/01/1900	31/12/9999
9000	Gand	01/01/1900	31/12/9999
9030	Mariakerke (Gent)	01/01/1900	31/12/9999
9031	Drongen	01/01/1900	31/12/9999
9032	Wondelgem	01/01/1900	31/12/9999
9040	Sint-Amandsberg (Gent)	01/01/1900	31/12/9999
9041	Oostakker	01/01/1900	31/12/9999
9042	Desteldonk	01/01/1900	31/12/9999
9042	Mendonk	01/01/1900	31/12/9999
9042	Sint-Kruis-Winkel	01/01/1900	31/12/9999
9050	Gentbrugge	01/01/1900	31/12/9999
9050	Ledeberg (Gent)	01/01/1900	31/12/9999
9051	Afsnee	01/01/1900	31/12/9999
9051	Sint-Denijs-Westrem	01/01/1900	31/12/9999
9052	Zwijnaarde	01/01/1900	31/12/9999
9060	Zelzate	01/01/1900	31/12/9999
9070	Destelbergen	01/01/1900	31/12/9999
9070	Heusden (O.-Vl.)	01/01/1900	31/12/9999
9080	Beervelde	01/01/1900	31/12/9999
9080	Lochristi	01/01/1900	31/12/9999
9080	Zaffelare	01/01/1900	31/12/9999
9080	Zeveneken	01/01/1900	31/12/9999
9090	Gontrode	01/01/1900	31/12/9999
9090	Melle	01/01/1900	31/12/9999
9100	Nieuwkerken-Waas	01/01/1900	31/12/9999
9100	Saint-Nicolas	01/01/1900	31/12/9999
9111	Belsele (Sint-Niklaas)	01/01/1900	31/12/9999
9112	Sinaai-Waas	01/01/1900	31/12/9999
9120	Beveren-Waas	01/01/1900	31/12/9999
9120	Haasdonk	01/01/1900	31/12/9999
9120	Kallo (Beveren-Waas)	01/01/1900	31/12/9999
9120	Melsele	01/01/1900	31/12/9999
9120	Vrasene	01/01/1900	31/12/9999
9130	Doel	01/01/1900	31/12/9999
9130	Kallo (Kieldrecht)	01/01/1900	31/12/9999
9130	Kieldrecht (Beveren)	01/01/1900	31/12/9999
9130	Verrebroek	01/01/1900	31/12/9999
9140	Elversele	01/01/1900	31/12/9999
9140	Steendorp	01/01/1900	31/12/9999
9140	Tamise	01/01/1900	31/12/9999
9140	Tielrode	01/01/1900	31/12/9999
9150	Bazel	01/01/1900	31/12/9999
9150	Kruibeke	01/01/1900	31/12/9999
9150	Rupelmonde	01/01/1900	31/12/9999
9160	Daknam	01/01/1900	31/12/9999
9160	Eksaarde	01/01/1900	31/12/9999
9160	Lokeren	01/01/1900	31/12/9999
9170	De Klinge	01/01/1900	31/12/9999
9170	Meerdonk	01/01/1900	31/12/9999
9170	Sint-Gillis-Waas	01/01/1900	31/12/9999
9170	Sint-Pauwels	01/01/1900	31/12/9999
9180	Moerbeke-Waas	01/01/1900	31/12/9999
9185	Wachtebeke	01/01/1900	31/12/9999
9190	Kemzeke	01/01/1900	31/12/9999
9190	Stekene	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
9200	Appels	01/01/1900	31/12/9999
9200	Baasrode	01/01/1900	31/12/9999
9200	Grembergen	01/01/1900	31/12/9999
9200	Mespelare	01/01/1900	31/12/9999
9200	Oudegem	01/01/1900	31/12/9999
9200	Schoonaarde	01/01/1900	31/12/9999
9200	Sint-Gillis-bij-Dendermonde	01/01/1900	31/12/9999
9200	Termonde	01/01/1900	31/12/9999
9220	Hamme (O.-Vl.)	01/01/1900	31/12/9999
9220	Moerzeke	01/01/1900	31/12/9999
9230	Massemen	01/01/1900	31/12/9999
9230	Westrem	01/01/1900	31/12/9999
9230	Wetteren	01/01/1900	31/12/9999
9240	Zele	01/01/1900	31/12/9999
9250	Waasmunster	01/01/1900	31/12/9999
9255	Buggenhout	01/01/1900	31/12/9999
9255	Opdorp	01/01/1900	31/12/9999
9260	Schellebelle	01/01/1900	31/12/9999
9260	Serskamp	01/01/1900	31/12/9999
9260	Wichelen	01/01/1900	31/12/9999
9270	Kalken	01/01/1900	31/12/9999
9270	Laarne	01/01/1900	31/12/9999
9280	Denderbelle	01/01/1900	31/12/9999
9280	Lebbeke	01/01/1900	31/12/9999
9280	Wieze	01/01/1900	31/12/9999
9290	Berlare	01/01/1900	31/12/9999
9290	Overmere	01/01/1900	31/12/9999
9290	Uitbergen	01/01/1900	31/12/9999
9300	Alost	01/01/1900	31/12/9999
9308	Gijzegem	01/01/1900	31/12/9999
9308	Hofstade (O.-Vl.)	01/01/1900	31/12/9999
9310	Baardegem	01/01/1900	31/12/9999
9310	Herdersem	01/01/1900	31/12/9999
9310	Meldert (O.-Vl.)	01/01/1900	31/12/9999
9310	Moorsel	01/01/1900	31/12/9999
9320	Erembodegem (Aalst)	01/01/1900	31/12/9999
9320	Nieuwerkerken (Aalst)	01/01/1900	31/12/9999
9340	Impe	01/01/1900	31/12/9999
9340	Lede	01/01/1900	31/12/9999
9340	Oordegem	01/01/1900	31/12/9999
9340	Smetlede	01/01/1900	31/12/9999
9340	Wanzele	01/01/1900	31/12/9999
9400	Appelterre-Eichem	01/01/1900	31/12/9999
9400	Denderwindeke	01/01/1900	31/12/9999
9400	Lieferinge	01/01/1900	31/12/9999
9400	Nederhasselt	01/01/1900	31/12/9999
9400	Ninove	01/01/1900	31/12/9999
9400	Okegem	01/01/1900	31/12/9999
9400	Voorde	01/01/1900	31/12/9999
9401	Pollare	01/01/1900	31/12/9999
9402	Meerbeke	01/01/1900	31/12/9999
9403	Neigem	01/01/1900	31/12/9999
9404	Aspelare	01/01/1900	31/12/9999
9406	Outer	01/01/1900	31/12/9999
9420	Aaigem	01/01/1900	31/12/9999
9420	Bambrugge	01/01/1900	31/12/9999
9420	Burst	01/01/1900	31/12/9999
9420	Erondegem	01/01/1900	31/12/9999
9420	Erpe	01/01/1900	31/12/9999
9420	Erpe-Mere	01/01/1900	31/12/9999
9420	Mere	01/01/1900	31/12/9999
9420	Ottergem	01/01/1900	31/12/9999
9420	Vlekkem	01/01/1900	31/12/9999
9450	Denderhoutem	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
9450	Haaltert	01/01/1900	31/12/9999
9450	Heldergem	01/01/1900	31/12/9999
9451	Kerksken	01/01/1900	31/12/9999
9470	Denderleeuw	01/01/1900	31/12/9999
9472	Iddergem	01/01/1900	31/12/9999
9473	Welle	01/01/1900	31/12/9999
9500	Goeferdinge	01/01/1900	31/12/9999
9500	Grammont	01/01/1900	31/12/9999
9500	Moerbeke	01/01/1900	31/12/9999
9500	Nederboelare	01/01/1900	31/12/9999
9500	Onkerzele	01/01/1900	31/12/9999
9500	Ophasselt	01/01/1900	31/12/9999
9500	Overboelare	01/01/1900	31/12/9999
9500	Viane	01/01/1900	31/12/9999
9500	Zarlardinge	01/01/1900	31/12/9999
9506	Grimminge	01/01/1900	31/12/9999
9506	Idegem	01/01/1900	31/12/9999
9506	Nieuwenhove	01/01/1900	31/12/9999
9506	Schendelbeke	01/01/1900	31/12/9999
9506	Smeerebbe-Vloerzegem	01/01/1900	31/12/9999
9506	Waarbeke	01/01/1900	31/12/9999
9506	Zandbergen	01/01/1900	31/12/9999
9520	Bavegem	01/01/1900	31/12/9999
9520	Sint-Lievens-Houtem	01/01/1900	31/12/9999
9520	Vlierzele	01/01/1900	31/12/9999
9520	Zonnegem	01/01/1900	31/12/9999
9521	Letterhoutem	01/01/1900	31/12/9999
9550	Herzele	01/01/1900	31/12/9999
9550	Hillegem	01/01/1900	31/12/9999
9550	Sint-Antelinks	01/01/1900	31/12/9999
9550	Sint-Lievens-Esse	01/01/1900	31/12/9999
9550	Steenhuize-Wijnhuize	01/01/1900	31/12/9999
9550	Woubrechtegem	01/01/1900	31/12/9999
9551	Ressegem	01/01/1900	31/12/9999
9552	Borsbeke	01/01/1900	31/12/9999
9570	Deftinge	01/01/1900	31/12/9999
9570	Lierde	01/01/1900	31/12/9999
9570	Sint-Maria-Lierde	01/01/1900	31/12/9999
9571	Hemelveerdegem	01/01/1900	31/12/9999
9572	Sint-Martens-Lierde	01/01/1900	31/12/9999
9600	Renaix	01/01/1900	31/12/9999
9620	Elene	01/01/1900	31/12/9999
9620	Erwetegem	01/01/1900	31/12/9999
9620	Godveerdegem	01/01/1900	31/12/9999
9620	Grotenberge	01/01/1900	31/12/9999
9620	Leeuwergem	01/01/1900	31/12/9999
9620	Oombergen (Zottegem)	01/01/1900	31/12/9999
9620	Sint-Goriks-Oudenhove	01/01/1900	31/12/9999
9620	Sint-Maria-Oudenhove (Zott.)	01/01/1900	31/12/9999
9620	Strijpen	01/01/1900	31/12/9999
9620	Velzeke-Ruddershove	01/01/1900	31/12/9999
9620	Zottegem	01/01/1900	31/12/9999
9630	Beerlegem	01/01/1900	31/12/9999
9630	Dikkele	01/01/1900	31/12/9999
9630	Hundelgem	01/01/1900	31/12/9999
9630	Meilegem	01/01/1900	31/12/9999
9630	Munkzwalm	01/01/1900	31/12/9999
9630	Paulatem	01/01/1900	31/12/9999
9630	Roborst	01/01/1900	31/12/9999
9630	Rozebeke	01/01/1900	31/12/9999
9630	Sint-Blasius-Boekel	01/01/1900	31/12/9999
9630	Sint-Denijs-Boekel	01/01/1900	31/12/9999
9630	Sint-Maria-Latem	01/01/1900	31/12/9999
9630	Zwalm	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
9636	Nederzwalm-Hermelgem	01/01/1900	31/12/9999
9660	Brakel	01/01/1900	31/12/9999
9660	Elst	01/01/1900	31/12/9999
9660	Everbeek	01/01/1900	31/12/9999
9660	Michelbeke	01/01/1900	31/12/9999
9660	Nederbrakel	01/01/1900	31/12/9999
9660	Opbrakel	01/01/1900	31/12/9999
9660	Sint-Maria-Oudenhove (Brak.)	01/01/1900	31/12/9999
9660	Zegelsem	01/01/1900	31/12/9999
9661	Parike	01/01/1900	31/12/9999
9667	Horebeke	01/01/1900	31/12/9999
9667	Sint-Kornelis-Horebeke	01/01/1900	31/12/9999
9667	Sint-Maria-Horebeke	01/01/1900	31/12/9999
9680	Etikhove	01/01/1900	31/12/9999
9680	Maarke-Kerkem	01/01/1900	31/12/9999
9680	Maarkedal	01/01/1900	31/12/9999
9681	Nukerke	01/01/1900	31/12/9999
9688	Schorisse	01/01/1900	31/12/9999
9690	Berchem (O.-Vl.)	01/01/1900	31/12/9999
9690	Kluisbergen	01/01/1900	31/12/9999
9690	Kwaremont	01/01/1900	31/12/9999
9690	Ruien	01/01/1900	31/12/9999
9690	Zulzeke	01/01/1900	31/12/9999
9700	Audenarde	01/01/1900	31/12/9999
9700	Bevere	01/01/1900	31/12/9999
9700	Edelare	01/01/1900	31/12/9999
9700	Eine	01/01/1900	31/12/9999
9700	Ename	01/01/1900	31/12/9999
9700	Heurne	01/01/1900	31/12/9999
9700	Leupegem	01/01/1900	31/12/9999
9700	Mater	01/01/1900	31/12/9999
9700	Melden	01/01/1900	31/12/9999
9700	Mullem	01/01/1900	31/12/9999
9700	Nederename	01/01/1900	31/12/9999
9700	Volkegem	01/01/1900	31/12/9999
9700	Welden	01/01/1900	31/12/9999
9750	Huise	01/01/1900	31/12/9999
9750	Ouwegem	01/01/1900	31/12/9999
9750	Zingem	01/01/1900	31/12/9999
9770	Kruishoutem	01/01/1900	31/12/9999
9771	Nokere	01/01/1900	31/12/9999
9772	Wannegem-Lede	01/01/1900	31/12/9999
9790	Elsegem	01/01/1900	31/12/9999
9790	Moregem	01/01/1900	31/12/9999
9790	Ooike (Wortegem-Petegem)	01/01/1900	31/12/9999
9790	Petegem-aan-de-Schelde	01/01/1900	31/12/9999
9790	Wortegem	01/01/1900	31/12/9999
9790	Wortegem-Petegem	01/01/1900	31/12/9999
9800	Astene	01/01/1900	31/12/9999
9800	Bachte-Maria-Leerne	01/01/1900	31/12/9999
9800	Deinze	01/01/1900	31/12/9999
9800	Gottem	01/01/1900	31/12/9999
9800	Grammene	01/01/1900	31/12/9999
9800	Meigem	01/01/1900	31/12/9999
9800	Petegem-aan-de-Leie	01/01/1900	31/12/9999
9800	Sint-Martens-Leerne	01/01/1900	31/12/9999
9800	Vinkt	01/01/1900	31/12/9999
9800	Wontergem	01/01/1900	31/12/9999
9800	Zeveren	01/01/1900	31/12/9999
9810	Eke	01/01/1900	31/12/9999
9810	Nazareth	01/01/1900	31/12/9999
9820	Bottelare	01/01/1900	31/12/9999
9820	Lemberge	01/01/1900	31/12/9999
9820	Melsen	01/01/1900	31/12/9999

Code Postal	Commune	Date de début de validité	Date de fin de validité
9820	Merelbeke	01/01/1900	31/12/9999
9820	Munte	01/01/1900	31/12/9999
9820	Schelderode	01/01/1900	31/12/9999
9830	Sint-Martens-Latem	01/01/1900	31/12/9999
9831	Deurle	01/01/1900	31/12/9999
9840	De Pinte	01/01/1900	31/12/9999
9840	Zevergem	01/01/1900	31/12/9999
9850	Hansbeke	01/01/1900	31/12/9999
9850	Landegem	01/01/1900	31/12/9999
9850	Merendree	01/01/1900	31/12/9999
9850	Nevele	01/01/1900	31/12/9999
9850	Poesele	01/01/1900	31/12/9999
9850	Vosselare	01/01/1900	31/12/9999
9860	Balegem	01/01/1900	31/12/9999
9860	Gijzenzele	01/01/1900	31/12/9999
9860	Landskouter	01/01/1900	31/12/9999
9860	Moortsele	01/01/1900	31/12/9999
9860	Oosterzele	01/01/1900	31/12/9999
9860	Scheldewindeke	01/01/1900	31/12/9999
9870	Machelen (O.-Vl.)	01/01/1900	31/12/9999
9870	Olsene	01/01/1900	31/12/9999
9870	Zulte	01/01/1900	31/12/9999
9880	Aalter	01/01/1900	31/12/9999
9880	Lotenhulle	01/01/1900	31/12/9999
9880	Poeke	01/01/1900	31/12/9999
9881	Bellem	01/01/1900	31/12/9999
9890	Asper	01/01/1900	31/12/9999
9890	Baaigem	01/01/1900	31/12/9999
9890	Dikkelvenne	01/01/1900	31/12/9999
9890	Gavere	01/01/1900	31/12/9999
9890	Semmerzake	01/01/1900	31/12/9999
9890	Vurste	01/01/1900	31/12/9999
9900	Eeklo	01/01/1900	31/12/9999
9910	Knesselare	01/01/1900	31/12/9999
9910	Ursel	01/01/1900	31/12/9999
9920	Lovendegem	01/01/1900	31/12/9999
9921	Vinderhoute	01/01/1900	31/12/9999
9930	Zomergem	01/01/1900	31/12/9999
9931	Oostwinkel	01/01/1900	31/12/9999
9932	Ronsele	01/01/1900	31/12/9999
9940	Ertvelde	01/01/1900	31/12/9999
9940	Evergem	01/01/1900	31/12/9999
9940	Kluizen	01/01/1900	31/12/9999
9940	Sleidinge	01/01/1900	31/12/9999
9950	Waarschoot	01/01/1900	31/12/9999
9960	Assenede	01/01/1900	31/12/9999
9961	Boekhoute	01/01/1900	31/12/9999
9968	Bassevelde	01/01/1900	31/12/9999
9968	Oosteeklo	01/01/1900	31/12/9999
9970	Kaprijke	01/01/1900	31/12/9999
9971	Lembeke	01/01/1900	31/12/9999
9980	Sint-Laureins	01/01/1900	31/12/9999
9981	Sint-Margriete	01/01/1900	31/12/9999
9982	Sint-Jan-in-Eremo	01/01/1900	31/12/9999
9988	Waterland-Oudeman	01/01/1900	31/12/9999
9988	Watervliet	01/01/1900	31/12/9999
9990	Maldegem	01/01/1900	31/12/9999
9991	Adegem	01/01/1900	31/12/9999
9992	Middelburg	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités - Uitkeringen: scenario 3 - Annexe numéro 26: Commissions paritaires

Version: 2007/4

Date de publication:

29/11/2007

Contenu de l'annexe:

AN2007-2-Fr26.pdf AN2007-2-Fr26.doc AN2007-2Fr26.xls AN2007-2-FR26.txt AN2007-2-FR26.xml

Information intermédiaire:

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
100	Commission paritaire auxiliaire pour ouvriers (non constituées, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas été nommés)	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
101	Commission nationale mixte des mines	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
102	Commission paritaire de l'industrie des carrières	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
102.01	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de petit granit et de calcaire à tailler de la province de Hainaut	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
102.02	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de petit granit et de calcaire à tailler des provinces de Liège et de Namur	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
102.03	Sous-commission paritaire des carrières de porphyre de la province de Hainaut et des carrières de quartzite de la province du Brabant wallon	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
102.04	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de grès et de quartzite de tout le territoire du Royaume, à l'exception des carrières de quartzite de la province du Brabant wallon	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
102.05	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de kaolin et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
102.06	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de gravier et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale, de Flandre orientale, de Limbourg et du Brabant flamand	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
102.07	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières, cimenteries et fours à chaux de l'arrondissement administratif de Tournai	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
102.08	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières et scieries de marbres de tout le territoire du Royaume	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
102.09	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de calcaire non taillé et des fours à chaux, des carrières de dolomies et des fours à dolomies de tout le territoire du Royaume	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
102.10	Sous-commission paritaire de l'industrie de la récupération de terrils (non constituées, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas été nommés)	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
102.11	Sous-commission paritaire de l'industrie des ardoisières, des carrières de coticules et pierres à rasoir des provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
104	Commission paritaire de l'industrie sidérurgique	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
105	Commission paritaire des métaux non-ferreux	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
106	Commission paritaire des industries du ciment	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
106.01	Sous-commission paritaire pour les fabriques de ciment	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
106.02	Sous-commission paritaire de l'industrie du béton	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
106.03	Sous-commission paritaire pour le fibrociment	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
107	Commission paritaire des maîtres-tailleurs, des tailleuses et couturières	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
109	Commission paritaire de l'industrie de l'habillement et de la confection	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
110	Commission paritaire pour l'entretien du textile	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont	01/01/1900	01/01/9999

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
		l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs		
111	Commission paritaire des constructions métallique, mécanique et électrique	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
112	Commission paritaire des entreprises de garage	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
113	Commission paritaire de l'industrie céramique	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
113.01	Sous-commission paritaire de l'industrie de la faïence et de la porcelaine, des articles sanitaires et des abrasifs et des poteries céramiques	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
113.02	Sous-commission paritaire des entreprises de carreaux céramiques de revêtement et de pavement	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
113.03	Sous-commission paritaire des produits réfractaires	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
113.04	Sous-commission paritaire des tuileries	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
114	Commission paritaire de l'industrie des briques	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
114.01	Sous-commission paritaire de l'industrie des briques des provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
114.02	Sous-commission paritaire de l'industrie des briques de la province d'Anvers	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
114.03	Sous-commission paritaire de l'industrie des briques de la province de Limbourg et du Brabant flamand	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
114.04	Sous-commission paritaire de l'industrie des briques des	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont	01/01/1900	01/01/9999

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
	provinces de Liège, de Luxembourg, de Namur et de Hainaut et du Brabant wallon	l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs		
115	Commission paritaire de l'industrie verrière	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
116	Commission paritaire de l'industrie chimique	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
117	Commission paritaire de l'industrie et du commerce du pétrole	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
118	Commission paritaire de l'industrie alimentaire	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
119	Commission paritaire du commerce alimentaire	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
120	Commission paritaire de l'industrie textile et de la bonneterie	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
120.01	Sous-commission paritaire de l'industrie textile de l'arrondissement administratif de Verviers	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
120.02	Sous-commission paritaire de la préparation du lin	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
120.03	Sous-commission paritaire de la fabrication et du commerce de sacs en jute ou en matériaux de remplacement	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
121	**Commission paritaire pour le nettoyage**	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
124	Commission paritaire de la construction	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
125	Commission paritaire de l'industrie du bois	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont	01/01/1900	01/01/9999

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
		l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs		
125.01	Sous-commission paritaire pour les exploitations forestières	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
125.02	Sous-commission paritaire des scieries et industries connexes	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
125.03	Sous-commission paritaire pour le commerce du bois	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
126	Commission paritaire de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
127	Commission paritaire pour le commerce de combustibles	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
127.02	Sous-commission paritaire pour le commerce de combustibles de la Flandre orientale	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
128	Commission paritaire de l'industrie des cuirs et peaux et des produits de remplacement	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
128.01	Sous-commission paritaire de la tannerie et du commerce de cuirs et peaux bruts	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
128.02	Sous-commission paritaire de l'industrie de la chaussure, des bottiers et des chausseurs	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
128.03	Sous-commission paritaire de la maroquinerie et de la ganterie	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
128.05	Sous-commission paritaire de la sellerie, de la fabrication de courroies et d'articles industriels en cuir	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
128.06	Sous-commission paritaire pour les chaussures	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont	01/01/1900	01/01/9999

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
	orthopédiques	l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs		
129	Commission paritaire pour la production des pâtes, papiers et cartons	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
130	Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
132	Commission paritaire pour les entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
133	Commission paritaire de l'industrie des tabacs	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
136	Commission paritaire de la transformation du papier et du carton	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
139	Commission paritaire de la batellerie	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
139.01	Sous-commission paritaire pour le remorquage	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	31/03/2007
140	**Commission paritaire du transport et de la logistique**	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
142	Commission paritaire pour les entreprises de valorisation de matières premières de récupération	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
142.01	Sous-commission paritaire pour la récupération de métaux	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
142.02	Sous-commission paritaire pour la récupération de chiffons	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
142.03	Sous-commission paritaire pour la récupération du papier	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont	01/01/1900	01/01/9999

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
		l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs		
142.04	Sous-commission paritaire pour la récupération de produits divers	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
143	Commission paritaire de la pêche maritime	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
144	Commission paritaire de l'agriculture	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
145	Commission paritaire pour les entreprises horticoles	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
146	Commission paritaire pour les entreprises forestières	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
147	Commission paritaire de l'armurerie à la main	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
148	Commission paritaire de la fourrure et de la peau en poil	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
148.01	Sous-commission paritaire de la couperie de poils	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
148.03	Sous-commission paritaire de la fabrication industrielle et de la fabrication artisanale de fourrure	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
148.05	Sous-commission paritaire pour les tanneries de peaux	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
149	Commission paritaire des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
149.01	Sous-commission paritaire des électriciens : installation et	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont	01/01/1900	01/01/9999

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
	distribution	l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs		
149.02	Sous-commission paritaire pour la carrosserie	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
149.03	Sous-commission paritaire pour les métaux précieux	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
149.04	Sous-commission paritaire pour le commerce du métal	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
150	Commission paritaire de la poterie ordinaire en terre commune	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
152	Commission paritaire pour les institutions subsidiées de l'enseignement libre	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
200	Commission paritaire auxiliaire pour employés (non constituées, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas été nommés)	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
201	Commission paritaire du commerce de détail indépendant	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
202	Commission paritaire pour les employés du commerce de détail alimentaire	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
202.01	Sous-commission paritaire pour les moyennes entreprises d'alimentation	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
203	Commission paritaire pour employés des carrières de petit granit	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
204	Commission paritaire pour employés des carrières de porphyre du canton de Lessines, de Bierghes-lez-Hal et de Quenast	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
205	Commission paritaire pour employés des charbonnages	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont	01/01/1900	01/01/9999

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
		l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs		
207	Commission paritaire pour employés de l'industrie chimique	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
209	Commission paritaire pour employés des fabrications métalliques	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
210	Commission paritaire pour les employés de la sidérurgie	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
211	Commission paritaire pour employés de l'industrie et du commerce du pétrole	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
214	Commission paritaire pour employés de l'industrie textile et de la bonneterie	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
215	Commission paritaire pour employés de l'industrie de l'habillement et de la confection	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
216	Commission paritaire pour les employés occupés chez les notaires	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
217	Commission paritaire pour les employés de casino	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
218	Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés (instituée conformément à l'arrêté-loi du 9 juin 1945 fixant le statut des commissions paritaires, Moniteur belge du 5 juillet 1945)	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
219	Commission paritaire pour les organismes de contrôle agréés	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
220	Commission paritaire pour les employés de l'industrie alimentaire	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
221	Commission paritaire des employés de l'industrie papetière	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
222	Commission paritaire des employés de la transformation du papier et du carton	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
223	Commission paritaire nationale des sports	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
224	Commission paritaire pour les employés des métaux non-ferreux	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
225	Commission paritaire pour les employés des institutions de l'enseignement libre subventionné	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
226	**Commission paritaire pour les employés du commerce international, du transport et de la logistique**	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
227	Commission paritaire pour le secteur audio-visuel	Organes paritaires compétents pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
301	Commission paritaire des ports	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
301.01	Sous-commission paritaire pour le port d'Anvers, dénommée "Nationaal Paritair Comité der haven van Antwerpen"	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
301.02	Sous-commission paritaire pour le port de Gand	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
301.03	Sous-commission paritaire pour le port de Bruxelles et de Vilvorde	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
301.04	Sous-commission paritaire pour les ports d'Ostende et de Nieuport	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
301.05	Sous-commission paritaire pour le port de Zeebrugge - Bruges	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
301.06	Sous-commission paritaire pour le port de Bruges	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	30/09/2006

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
302	Commission paritaire de l'industrie hôtelière	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
303	Commission paritaire de l'industrie cinématographique	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
303.01	Sous-commission paritaire pour la production de films	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
303.02	Sous-commission paritaire pour la distribution de films	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
303.03	Sous-commission paritaire pour l'exploitation de salles de cinéma	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
303.04	Sous-commission paritaire pour les industries techniques du film	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
304	Commission paritaire du spectacle	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
305	Commission paritaire des services de santé (Abrogées par l'arrêté royal du 9 mars 2003 instituant certaines commissions paritaires et fixant leur dénomination et leur compétence, mais continuent à exister, en ce qui concerne les travailleurs et les employeurs qui relevaient de leur compétence, jusqu'à la date de l'installation des commissions paritaires n° 330, 331 et 332)	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
305.01	Sous-commission paritaire pour les hôpitaux privés (Abrogées par l'arrêté royal du 9 mars 2003 instituant certaines commissions paritaires et fixant leur dénomination et leur compétence, mais continuent à exister, en ce qui concerne les travailleurs et les employeurs qui relevaient de leur compétence, jusqu'à la date de l'installation des commissions paritaires n° 330, 331 et 332)	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
305.02	Sous-commission paritaire pour les établissements et les services de santé (Abrogées par l'arrêté royal du 9 mars 2003 instituant certaines commissions paritaires et fixant leur dénomination et leur compétence, mais continuent à exister, en ce qui concerne les travailleurs et les employeurs qui relevaient de leur compétence, jusqu'à la date de l'installation des commissions paritaires n° 330, 331 et 332)	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
305.02.01	Sous-sous-commission paritaire pour les maisons de repos pour personnes âgées, les maisons de repos et de soins, les	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
	résidences-services, les centres de soins de jour et les centres d'accueil de jour.			
305.02.02	Sous-sous-commission paritaire pour les services des soins infirmiers à domicile.	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
305.02.03	Sous-sous-commission paritaire pour les centres de revalidation néerlandophones, situés en Région flamande ou en Région de Bruxelles-Capitale. Sont exclus toutefois, les centres de revalidation faisant partie d'un hôpital ou établissement d'éducation et relevant comme tels de la responsabilité gestionnaire dudit hôpital ou établissement d'éducation	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
305.02.04	Sous-sous-commission paritaire pour les centres de revalidation francophones et germanophones situés en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale. Sont exclus toutefois, les centres de revalidation faisant partie d'un hôpital ou établissement d'éducation et relevant comme tels de la responsabilité gestionnaire dudit hôpital ou établissement d'éducation.	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
305.02.05	Sous-sous-commission paritaire pour les établissements et services de santé bicommunautaires situés en Région de Bruxelles-Capitale. Sont exclus toutefois, les services des soins infirmier à domicile, les maisons de repos pour personnes âgées, les maisons de repos et de soins, les résidences-services, les centres de jour et les centres d'accueil de jour.	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
305.02.06	Sous-sous-commission paritaire pour les établissements et services de santé néerlandophones situés en Région flamande ou en Région de Bruxelles-Capitale. Sont toutefois exclus, les centres de revalidation autonomes, les services des soins infirmier à domicile, les maisons de repos pour personnes âgées, les maisons de repos et de soins, les résidences-services, les centres de jour, les centres d'accueil de jour, les crèches, prégardiennats, garderie extrascolaire, services de gardiennat à domicile d'enfants, services de gardiennat à domicile d'enfants malades, et les établissements et services semblables pour l'accueil d'enfants.	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
305.02.07	Sous-sous-commission paritaire pour les établissements et services de santé francophones et germanophones, situés en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale. Sont	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
	toutefois exclus, les centres de revalidation autonomes, les services des soins infirmier à domicile, les maisons de repos pour personnes âgées, les maisons de repos et de soins, les résidences-services, les centres de jour, les centres d'accueil de jour, les crèches, prégardiennats, garderie extrascolaire, services de gardiennat à domicile d'enfants, services de gardiennat à domicile d'enfants malades, et les établissements et services semblables pour l'accueil d'enfants			
305.02.08	Sous-sous-commission paritaire pour les crèches, prégardiennats, garderie extrascolaire, services de gardiennat à domicile d'enfants, services de gardiennat à domicile d'enfants malades, et les établissements et services semblables pour l'accueil d'enfants néerlandophones, situés en Région flamande ou en Région de Bruxelles-Capitale.	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
305.02.09	Sous-sous-commission paritaire pour les crèches, prégardiennats, garderie extrascolaire, services de gardiennat à domicile d'enfants, services de gardiennat à domicile d'enfants malades, maisons communales d'accueil de l'enfance et les établissements et services semblables pour l'accueil d'enfants francophones et germanophones, situés en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale.	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
305.03	Sous-commission paritaire de la prothèse dentaire (abrogées par l'arrêté royal du 9 mars 2003 instituant certaines commissions paritaires et fixant leur dénomination et leur compétence, mais continuent à exister, en ce qui concerne les travailleurs et les employeurs qui relevaient de leur compétence, jusqu'à la date de l'installation des commissions paritaires n° 330, 331 et 332)	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
306	Commission paritaire des entreprises d'assurances	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
307	Commission paritaire pour les entreprises de courtage et agences d'assurances	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
308	Commission paritaire pour les sociétés de prêts hypothécaires, d'épargne et de capitalisation	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
309	Commission paritaire pour les sociétés de bourse	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
310	Commission paritaire pour les banques	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
311	Commission paritaire des grandes entreprises de vente au détail	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
312	Commission paritaire des grands magasins	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
313	Commission paritaire pour les pharmacies et offices de tarification	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
314	Commission paritaire de la coiffure et des soins de beauté	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
315	Commission paritaire de l'aviation commerciale	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
315.01	Sous-commission paritaire de la compagnie aérienne SABENA	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
315.02	Sous-commission paritaire des compagnies aériennes autres que la S.A. SABENA	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
316	Commission paritaire pour la marine marchande	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
317	Commission paritaire pour les services de gardiennage et/ou de surveillance	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
318	Commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
318.01	Sous-commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
318.02	Sous-commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors de la Communauté flamande	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
319	Commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
319.01	Sous-commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté flamande	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
319.02	Sous-commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
320	Commission paritaire des pompes funèbres	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
321	Commission paritaire pour les grossistes-répartiteurs de médicaments	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
322	Commission paritaire pour le travail intérimaire et les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
322.01	Sous-commission paritaire pour les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/2004	01/01/9999
323	Commission paritaire pour la gestion d'immeubles et les travailleurs domestiques	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
324	Commission paritaire de l'industrie et du commerce du diamant	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
324.01	Sous-commission paritaire pour le sciage du diamant	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
324.02	Sous-commission paritaire pour le secteur des petites marchandises dans l'industrie et le commerce du diamant	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
324.03	Sous-commission paritaire pour la formation professionnelle dans l'industrie et le commerce du diamant	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	05/09/2005
325	Commission paritaire pour les institutions publiques de crédit	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
326	Commission paritaire de l'industrie du gaz et de l'électricité	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
327	Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
327.01	Sous-commission paritaire pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Communauté flamande ou par la Commission communautaire flamande et les ateliers sociaux agréés et/ou subsidiés par la Communauté flamande	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/2004	01/01/9999
327.02	Sous-commission paritaire pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Commission communautaire française	Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux	01/01/2004	01/01/9999
327.03	Sous-commission paritaire pour les entreprises de travail adapté de la Région wallonne et de la Communauté germanophone	Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux	01/01/2004	01/01/9999
328	Commission paritaire du transport urbain et régional	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999

Numéro	Libellé	Catégorie	Date de début de validité	Date de fin de validité
328.01	Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région flamande	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
328.02	Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région wallonne	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
328.03	Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
329	Commission paritaire pour le secteur socio-culturel	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/01/1900	01/01/9999
329.01	Sous-commission paritaire pour le secteur socio-culturel de la Communauté flamande	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/10/2004	01/01/9999
329.02	Sous-commission paritaire pour le secteur socio-culturel de la Communauté française et germanophone et de la Région wallonne	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/10/2004	01/01/9999
329.03	Sous-commission paritaire pour les organisations socio-culturelles fédérales et bicommunautaires	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/10/2004	01/01/9999
330	Commission paritaire des établissements et des services de santé	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	**01/04/2007**	01/01/9999
331	Commission paritaire pour le secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	**01/04/2007**	01/01/9999
332	Commission paritaire pour le secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	**01/04/2007**	01/01/9999
333	Commission paritaire pour les attractions touristiques	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/10/2003	01/01/9999
334	Commission paritaire des loteries publiques (non constituées, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas été nommés).	Organes paritaires compétents pour les travailleurs en général et leurs employeurs	01/07/2006	01/01/9999

Indemnités - Uitkeringen: scenario 3 - Annexe numéro 28: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL

Version: 2007/4

Date de publication:

29/11/2007

Contenu de l'annexe:

AN2007-2-FR28.pdf AN2007-2-FR28.doc AN2007-2-FR28.xls AN2007-2-FR28.txt AN2007-2-FR28.xml

Information intermédiaire:

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
101	Travailleurs manuels contractuels	15	3	1	01/01/1900	01/01/9999
102	Travailleurs manuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours - loi du 10.4.1995 relative à la redistribution du temps de travail dans le secteur public	15	3	1	01/01/1900	01/01/9999
111	Travailleurs manuels ACS - CONTINGENT	24	3	1	01/01/1900	01/01/9999
112	Travailleurs manuels ACS - PROJETS	24	3	1	01/01/1900	01/01/9999
113	Travailleurs manuels ACS - administrations publiques	24	3	1	01/01/1900	01/01/9999
121	Travailleurs manuels exonérés des cotisations patronales engagés dans le cadre de l'article 60 para 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976 - loi du 22.12.1995 concernant le plan pluriannuel pour l'emploi	090	3	1	01/01/1900	01/01/9999
131	Travailleurs manuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18ans, soumis à l'obligation scolaire à temps partiel - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969	27	3	1	01/01/1900	01/01/9999
132	Travailleurs manuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupés dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986	15	3	1	01/01/1900	**30/06/2007**
133	Travailleurs manuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans, mis au travail en vertu d'une convention d'insertion socioprofessionnelle reconnue - art. 4 de l'AR du 28.11.1969 - Brugprojecten - arrêté du Gouvernement flamand du 24.7.1996	35	3	1	01/01/1900	01/01/9999
201	Travailleurs intellectuels contractuels	495	3	2	01/01/1900	01/01/9999
202	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours - loi du 10.04.1995 relative à la redistribution du temps de travail dans le secteur public	495	3	2	01/01/1900	01/01/9999
211	Travailleurs intellectuels ACS - CONTINGENT	484	3	2	01/01/1900	01/01/9999
212	Travailleurs intellectuels ACS - PROJETS	484	3	2	01/01/1900	01/01/9999
213	Travailleurs intellectuels ACS - administrations publiques	484	3	2	01/01/1900	01/01/9999
221	Travailleurs intellectuels exonérés des cotisations patronales engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976 - loi du 22.12.1985 concernant le plan pluriannuel pour l'emploi	400	3	2	01/01/1900	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
231	Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans, soumis à l'obligation scolaire à temps partiel - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969	487	3	2	01/01/1900	01/01/9999
232	Travailleurs intellectuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupé dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986	495	3	2	01/01/1900	**30/06/2007**
233	Travailleurs intellectuels - jeunes soumis à l'obligation scolaire à temps partiel mis au travail en vertu d'une convention d'insertion socioprofessionnelle reconnue (jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans)- art. 4 de l'AR du 28.11.1969 - Brugprojecten - arrêté du Gouvernement flamand du 24.7.1996	439	3	2	01/01/1900	01/01/9999
251	Médecins en formation de spécialiste - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969	403	3	2	01/01/1900	01/01/9999
252	Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969	402	3	2	01/01/1900	01/01/9999
601	Définitifs - cotisation allocations familiales à l'ONSSAPL	675	3	3	01/01/1900	01/01/9999
602	Définitifs - pas de cotisation allocations familiales à l'ONSSAPL (uniquement les CER et SDR)	675	3	3	01/01/1900	31/12/2006
642	médecins définitifs soumis aux cotisations de sécurité sociale et qui, sur base de l'art. 142bis des lois sur les hopitaux, n'ont pas de droit à une pension publique	675	3	3	01/01/1900	01/01/9999
651	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1er, § 3 de la loi du 27.6.1969 et qui, sur base de l'art. 142bis des lois sur les hôpitaux, ont droit à une pension publique.	690	3	3	01/01/1900	01/01/9999
652	médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1, § 3 de la loi de 27.06.1969 et qui, sur base de l'art. 142bis des lois sur les hôpitaux, n'ont pas de droit à une pension publique	691	3	3	01/01/1900	01/01/9999
671	Cotisation pour le personnel statutaire - Régime assurance maladie invalidité	876	1	8	01/01/1900	01/01/9999
672	Cotisation pour le personnel statutaire licencié - régime chômage	877	1	8	01/01/1900	01/01/9999
701	Etudiants exonérés en vertu de l'article 17bis de l'AR du 28.11.1969	840	1	7	01/01/1900	01/01/9999
702	Moniteurs et animateurs d'activités socio-culturelles exonérés sur base de l'article 17 de l'AR du 28.11.1969	699	3	6	01/01/1900	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
711	Ministres des cultes ou conseillers laïcs- art. 13 de l'AR du 28.11.1969	675	3	6	01/01/1900	01/01/9999
721	Mandataires locaux non protégés - article 19, § 4 de la nouvelle loi communale	404	3	6	01/01/1900	01/01/9999
731	Pompiers volontaires - travailleurs manuels	091	3	6	01/01/1900	01/01/9999
732	Pompiers volontaires - travailleurs intellectuels	401	3	6	01/01/1900	01/01/9999
741	Artiste	46	3	4	01/01/1900	01/01/9999
761	Parents d'accueil reconnus	497	3	5	01/04/2003	01/01/9999
851	Cotisation spéciale due sur les réserves constituées par les employeurs en vue de la formation d'une pension extra-légale (à utiliser aussi dans le bloc "cotisation non liée à une personne physique")	851	5	9	01/01/1900	01/01/9999
855	Cotisation du chomage de 1,69 % (AR 401)	/	2	9	01/01/1900	01/01/9999
856	Cotisation spéciale destinée au financement de la sécurité sociale (loi du 30.03.1994 portant financement de la sécurité sociale)	/	2	9	01/01/1900	01/01/9999
862	cotisation de solidarité pour l'usage d'un véhicule de société à des fins privées ou pour le déplacement domicile-lieu de travail (à utiliser seulement dans le bloc "cotisation non liée à une personne physique")	862	4	14	01/01/2005	01/01/9999
870	Cotisation due sur le double pécule de vacances à l'exception des mandataires et le personnel de police (à utiliser aussi dans le bloc "cotisation non liée à une personne physique").	/	5	9	01/01/1900	01/01/9999
871	Cotisation due sur le double pécule de vacances des mandataires et le personnel de police (à utiliser aussi dans le bloc "cotisation non liée à une personne physique")	/	5	9	01/01/2005	01/01/9999
891	Cotisation pension personnel nommé régime commun des pensions	/	2	10	01/01/1900	01/01/9999
892	Cotisation pension personnel nommé régime des nouveaux affiliés	/	2	10	01/01/1900	01/01/9999
893	Cotisation pension personnel nommé de la police locale intégrée	/	2	10	01/01/1900	01/01/9999
898	Cotisations sur indemnité pour période d'incapacité temporaire en raison d'une maladie professionnelle reconnue	/	2	13	01/01/1900	01/01/9999
899	Exonération complète des cotisations	/	2	11	01/01/1900	01/01/9999

Commentaire code présence
1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)

2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)
3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)
4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)
5 = autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082) et le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

Commentaire Type de travailleur
1 travailleur manuel
2 travailleur intellectuel
3 statutaire
4 artiste
5 parent d'accueil
6 autre cotisation ordinaire
7 étudiant
8 statutaire licencié
9 cotisation supplémentaire
10 cotisation de pension
11 cotisation non due
12 Autres cotisations spéciales
13 maladies professionnelles
14 cotisation non liée à une personne physique

Indemnités - Uitkeringen: scenario 3 - Annexe numéro 29: Liste des indices des différentes catégories d 'employeurs APL

Version: 2007/4

Date de publication:

29/11/2007

Contenu de l'annexe:

AN2005-1-Fr29.pd AN2005-1-Fr29.do AN2005-1-Fr29.xl AN2005-1-FR29.tx AN2005-1-FR29.xm

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Code présence	Date de début de validité	Date de fin de validité
951	agents contractuels - régime de vacances secteur privé	**6**	01/01/1900	01/01/9999
952	agents contractuels - régime de vacances secteur public	**6**	01/01/1900	01/01/9999
953	agents définitifs - régime commun des pensions	**6**	01/01/1900	01/01/9999
954	agents définitifs affiliés au régime de pension des nouveaux affiliés à l'Office	**6**	01/01/1900	01/01/9999
955	agents définitifs affiliés à une caisse propre de pension	**6**	01/01/1900	01/01/9999
956	agents définitifs affiliés à une institution de prévoyance en matière de pension	**6**	01/01/1900	01/01/9999
957	agents définitifs - régime de pension - personnel de police	**6**	01/01/1900	01/01/9999
958	Catégories spéciales	**6**	01/01/1900	01/01/9999
959	travailleurs qui ne sont plus en service	4	01/01/1900	01/01/9999

Code présence 4 : Uniquement autorisé dans une cotisation non liée à une personne physique

Code présence 6 : Autorisé dans une ligne travailleur (bloc) et dans une cotisation non liée à une personne physique

NUMERO DU BLOC: 90017	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

Personne physique
(Label XML : NaturalPerson)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données d'identification d'une personne physique.

CONTENU (ZONES):
00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
00167 - NUMÉRO DE LA CARTE D'IDENTITÉ SOCIALE
00025 - NOM DU TRAVAILLEUR
00026 - PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
00027 - INITIALE DU DEUXIÈME PRÉNOM DU TRAVAILLEUR
00028 - DATE DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
00168 - COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
00169 - CODE PAYS DU LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
00029 - SEXE DU TRAVAILLEUR
00030 - RUE DU TRAVAILLEUR
00031 - NUMÉRO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR
00032 - BOÎTE AUX LETTRES DU TRAVAILLEUR
00033 - CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR
00034 - COMMUNE DU TRAVAILLEUR
00035 - CODE PAYS DU TRAVAILLEUR
00119 - NATIONALITÉ DU TRAVAILLEUR
00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE

BLOCS LIES: 90063 - Lien ligne travailleur

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 1: 1 INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90017-091	B
Non présent	90017-001	B
Pas identifiable	90017-151	B
D'après le fichier du personnel, la déclaration n'est pas permise pour le travailleur et la période donnés	90017-152	B
Incompatible avec la demande	90017-233	B

NUMERO DU BLOC: 90022	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION: 29/11/2007

Adresse
(Label XML : Address)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de spécifier complètement une adresse.

CONTENU (ZONES):
00517 - RUE
00518 - NUMÉRO DE L'ADRESSE
00519 - BOÎTE AUX LETTRES
00520 - CODE POSTAL
00522 - COMMUNE
00523 - CODE PAYS

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si le bloc "Communication" est non présent
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90022-091	B

NUMERO DU BLOC: 90036	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION: 29/11/2007

Commentaire déclaration
(Label XML : CommentDeclaration)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des commentaires concernant la déclaration.

CONTENU (ZONES): 00126 - ZONE TEXTE LIBRE

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 1: 0..1 FACULTATIVE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90036-091	B

NUMERO DU BLOC: 90059	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

Formulaire
(Label XML : Form)

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer un formulaire.

CONTENU (ZONES):
00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
00110 - STATUT DE L'ATTESTATION
00297 - TYPE DU FORMULAIRE

BLOCS LIES: 90257 - Coordonnées de la personne de contact; 90064 - Identification du risque; 90082 - Référence; 90036 - Commentaire déclaration; 90067 - Lien déclaration employeur; 90168 - Lien déclaration employeur ONSSAPL

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 1: 1..* INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90059-091	B
Non présent	90059-001	B
Formulaire non traitable	90059-163	B

NUMERO DU BLOC: 90063	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION: 29/11/2007

Lien ligne travailleur
(Label XML : WorkerRecordLink)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le lien de la ligne travailleur.

CONTENU (ZONES): 00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR

BLOCS LIES: 90068 - Lien occupation

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 1: 1..* INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90063-091	B
Non présent	90063-001	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90063-006	B

NUMERO DU BLOC: 90064	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

Identification du risque
(Label XML : RiskIdentification)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant l'identification du risque.

CONTENU (ZONES): 00430 - IDENTIFICATION DU RISQUE

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 1: 1 INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90064-091	B
Non présent	90064-001	B

NUMERO DU BLOC: 90067	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION: 29/11/2007

Lien déclaration employeur
(Label XML : EmployerDeclarationLink)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le lien de la déclaration employeur.

CONTENU (ZONES):
00011 - NUMÉRO D'IMMATRICULATION ONSS
00012 - NOTION CURATELLE
00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE

BLOCS LIES: 90017 - Personne physique

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 1: 1 OBLIGATOIRE SI la déclaration concerne un employeur ONSS
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90067-091	B
Pas identifiable	90067-151	B

NUMERO DU BLOC: 90068	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION: 29/11/2007

Lien occupation
(Label XML : OccupationLink)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le lien occupation.

CONTENU (ZONES):
00044 - DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION
00045 - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE
00053 - STATUT DU TRAVAILLEUR
00054 - NOTION PENSIONNÉ
00055 - TYPE D'APPRENTISSAGE
00050 - TYPE DU CONTRAT
00056 - MODE DE RÉMUNÉRATION

BLOCS LIES: 90077 - Période de référence

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 1: 1..* INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90068-091	B
Non présent	90068-001	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90068-006	B
Attribution d'un numéro d'occupation impossible. Données incohérentes	90068-159	B

NUMERO DU BLOC: 90077	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION: 29/11/2007

Période de référence
(Label XML : ReferencePeriod)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant la période de référence.

CONTENU (ZONES): 00074 - DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE
00075 - DATE DE FIN DE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

BLOCS LIES: 90113 - Pauses d'allaitement

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 1: 1 INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** La période de référence doit concerner le même mois et la même année pour toutes les occupations.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90077-091	B
Non présent	90077-001	B
Incompatibilité période de référence	90077-097	B

NUMERO DU BLOC: 90082	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

Référence
(Label XML : Reference)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de préciser des références relatives à un ou plusieurs formulaires ; un formulaire pouvant être une déclaration DmfA originale, une déclaration de modification DmfA, une DRS, une demande de renseignements, etc.

CONTENU (ZONES):
00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 3

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 1: 1 OBLIGATOIRE SI la déclaration est une réponse sur une demande ou concerne une modification ou annulation

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Si le statut du formulaire n'indique pas une modification ou une annulation, il ne peut pas être communiqué de numéro de ticket de la sécurité sociale avec un type de référence "3".
Si le type de formulaire n'est pas "FA", il ne peut pas être communiqué de numéro de ticket de la sécurité sociale avec un type de référence "5".

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90082-091	B
Non présent	90082-001	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90082-006	B
Interdit	90082-005	B

NUMERO DU BLOC: 90113	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

Pauses d'allaitement
(Label XML : BreastFeedingPause)

DESCRIPTION:

CONTENU (ZONES): 00151 - NOMBRE DE PAUSES D'ALLAITEMENT
00152 - RÉMUNÉRATION HORAIRE BRUTE PAUSES D'ALLAITEMENT

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 1: 1 INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90113-091	B
Non présent	90113-001	B

NUMERO DU BLOC: 90140	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

ZIMA003
(Label XML : ZIMA003)

DESCRIPTION: Elément racine du message XML permettant de faire des déclarations de ce scénario.

CONTENU (ZONES):

BLOCS LIES: 90059 - Formulaire

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
*CONDITION: Cardinalité 1 : 1 INDISPENSABLE
*LIMITATIONS
SUPPLEMENTAIRES:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90140-091	B

NUMERO DU BLOC: 90168	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION : 29/11/2007

Lien déclaration employeur ONSSAPL
(Label XML : NOSSLPAEmployerDeclarationLink)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le lien de la déclaration employeur ONSSAPL.

CONTENU (ZONES):
00109 - NUMÉRO D'IMMATRICULATION ONSSAPL
00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE

BLOCS LIES: 90017 - Personne physique

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 1: 1 OBLIGATOIRE SI la déclaration concerne un employeur ONSSAPL
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90168-091	B
Pas identifiable	90168-151	B

NUMERO DU BLOC: 90257	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION: 29/11/2007

Coordonnées de la personne de contact
(Label XML : CoordinatesContactPerson)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les coordonnées de la personne de contact.

CONTENU (ZONES): 00726 - NOM
00727 - PRÉNOM

BLOCS LIES: 90258 - Communication; 90022 - Adresse

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Facultatif
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90257-091	B
Pas de données	90257-134	B

NUMERO DU BLOC: 90258	VERSION: 2007/4	DATE DE PUBLICATION: 29/11/2007

Communication
(Label XML : Communication)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les informations de communication.

CONTENU (ZONES):
00677 - NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
00636 - NUMÉRO DE GSM
00678 - NUMÉRO DE FAX
00637 - ADRESSE E-MAIL

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si le bloc "Adresse" est non présent
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION :

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90258-091	B